

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

Chair:

The Honourable JIM MUNSON

Wednesday, May 3, 2017
Wednesday, May 10, 2017

Issue No. 17

Eighth meeting:

Study on the issues relating to the human rights of
prisoners in the correctional system

and

First meeting:

Bill S-232, An Act respecting
Canadian Jewish Heritage Month

INCLUDING:
THE SEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-232, An Act respecting
Canadian Jewish Heritage Month)

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

Président :

L'honorable JIM MUNSON

Le mercredi 3 mai 2017
Le mercredi 10 mai 2017

Fascicule n° 17

Huitième réunion :

Étude sur les questions concernant les droits de
la personne des prisonniers dans le système correctionnel

et

Première réunion :

Projet de loi S-232, Loi instituant
le Mois du patrimoine juif canadien

Y COMPRIS :
LE SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-232, Loi instituant
le Mois du patrimoine juif canadien)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Hubley
Bernard	Martin
Bovey	McPhedran
Eaton	Ogilvie
* Harder, P.C. (or Bellemare)	Pate
Hartling	* Smith (or Martin)

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ogilvie replaced the Honourable Senator Ngo (*May 9, 2017*).

The Honourable Senator Eaton was added to the membership (*May 5, 2017*).

The Honourable Senator Unger was removed from the membership of the committee, substitution pending (*May 5, 2017*).

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Omidvar (*May 5, 2017*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Fraser (*May 3, 2017*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Hubley (*May 2, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Président : L'honorable Jim Munson

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Hubley
Bernard	Martin
Bovey	McPhedran
Eaton	Ogilvie
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	Pate
Hartling	* Smith (ou Martin)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ogilvie a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 9 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Eaton a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 5 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Unger a été retirée de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 5 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Omidvar (*le 5 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Hubley a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 3 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 2 mai 2017*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, April 13, 2017:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Frum, seconded by the Honourable Senator Pratte, for the second reading of Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Frum moved, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 13 avril 2017 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Frum, appuyée par l'honorable sénateur Pratte, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Frum propose, appuyée par l'honorable sénatrice Stewart Olsen, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 3, 2017
(33)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Fraser, Hartling, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar and Pate (11).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;

Carol McCalla, Principal.

As individuals:

Justin Piché, Associate Professor, Department of Criminology, University of Ottawa;

Teneisha Green, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa;

Jasmine Hébert, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa;

Ana Kovacic, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa.

The chair made a statement.

Mr. Ferguson made a statement and, together with Ms. McCalla, answered questions.

At 12:32 p.m., the committee suspended.

At 12:36 p.m., the committee resumed.

Mr. Piché, Ms. Green, Ms. Hébert, and Ms. Kovacic each made a statement and, together, answered questions

At 12:56 p.m., the Honourable Senator Ataullahjan took the chair.

At 1:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 3 mai 2017
(33)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Fraser, Hartling, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar et Pate (11).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;

Carol McCalla, directrice principale.

À titre personnel :

Justin Piché, professeur agrégé, Département de criminologie, Université d'Ottawa;

Teneisha Green, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa;

Jasmine Hébert, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa;

Ana Kovacic, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa.

Le président prend la parole.

M. Ferguson fait une déclaration puis, avec Mme McCalla, répond aux questions.

À 12 h 32, la séance est suspendue.

À 12 h 36, la séance reprend.

M. Piché et Mes Green, Hébert et Kovacic font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 56, l'honorable sénatrice Ataullahjan occupe le fauteuil.

À 13 h 39, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, May 10, 2017
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Bovey, Eaton, Hartling, Hubley, Martin, Munson, Ogilvie and Pate (11).

Other senator present: The Honourable Senator Frum (1).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, April 13, 2017, the committee began its examination of Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month.

WITNESSES:

The Honourable Senator Linda Frum, sponsor of the bill.

Centre for Israel and Jewish Affairs:

Shimon Fogel, CEO.

B'Nai Brith Canada:

Michael Mostyn, Chief Executive Officer.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Frum, Mr. Fogel, and Mr. Mostyn each made a statement and, together, answered questions.

At 12:21 p.m., the committee suspended.

At 12:23 p.m., the committee resumed.

It was agreed:

That the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

OTTAWA, le mercredi 10 mai 2017
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Bovey, Eaton, Hartling, Hubley, Martin, Munson, Ogilvie et Pate (11).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Frum (1).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 13 avril 2017, le comité entreprend l'étude du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien

TÉMOINS :

L'honorable sénatrice Linda Frum, marraine du projet de loi.

Centre consultatif des relations juives et israéliennes :

Shimon Fogel, président-directeur général.

B'Nai Brith Canada :

Michael Mostyn, chef de la direction.

Le président prend la parole.

L'honorable sénatrice Frum et MM. Fogel et Mostyn font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 21, la séance est suspendue.

À 12 h 23, la séance reprend.

Il est convenu :

Que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

It was agreed that Bill S-232 be reported, without amendments, to the Senate.

It was agreed:

That notwithstanding the motion adopted in committee on December 11, 2015, reduced quorum for the purposes of hearing testimony, for the period from May 15 to May 19 be any 3 members of the committee.

At 12:24 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu de faire rapport du projet de loi S-232 sans amendement au Sénat.

Il est convenu :

Que, nonobstant la motion adoptée au comité le 11 décembre 2015, le quorum réduit nécessaire pour entendre des témoins du 15 au 19 mai soit trois membres du comité.

À 12 h 24, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, May 10, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

SEVENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month, has, in obedience to the order of reference of April 13, 2017, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 10 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien, a, conformément à l'ordre de renvoi du 13 avril 2017, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,

JIM MUNSON

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 3, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m. to study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, senators.

Before senators introduce themselves, just to update folks after the two-week break, this is a study on human rights of prisoners in our Canadian correctional system. We've had many witnesses before us and we're learning a lot and understanding what is going wrong and what is going well in our prison system. We hope to have a report out within two years, but we also hope to have a report out sometime this year that will show what is happening. We're off in two weeks to our first visitations to Brockville, Millhaven, Joyceville and Montreal institutions. We are on a learning curve. We feel the Canadian public should have access to a new and instructive report on the Canadian prison system.

Before the Auditor General of Canada speaks to us, I will ask senators to introduce themselves, beginning with our deputy chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling, New Brunswick.

The Chair: And I'm Jim Munson. I say every time that my heart is in New Brunswick, but I'm an Ontario senator.

Today, we'll continue our study on the human rights of prisoners in the Canadian system, which we began some time ago. We begin testimony today with the Auditor General of Canada, Michael Ferguson, who is accompanied by Carol McCalla, Principal.

Sir, the floor is yours, and then, as usual, senators have many questions. Welcome to our committee.

Michael Ferguson, Auditor General of Canada, Office of the Auditor General of Canada: Thank you for inviting us to discuss our audit reports to help inform your study on the human rights of prisoners in the correctional system.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 3 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, pour étudier les problèmes relatifs aux droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, sénateurs.

Avant que les sénateurs ne se présentent, je vais faire une petite mise au point après nos deux semaines de pause. Nous étudions donc les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. Nous avons entendu de nombreux témoins et avons ainsi pu mieux comprendre ce qui va bien et ce qui va de travers dans notre système carcéral. Nous espérons produire un rapport d'ici deux ans, mais nous avons l'ambition d'en sortir un d'ici la fin de l'année pour dresser un état des lieux. Dans deux semaines, nous effectuerons nos premières visites aux établissements de Brockville, de Millhaven, de Joyceville et de Montréal. Nous sommes en plein apprentissage. Nous pensons que la population canadienne devrait avoir accès à un rapport actuel et instructif sur notre système carcéral.

Avant que le vérificateur général du Canada ne prenne la parole, je demanderai aux sénateurs de se présenter, en commençant par la vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Je m'appelle Jim Munson et, comme je le dis toujours, si mon cœur est au Nouveau-Brunswick, je suis un sénateur de l'Ontario.

Nous allons donc poursuivre notre étude des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel, étude que nous avons entreprise il y a pas mal de temps déjà. Aujourd'hui, nous commencerons par le témoignage du vérificateur général du Canada, Michael Ferguson, qui est accompagné de Carol McCalla, directrice principale.

Monsieur, vous avez la parole, après quoi, comme à l'habitude, les sénateurs vont vous poser beaucoup de questions. Bienvenue à notre comité.

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada, Bureau du vérificateur général du Canada : Je vous remercie de nous avoir invités pour discuter de nos rapports d'audit dans le cadre de votre étude des droits des détenus dans le système correctionnel.

I would first like to briefly talk about our past audits of federal programs for indigenous peoples. Through these audits, we found that many government services provided in First Nations communities continued to be inferior in quality to those in nearby communities.

[Translation]

For example, our 2014 audit of Public Safety Canada's First Nations Policing Program found that there was no clear requirement for first nations policing services to comply with provincial policing standards. This different level of service potentially risked the health and safety of police officers, detainees, and the public.

More recently, we did two audits of Correctional Service Canada — or Corrections Canada — one in 2015 and one in 2016. These audits focused on the timely access to programs that supported the rehabilitation of offenders with sentences of two years or more. Indigenous offenders now represent more than 25 per cent of the 15,000 men and women in federal custody — a proportion that has grown significantly over the last decade.

Although Corrections Canada cannot control the number of offenders receiving federal sentences, it can provide them with timely access to rehabilitation programs and culturally appropriate services to prepare them for early release on parole — which can influence how long and how many offenders remain in custody.

Our 2015 audit on male offenders in federal custody found that about 80 per cent of offenders remained in custody past their first parole eligibility date, largely because of delayed access to rehabilitation programs. Moreover, most offenders were released directly into the community from medium- and maximum-security penitentiaries. As a result, these offenders had less time to benefit from a gradual and structured release into the community to support their successful reintegration.

[English]

Our 2016 audit examined access to correctional programs for indigenous offenders. We found that as the population of indigenous offenders grew, Corrections Canada couldn't provide them with the rehabilitation programs they needed when they needed them. We also found that access to culturally specific programs was uneven across institutions. For example, healing lodges didn't exist in all regions. We found that offenders who participated in healing lodge programs had low rates of reoffending upon release, yet Corrections Canada had not examined ways to provide greater access to these lodges.

Permettez-moi d'abord de présenter brièvement nos audits antérieurs des programmes fédéraux pour les peuples autochtones. Grâce à ces audits, nous avons constaté que la qualité de nombreux services publics offerts aux collectivités des Premières Nations demeure inférieure à celle des services offerts dans des collectivités voisines.

[Français]

Ainsi, l'audit du Programme des services de police des Premières Nations que nous avons mené en 2014 avait permis de constater qu'aucune exigence claire ne prévoyait que les services de police des Premières Nations soient conformes aux normes des provinces. Or, cet écart de niveau de service pouvait présenter des risques pour la santé et la sécurité des policiers, des détenus et du public.

Plus récemment, nous avons réalisé deux audits de Service correctionnel Canada : l'un en 2015 et l'autre en 2016. Ces audits portaient sur l'accès en temps opportun aux programmes de réadaptation des délinquants condamnés à des peines de deux ans ou plus. Les détenus autochtones représentent aujourd'hui plus de 25 p. 100 des 15 000 hommes et femmes sous responsabilité fédérale, soit une proportion qui a connu une forte croissance au cours des 10 dernières années.

Service correctionnel Canada ne peut pas contrôler le nombre de délinquants condamnés à des peines de ressort fédéral. Il peut cependant leur donner accès en temps opportun à des programmes de réadaptation et à des services adaptés à leur culture pour les aider à se préparer à une libération conditionnelle anticipée. Cela peut influencer sur le nombre de délinquants incarcérés et sur la durée de leur détention.

Notre audit de 2015 sur les détenus sous responsabilité fédérale a révélé que près de 80 p. 100 des détenus restaient sous garde après leur première date d'admissibilité à une libération conditionnelle. Cela s'explique surtout par des retards dans l'accès aux programmes de réadaptation. De plus, la plupart des délinquants détenus dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale étaient libérés directement dans la collectivité. Ils avaient donc eu moins de temps pour profiter d'une libération graduelle et structurée dans la collectivité, ce qui aurait pu favoriser leur réinsertion.

[Traduction]

Notre audit de 2016 portait sur l'accès aux programmes correctionnels destinés aux délinquants autochtones. Nous avons constaté que, même si la population de détenus autochtones avait augmenté, le Service correctionnel du Canada ne pouvait pas leur offrir les programmes de réadaptation dont ils avaient besoin au moment voulu. Nous avons aussi constaté que l'accès à des programmes adaptés à la culture autochtone change d'un établissement à l'autre. Par exemple, il n'y a pas de pavillons de ressourcement dans toutes les régions. Nous avons constaté que les délinquants qui participaient au programme des pavillons de

Most indigenous offenders in federal custody were eligible for release on parole after serving the first year of their sentences. Parole supervision is an effective way to support the successful return of an offender to the community. However, we found that two thirds of released indigenous offenders had never been on parole. Overall, Corrections Canada prepared indigenous offenders for parole hearings less often than non-indigenous offenders, and when they did, it was later in their sentence.

Corrections Canada used the Custody Rating Scale to determine an offender's security level and need for a rehabilitation program. We found that this tool didn't consider the unique needs of indigenous offenders as required. More than three quarters of indigenous offenders were sent to medium- or maximum-security institutions upon admission and were referred to a rehabilitation program. These were at significantly higher levels than non-indigenous offenders. Once at higher levels of security, few offenders were assessed for a possible move to a lower level before release, even after they completed their rehabilitation programs.

There are about 700 women in federal custody and a further 600 under supervision in the community, many of whom have been identified with mental health issues. We are currently conducting an audit that focuses on female offenders and their access to programs and services. We plan to report on this audit this fall.

[Translation]

The Office of the Auditor General is also the auditor for the territorial governments, and we report directly to their legislative assemblies. In 2015, we conducted audits on correctional services in the three territories. We found case management deficiencies that limited efforts to rehabilitate offenders and prepare them for release back into the community. For example, we found that access to rehabilitation programs and mental health services was inadequate and that space shortages risked the safety of staff and inmates in many correctional facilities.

[English]

Mr. Chair, this concludes my opening remarks. We would be pleased to answer any questions the committee may have. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. Ferguson.

ressourcement avaient un faible taux de récidive après leur libération. Pourtant, le Service correctionnel du Canada n'avait pas examiné comment il pourrait élargir l'accès à ces pavillons.

La plupart des détenus autochtones sous responsabilité fédérale étaient admissibles à une libération conditionnelle après avoir purgé un an de leur peine. La surveillance des délinquants en libération conditionnelle est un outil efficace pour favoriser la réinsertion sociale des détenus. Nous avons cependant constaté que les deux tiers des délinquants autochtones libérés n'avaient jamais eu de libération conditionnelle. En général, le Service correctionnel du Canada avait préparé les détenus autochtones moins souvent que les autres à une audience de libération conditionnelle. Et quand il l'a fait, c'était plus tard pendant leur peine.

Le Service correctionnel du Canada utilisait l'échelle de classement par niveau de sécurité pour déterminer la cote de sécurité d'un détenu et ses besoins en programme de réadaptation. Nous avons constaté que cet outil ne répondait pas aux besoins uniques des détenus autochtones comme cela est requis. Plus des trois quarts des délinquants autochtones avaient été envoyés, à leur admission, dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale et aiguillés vers un programme de réadaptation. Les niveaux de sécurité qui leur étaient attribués étaient beaucoup plus élevés que ceux des autres détenus. Une fois placés dans un établissement à sécurité supérieure, peu de délinquants autochtones avaient fait l'objet d'une évaluation pour un transfèrement éventuel vers un établissement à sécurité inférieure avant leur libération, même après avoir terminé leur programme de réadaptation.

Environ 700 femmes sont détenues sous responsabilité fédérale et 600 autres sont sous surveillance dans la collectivité. Beaucoup de ces femmes souffrent de troubles mentaux. Nous menons actuellement un audit sur les délinquantes et les programmes et services dont elles bénéficient. Nous prévoyons présenter les résultats de cet audit à l'automne.

[Français]

Le Bureau du vérificateur général du Canada audite aussi les gouvernements territoriaux. Il présente directement ses rapports à leur assemblée législative. En 2015, nous avons audité les services correctionnels des trois territoires. Nous avons constaté des lacunes dans la gestion de cas qui entravaient les efforts pour réadapter les délinquants et les préparer à leur retour dans la collectivité. Nous avons notamment constaté que l'accès aux programmes de réadaptation et aux services de soins de santé mentale n'était pas adéquat et que le manque de places dans beaucoup d'établissements correctionnels posait des risques pour la sécurité du personnel et des détenus.

[Traduction]

Monsieur le président, voilà qui conclut ma déclaration d'ouverture. Nous serons heureux de répondre aux questions des membres du Comité. Merci.

Le président : Merci, monsieur Ferguson.

I would like to welcome Senator Ngo, who just joined us, to the committee.

I will ask a couple of opening questions. You tweaked our curiosity when you said you are currently conducting an audit that focuses on female offenders and their access to programs. What has prompted you to do that? What have you heard thus far that would make you and your officials want to go into prisons and focus on this particular issue?

Mr. Ferguson: I think you can see from the audits that we're bringing to your attention today that, in 2015, we reported on prisoners in general and their access to programs that are aimed at their rehabilitation. Then, after doing that, we decided that we should look at two subpopulations, the indigenous offenders and the female offenders. We started with the indigenous offenders. That's a report, again, that we are referring to you today that we released in 2016, and we are currently working on the audit of female offenders and the programs that are available to them for rehabilitation. We decided to do the indigenous offenders before the female offenders partly because of the timing of the report into the Ashley Smith situation. We are now currently underway with the audit on female offenders.

The Chair: Thank you for that. Just very briefly, when people use the term and you use the term "culturally appropriate services" to prepare them for early release on parole, could you define what that means?

Mr. Ferguson: That was, in particular, something related to the indigenous offenders and Correctional Service Canada. We identified in that audit that they held consultations with various Aboriginal groups about the types of programs and services that they should be offering to indigenous offenders that, I guess, take into account the indigenous culture. Correctional Service has put things in place like healing lodges, access to elders and something that they call a Pathways Initiative, which is an initiative where there is sort of one-on-one mentoring really for indigenous offenders.

Correctional Service has identified a number of different programs that are available to indigenous offenders that are culturally specific programs. It's up to the offender to decide if they want to participate in those programs or want to participate in the mainstream programs, but one of the other things that we identified in the audit is that those types of programs are not available in all regions. There could be indigenous offenders who are housed in certain regions of the country but who would not have access to some of those programs that were designed specifically for indigenous offenders.

The Chair: I'd like to acknowledge Senator Bernard, who just joined us.

Senator Pate: Thank you for all the work you've done and your department has done for many years. It's been incredibly valuable and much appreciated.

Je souhaite la bienvenue au sénateur Ngo qui vient juste de se joindre à nous.

Je vais poser deux ou trois questions pour commencer. Vous avez titillé ma curiosité quand vous avez dit que vous êtes en train d'effectuer un audit axé sur les délinquantes est sur leur accès aux programmes. Qu'est-ce qui vous a incité à faire cela? Qu'est-ce qui vous a mis sur la piste vous et vos collaborateurs pour que vous vouliez aller dans les prisons et pour vous amener à vous pencher sur ce problème?

M. Ferguson : Vous pourrez constater, d'après les audits que nous soumettons à votre examen aujourd'hui, qu'en 2015, nous avons fait un rapport concernant la population carcérale en général et son accès aux programmes destinés à favoriser la réadaptation. Après cela, nous avons décidé de nous intéresser à deux sous-populations : les délinquants autochtones et les délinquantes. Nous avons commencé par les premiers. C'est le rapport que nous vous soumettons aujourd'hui et qui a été publié en 2016; nous travaillons actuellement à l'audit des délinquantes et aux programmes qui leur sont offerts pour leur réadaptation. Nous avons décidé de commencer par les délinquants autochtones en partie parce que le rapport sur l'affaire d'Ashley Smith était sorti à ce moment-là. Nous sommes donc en train d'effectuer notre audit sur les délinquantes.

Le président : Merci pour cette précision. Très brièvement, dites-moi ce que vous entendez par « services adaptés à la culture des enfants et des familles autochtones » en vue de préparer les délinquants à une libération conditionnelle anticipée?

M. Ferguson : Cela concernait les délinquants autochtones et le Service correctionnel du Canada. Nous avons constaté, à la faveur de cet audit, que le ministère avait tenu des consultations avec différents groupes autochtones au sujet des divers types de programmes et de services devant être offerts aux délinquants autochtones, services qui devaient tenir compte de la culture autochtone. Le Service correctionnel du Canada a donc mis en œuvre certaines recommandations, comme les pavillons de ressourcement, l'accès aux aînés et ce qu'on appelle l'initiative Sentiers autochtones, qui consiste à offrir une sorte de mentorat personnalisé aux délinquants autochtones.

Le Service correctionnel du Canada a offert aux délinquants autochtones tout un ensemble de programmes adaptés à leur culture. Il appartient à chaque délinquant de décider s'il désire participer à l'un de ces programmes ou plutôt à des programmes généraux, mais nous avons par ailleurs constaté, à l'occasion de cet audit, que ces types de programmes ne sont pas disponibles dans toutes les régions. Il peut arriver que des délinquants autochtones, dans certaines régions, n'aient pas accès à certains de ces programmes qui leur sont spécifiquement destinés.

Le président : Je tiens à souligner la présence de la sénatrice Bernard, qui vient juste d'arriver.

La sénatrice Pate : Merci pour tout le travail que vous avez fait et qu'a fait votre service depuis bien des années. Nous apprécions énormément ce travail qui est d'une grande valeur.

One of the things you looked at, as you mentioned, when you did your most recent audit in terms of indigenous prisoners was some of the agreements that have been developed under sections 81 and 84 in particular of the Corrections and Conditional Release Act. I'm curious: At the time of your audit, how many section 81 and 84 agreements had been developed and signed with indigenous communities? As a subset of that, how many were for individual agreements, so individual prisoners or parolees, and how many were for groups of individuals? That's one question. Depending on that, I will have a supplementary as well.

Mr. Ferguson: What I'll do is refer you to the specific section in the report where we talk about that, and then I'll ask Ms. McCalla to provide any other details.

We deal with that in paragraph 3.69 in the report that we released in 2016 on preparing indigenous offenders for release, and the numbers that we have in the report are that we found that 274 offenders were released with a section 84 release plan, which, in fact, was up from 143 four years before that. I'll ask Ms. McCalla whether we have any more details specifically to the types of numbers that you were asking about.

The Chair: Just before we go to that, a clarification for people who are watching: When you both talk about sections 81 and 84, could you tell us what that means so that we can have a better understanding?

Carol McCalla, Principal, Office of the Auditor General of Canada: Certainly. Section 81 is a provision under the Corrections and Conditional Release Act that allows for Aboriginal community organizations to be involved in the custody of offenders. We examined the number of offenders who participated in section 81 institutions. CSC has set up healing lodges across the country for indigenous offenders. In the audit, we noted how many offenders had participated in those.

Our concern was that access to healing lodges was quite limited. There's only about enough to deal with about 10 per cent of indigenous offenders in custody. For male offenders, they operate at minimum security level, and most indigenous offenders are held at maximum and medium security level.

Of concern to us as well was that the Truth and Reconciliation Commission had called for the federal government to decrease barriers to these section 81 healing lodges and that we hadn't seen that Corrections had been working to do that.

Comme vous avez indiqué qu'à l'occasion de votre tout dernier audit concernant les prisonniers autochtones, vous vous êtes notamment penchés sur les accords conclus en vertu des articles 81 et 84 de la Loi sur le Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, j'aimerais savoir une chose. Quand vous avez fait votre audit, combien d'accords avez-vous relevé qui ont été établis en vertu des articles 81 et 84 et qui ont été signés par des communautés autochtones? Par ailleurs, sur ce nombre, combien étaient des accords conclus avec des particuliers, c'est-à-dire des prisonniers ou des libérés conditionnels, et combien l'ont été avec des groupes? Voilà pour ma première question et, selon votre réponse, je vous en poserais une autre.

M. Ferguson : Je vais vous renvoyer à la partie du rapport qui en parle, après quoi je demanderai à Mme McCalla de vous fournir un complément de réponse.

Nous parlons de cela au paragraphe 3.69 du rapport publié en 2016 sur la préparation des délinquants autochtones en vue de leur libération et on peut voir que nous avons établi à 274 le nombre de délinquants libérés en vertu d'un plan de libération dressé selon l'article 84, ce qui représente en fait une augmentation par rapport aux 143 d'il y a quatre ans. Je voudrais savoir si Mme McCalla veut ajouter des précisions à propos de ces chiffres qui vous intéressent.

Le président : Avant qu'elle ne nous réponde, j'aimerais que vous apportiez une précision pour les personnes qui nous regardent : quand vous parlez tous deux des articles 81 et 84, pourriez-vous nous dire ce que cela signifie afin de nous aider à nous y retrouver?

Carol McCalla, directrice principale, Bureau du vérificateur général du Canada : Bien sûr. L'article 81 est une disposition de la Loi sur le Système correctionnel et la mise en liberté sous condition qui permet aux organisations communautaires autochtones d'assumer la garde des délinquants. Nous avons établi le nombre de délinquants ayant participé à ce genre de garde dans des établissements relevant de l'article 81. Le SCC a mis sur pied des pavillons de ressourcement un peu partout au pays à l'intention des délinquants autochtones. Dans notre audit, nous avons déterminé combien de délinquants avaient fréquenté ces pavillons.

Nous nous préoccupons surtout de l'accès à ces pavillons de ressourcement, qui était très limité. Il y a tout juste assez de centres comme cela pour accueillir environ 10 p. 100 de la population de délinquants autochtones sous garde. Dans le cas des hommes, ces pavillons se trouvent dans des établissements à sécurité minimale, mais la plupart des délinquants autochtones sont détenus dans des établissements à sécurité moyenne ou maximale.

Nous avons conclu que le SCC n'a pas vraiment donné suite aux recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation qui avait demandé au gouvernement fédéral de réduire les obstacles à l'ouverture de pavillons de ressourcement en vertu de l'article 81.

For women offenders, there are only two healing lodges available in the Prairie provinces, so access for indigenous offenders is quite limited. There are no healing lodges in Eastern Canada, so if they wanted to participate in those programs, they would have to move out of region. One key principle of corrections is to keep offenders close to their home communities. That's a very important principle for their rehabilitation. So we reported on the number of offenders who had participated in this program.

For section 84 releases, that's where Corrections can release to a community organization while an offender is on parole or on conditional release to the end of their sentence, and they play a role in their supervision in the community. There we had found that, while the numbers are still low, they have increased significantly over the past three years.

Senator Pate: Thank you for that. In line with exactly what you were just discussing, the reason I was asking how many were with indigenous communities, as well as how many were individual contracts versus group, is that, as you know, the legislation is far more permissive than the policy that has been implemented by Corrections. The committee would be happy to hear any of your commentary on that in terms of whether you're analyzing the extent to which the spirit of the law has been implemented and how much the policy is impacting.

I think you've answered the question, though. I think the answer is that there are no section 81 agreements for individual prisoners that you found.

Ms. McCalla: We examined the section 81 facilities that were operated by Corrections. I believe they also run section 81 facilities in agreement with community organizations as well. So they're CSC-run and also ones that are managed by community groups or organizations. We didn't examine the agreements themselves. We examined how many offenders had access to them. Whether or not they were CSC-run or community-run was not of issue for us. Our point was access. Do they have access to these types of services?

In terms of how the legislation has set up these programs, the legislation allows for the creation of section 81 agreements for the custody of indigenous offenders, as well as for section 84s, and section 84 allows it to be to a community, a First Nations community, or a community organization, say, off-reserve. What we found, though, is that CSC has just, for example, set up their healing lodges for men at minimum security, but the legislation doesn't set that as a requirement.

Les délinquantes n'ont accès qu'à deux pavillons de ressourcement, dans les provinces des Prairies, si bien qu'on peut dire que l'accès offert aux délinquants autochtones est plutôt restreint. Il n'y a aucun pavillon de ressourcement dans l'Est du Canada et si un détenu voulait participer à ce genre de programmes, il devrait aller dans une autre région. Or, l'un des grands principes du Service correctionnel est de maintenir les délinquants à proximité de leur collectivité de résidence, puisque c'est une dimension très importante de leur réadaptation. Nous avons donc fait rapport sur le nombre de délinquants ayant participé à ce programme.

En vertu de l'article 84, les délinquants sont remis en liberté et confiés à une organisation communautaire pendant la durée de leur libération conditionnelle et jusqu'à la fin de leur peine. L'organisation joue un rôle de supervision dans la collectivité. À cet égard, nous avons constaté que, même si le nombre de délinquants participants demeure faible, il est en très nette augmentation par rapport aux trois dernières années.

La sénatrice Pate : Merci. Pour poursuivre dans la foulée de ce dont nous discutons, je vous ai posé la question de savoir combien de délinquants aboutissent dans des communautés autochtones — et combien il y a d'accords individuels par rapport à des accords collectifs, parce que, comme vous le savez, la loi est beaucoup plus permissive que la politique appliquée par le Service correctionnel du Canada. Le comité aimerait beaucoup savoir si vous avez cherché à déterminer dans quelle mesure l'esprit de la loi a prévalu sur la politique dans les décisions prises relativement à ces questions.

Cependant, je crois que vous avez répondu à la question. Je pense que vous venez de dire qu'il n'y a pas eu d'accords individuels de conclus avec des délinquants au titre de l'article 81.

Mme McCalla : Nous avons examiné les installations créées en vertu de l'article 81 et qui sont exploitées par le Service correctionnel du Canada. Je crois que le SCC s'occupe également d'installations en vertu de l'article 81, en accord avec les organismes communautaires. Il s'agit donc d'établissements exploités par le SCC et d'installations gérées par des groupes ou des organisations communautaires. Nous ne nous sommes pas penchés sur les accords eux-mêmes. Nous avons simplement déterminé combien de délinquants ont accès à de tels établissements. Il nous importait peu de savoir s'ils étaient exploités par le SCC ou par les collectivités. Nous nous intéressions à l'accès. Nous voulions savoir combien avaient accès à ce genre de services.

Quant à la mesure dans laquelle la loi favorise la mise en place de tels programmes, il se trouve qu'elle permet la conclusion d'accords en vertu des articles 81 et 84 pour ce qui est de la garde des délinquants autochtones. La loi permet la garde en milieu communautaire, que ce soit au sein d'une communauté des Premières Nations ou sous la supervision d'un organisme communautaire, hors réserve par exemple. Nous avons cependant constaté que le SCC n'a établi de pavillon de

For section 84 releases, there were some with community organizations. Again, it's still very limited, which we make note of, but it has increased significantly over the past three years. But there is room to move forward on that.

Senator Pate: Thank you, Ms. McCalla. And just to clarify, your read would also be that the legislation would allow all levels of security to be in section 81 options?

Ms. McCalla: It certainly doesn't prohibit it.

Senator Pate: In addition, the legislation actually could extend to ethnocultural communities as well, not just indigenous but also Black prisoners, which is one of the areas the committee is looking at as well.

Ms. McCalla: Our focus was on indigenous offenders; we looked at their access to these services.

The Chair: We have Senator Fraser with us, who is replacing Senator Hubley.

Senator Fraser: Yes, I am, and I apologize to all, particularly to the witnesses, for having been held up.

Senator Omidvar: Thank you, Mr. Ferguson and Ms. McCalla, for coming to give us all this information. We've been on this metaphorical road for about a month, and we're really going to go on the road soon.

We heard from Ivan Zinger, who is the Correctional Investigator, and he referred us to the ethical climate survey of 2012, which rated and did a benchmark test on how staff were feeling about approaching their leadership on ethical issues. The report that came out clearly indicated there was room for improvement, staff were not certain that the organization had a practice for detecting and dealing with ethical behaviours, et cetera.

I was unable to find any reference to ethical behaviour in your reports. Was this a consideration at all as you prepared your 2016 report? There is the 2015 report as well.

Mr. Ferguson: That was not the focus of the report. Again, both of these reports that we're presenting were about the offender's ability to get access to the services that they needed to prepare them for a parole hearing or to prepare them for release. It was all about the rehabilitation side. We weren't looking specifically at the employees of Correctional Services other than looking at things like did they have the training they needed and did they have the guidance they needed to be able to do some of

ressourcement pour les hommes, par exemple, que dans les établissements à sécurité minimale, ce qui n'est pas précisé dans la loi.

Quelques libérations ont été effectuées en vertu de l'article 84 et les délinquants ont été confiés à des organismes communautaires. Encore une fois, leur nombre est limité, mais il convient de remarquer qu'il y a eu une très nette augmentation ces trois dernières années. Il demeure qu'il y a encore place à l'amélioration.

La sénatrice Pate : Merci, madame McCalla. Je veux préciser une chose. Vous semblez également avoir déduit que la loi permet d'appliquer les dispositions de l'article 81 à tous les établissements, peu importe le niveau de sécurité?

Mme McCalla : En tout cas, la loi ne l'interdit pas.

La sénatrice Pate : De plus, la loi pourrait être étendue aux communautés ethnoculturelles, pas uniquement aux Autochtones, mais aussi aux prisonniers de race noire, et il se trouve que c'est un des aspects auxquels le comité s'intéresse également.

Mme McCalla : Nous nous sommes intéressés aux délinquants autochtones, plus exactement à leur accès à ces services.

Le président : Nous avons la sénatrice Fraser parmi nous, qui remplace la sénatrice Hubley.

La sénatrice Fraser : Effectivement, et je demande à tout le monde, surtout aux témoins, de bien vouloir excuser mon retard, mais j'ai été retenue.

La sénatrice Omidvar : Merci, monsieur Ferguson et madame McCalla, de nous avoir communiqué ces renseignements. Il y a un mois environ que nous avons entrepris notre périple dans ce dossier, et nous allons bientôt prendre la route pour de bon.

Nous avons recueilli le témoignage d'Ivan Zinger, qui est l'enquêteur du Service correctionnel. Il nous a parlé du sondage sur le climat éthique de 2012 qui a permis de noter et de tester la réaction du personnel à l'idée d'évaluer sa conception du leadership sur les questions éthiques. Le rapport indique clairement qu'il y a place à l'amélioration, parce que le personnel n'était pas certain qu'il existait, au sein de son organisation, des pratiques de détection des comportements non éthiques et des méthodes d'intervention en cas de constat de tels comportements.

Je n'ai trouvé aucune mention au concept de comportement éthique dans vos rapports. Vous y êtes-vous intéressé lors de la préparation de votre rapport de 2016? Il y a aussi le rapport de 2015.

M. Ferguson : Ce n'était pas le point de mire du rapport. Nos deux rapports visaient à déterminer dans quelle mesure les délinquants avaient accès aux services dont ils avaient besoin pour se préparer en vue de leur audience de libération conditionnelle ou de leur libération. Il ne concernait que l'aspect réadaptation. Nous ne nous sommes pas intéressés aux employés du Service correctionnel si ce n'est pour déterminer s'ils avaient reçu la formation ainsi que les conseils nécessaires pour s'acquitter de

the things in that area? We found there were some weaknesses. For example, they're supposed to consider things like the Aboriginal social history of an indigenous offender when they come into the system, but they didn't have sufficient guidance on how to do that. The audits that we were conducting didn't get down into their relationship with the organization.

Senator Omidvar: In your presentation, you talked about the audit that you're planning for this fall. I think there is a direct relationship between the women in the prisons and the staff, as you have pointed out, and how the staff work. How they are either trusted or not by their leadership has an impact on the lives of the prisoners and, in particular, women, since the ratio of men working in the front lines with women prisoners is really high. I want to know whether you will consider the ethical climate survey report and its implications for your fall audit.

Mr. Ferguson: It's not something that we have so far built into the audit, but it's something that we can take back and consider whether there might be an interesting line of inquiry on that. We will consider it.

Senator Andreychuk: I could characterize your work as a program audit, right, rather than a cost audit; is that correct?

Mr. Ferguson: Certainly. We were looking at whether it's a program or multiple programs, but it essentially would be an audit of program, yes.

Senator Andreychuk: I'm interested in healing lodges because it's supposed to be culturally appropriate, but at the same time it's rehabilitation into a community that's broader than their own cultural community. Did you do any assessment of the balance between the issues of reoffending and trying to curtail that activity and how it blended with doing it from a cultural point of view?

I say that because I come from an area where we do have healing lodges, et cetera, and the struggle is to have the capacity for staff and otherwise to be able to deal with the whole criminal element and also the cultural element, and it would take a unique person with a lot of training to be able to deliver that program. From time to time, the difficulties have come when you have someone who is obviously part of the community, knows the community, can give the history, can work with that, but doesn't have the background on rehabilitation on the criminal side of matters, because this person has gone into court and out of court, into an institution and out. Those two must be balanced. Did you look at that kind of structure both from the person entering the program and the staff who have to deliver that program?

Mr. Ferguson: Again, I'll ask Ms. McCalla to give some details, but in paragraph 3.65 of the report on indigenous offenders, we say:

certain mandats dans ce domaine. Nous avons constaté des lacunes. Par exemple, les agents du Service correctionnel sont censés tenir compte d'éléments comme la trajectoire sociale du délinquant en milieu autochtone, au moment où celui-ci intègre le système correctionnel, mais ils n'avaient pas reçu suffisamment de consignes pour savoir comment s'y prendre. Nos audits n'avaient pas pour objet d'examiner leurs relations au sein de l'organisation.

La sénatrice Omidvar : Dans votre exposé, vous avez parlé de l'audit que vous envisagez de mener cet automne. Je pense qu'il existe une relation directe entre les femmes en prison et le personnel, comme vous l'avez souligné, et avec la façon dont le personnel fonctionne. La confiance ou la méfiance qu'ils inspirent chez le personnel surveillant a une incidence sur la vie des détenus, en particulier, sur la vie des femmes, puisqu'une proportion importante d'hommes travaille au contact de femmes incarcérées. Pour votre audit de l'automne, allez-vous tenir compte du sondage sur le climat éthique?

M. Ferguson : Nous n'avons pas intégré cette dimension à cet audit, mais nous pourrions y revenir pour déterminer s'il vaut la peine de faire enquête à ce sujet. Nous y penserons.

La sénatrice Andreychuk : Peut-on dire que votre mandat est un audit de programme, plutôt qu'un audit financier?

M. Ferguson : Vous avez raison. Nous nous sommes penchés sur un programme, en fait sur plusieurs programmes, mais il s'agit essentiellement d'un audit de programme.

La sénatrice Andreychuk : Je suis intéressée par la question des pavillons de ressourcement qui sont censés être adaptés à la culture des Autochtones, mais d'un autre côté, il est aussi question de favoriser la réadaptation de ces gens-là dans la société en général, ce qui ne se limite donc pas à leur milieu culturel. Avez-vous cherché à déterminer si les tentatives déployées pour infléchir la récidive, suivant une approche centrée sur la culture, donnent de bons résultats?

Je vous pose la question, parce que je viens d'une région où il y a des pavillons de ressourcement, et bien d'autres choses, mais je sais qu'il est difficile pour le personnel de composer à la fois avec la dimension criminelle des détenus et avec leur dimension culturelle, si bien qu'il faudrait mettre la main sur des agents carcéraux très bien formés pour offrir ce genre de programmes. À l'occasion, des difficultés sont ressorties en présence de personnes qui connaissent la communauté, qui connaissent les faits historiques, qui peuvent travailler à partir de tout cela, mais qui n'ont pas de bagage en réadaptation de criminels qui se sont promenés d'un tribunal à l'autre, d'un établissement à l'autre. Il faut équilibrer ces deux dimensions. Avez-vous examiné ce genre d'approche, à la fois pour les détenus admis dans un programme et pour le personnel qui doit administrer le programme?

M. Ferguson : Encore une fois, je vais demander à Mme McCalla d'entrer dans les détails mais au paragraphe 3.65 du rapport sur les délinquants autochtones, nous disons :

... indigenous offenders released from Healing Lodges were more likely to successfully complete their supervision ... than those released from other minimum-security institutions.

Essentially 78 per cent of them successfully completed their period of supervision if they came out of a healing lodge as compared to 63 per cent of offenders coming out of other minimum-security institutions. That difference is probably significant enough to say that the healing lodges as a method of trying to aid rehabilitation were having an impact, but I'll ask Ms. McCalla if she wants to add any details.

Ms. McCalla: There are a variety of different approaches in the programs that take place within a healing lodge. There is contact with elders, working with elders, and there is culturally specific programming offered as well. They also have access to ceremonies. CSC research has found that, overall, this type of programming offered by indigenous people is very successful as well and is more successful than mainstream programs that are offered. Historically, that's what they've found so that's why they offer it. They are more effective when offered by indigenous people. That's the main thrust behind the healing lodges.

Is there anything more you would like to know?

Senator Andreychuk: Going into the healing lodge, are they trained beyond being experts on their own culture and being part of their own communities? Have they received the training that would normally come for rehabilitation of an offender?

Ms. McCalla: Yes, I understand. They require that their staff working with indigenous offenders are culturally competent, so they have a variety of screening. We did examine how they ensured that their staff who work with indigenous offenders are culturally competent. They also contract with elders as well to participate in the delivery of the correctional programs. As well, the staff are trained on the correctional programs themselves.

Correctional programs are targeted at the criminogenic risks that led to the crime, so you would want to make sure that those correctional programs are doing that, and indeed CSC has examined the content of those programs to make sure that they do appropriately identify criminogenic risks and the people delivering the program have been appropriately trained on that side of the house as well.

Senator Andreychuk: I believe you were saying that right now they're targeted to minimum risk in the male offenders. Obviously the minimum are those that are low risk to the community, along with other factors. When you get into the high risk, then the risk is of violence, and the protection of the public becomes slightly different in your focus.

[...] les délinquants provenant d'un pavillon de ressourcement étaient plus susceptibles de terminer avec succès leur période sous surveillance dans la collectivité — que ceux provenant d'un établissement à sécurité minimale traditionnel.

Pour résumer, 78 p. 100 des délinquants placés dans un pavillon de ressourcement ont terminé avec succès leur période sous surveillance contre 63 p. 100 de ceux provenant d'un établissement à sécurité minimale traditionnel. Cette différence est sans doute suffisamment significative pour dire que les pavillons de ressourcement constituent une méthode d'aide à la réadaptation qui a eu un impact, mais je vais demander à Mme McCalla si elle veut ajouter des précisions.

Mme McCalla : Toutes sortes d'approches sont appliquées dans les programmes offerts dans les pavillons de ressourcement. Il y a le contact avec les aînés, le travail avec les aînés, mais aussi des programmes culturellement adaptés. Les gens ont aussi accès aux cérémonies. Les recherches du SCC ont montré que, dans l'ensemble, ce type de programme proposé par des Autochtones est une réussite et qu'il donne de meilleurs résultats que les programmes traditionnels. C'est ce que nous avons toujours constaté, c'est pourquoi ces programmes sont proposés. Ils sont plus efficaces quand ils sont proposés par des Autochtones. Voilà pour ce qui concerne essentiellement les pavillons de ressourcement.

Y a-t-il d'autres choses que vous voudriez savoir?

La sénatrice Andreychuk : Est-ce qu'au pavillon de ressourcement, les gens sont formés à autre chose qu'à devenir des experts de leur propre culture et à appartenir à leurs propres communautés? Reçoivent-ils la formation habituelle donnée pour la préparation des détenus en vue d'une remise en liberté?

Mme McCalla : Oui je comprends. Le personnel qui travaille au contact des détenus autochtones doit être culturellement compétent, il est donc soumis à diverses évaluations. Nous avons examiné la manière dont est évaluée la compétence culturelle du personnel qui travaille auprès des détenus autochtones. De plus, des contrats sont conclus avec les aînés qui participent à la mise en œuvre des programmes correctionnels. Enfin, le personnel est lui-même formé aux programmes correctionnels.

Les programmes correctionnels sont axés sur les risques criminogènes ayant conduit au crime, et il faut donc vérifier que ces programmes correctionnels répondent à cet objectif. Le SCC a effectivement étudié le contenu de ces programmes pour s'assurer qu'ils tiennent bien compte des risques criminogènes et que les personnes qui les mettent en œuvre ont reçu une formation adaptée sur cet aspect des choses.

La sénatrice Andreychuk : Vous avez dit, je crois, que cela s'adresse actuellement à des hommes délinquants qui présentent un risque minimum. Évidemment il s'agit de ceux qui présentent un faible risque pour la société, parmi d'autres facteurs. Pour ceux qui présentent un risque élevé, on parle de risques de violence et la protection du public est légèrement différente de votre point de vue.

Was there any study about that? Is the program geared now to the low-risk offenders in the healing lodges? If you were to expand it, would we have to change the program?

Ms. McCalla: Yes. Currently, the program for male offenders is only available to low-risk, minimum-security offenders. We found that CSC had not examined the feasibility of expanding that to higher-risk offenders.

For women offenders, it operates at minimum and medium levels of security. They have not had what they would call escapes from those security institutions. I would have to get back to you as to whether they've had security incidents there, but certainly the vast majority of women offenders in these institutions are lower risk. They go through a very high level of screening to ensure that they are appropriate for this very intensive type of healing environment.

Senator Andreychuk: The other half of that would be: Is there anything built into the program to contact the victims of the offences that led to the incarceration. In other words, if you're going to talk about reintegrating them into the community, I presume you are going to reintegrate them somewhere near the community they left. That may lead particularly the women back into a community where they were at risk. On the other hand, however, there are the victims there who were the subjects of those offences. Is that taken into the program at all? Is there training the other way?

I'm going from international experience. When you get into reconciliation, you have to think of the person who committed the offence, but you also have to look at the victim who was the object of the offence if you're going to integrate them into a community again.

Ms. McCalla: That is part of their release planning process. Currently, as part of their release planning process, they look to their links and their contacts in the community. But we didn't examine that part of the process.

When they are admitted into custody, victim impact statements are part of the assessment that they do. They try to integrate those into the rehabilitation plan to ensure that those concerns are taken into account and addressed.

Mr. Ferguson: That question touches on one of the primary concerns we had in both of these audits. Offenders are spending more of their time in custody, and they are having a shorter period of time under supervision when they are able to get back into the community. They're having less time for that gradual reintegration to make sure that the integration is done in the best way possible.

One of the main concerns we have in these audits is that, because Correctional Services Canada isn't able to provide them with all of the programming they need when they need it, they are

Y a-t-il eu des études sur ce sujet? Le programme s'adresse-t-il aux délinquants à faible risque dans les pavillons de ressourcement? Si vous deviez l'étendre, faudrait-il que nous changions le programme?

Mme McCalla : Oui. Actuellement le programme pour les hommes est uniquement offert aux délinquants à faible risque et dans des établissements à sécurité minimale. Nous avons découvert que le SCC n'a pas étudié dans quelle mesure il était possible d'étendre ce dispositif aux délinquants à risque plus élevé.

Pour les délinquantes, le programme s'applique à des niveaux de sécurité minimum et intermédiaire. Il n'y a pas eu d'évasions dans ces établissements à sécurité minimale et moyenne. Il faudrait que je vous recontacte pour vous dire s'il y a eu des incidents relatifs à la sécurité, mais il est certain que la grande majorité des femmes détenues dans ces institutions sont à faible risque. Elles sont soumises à des évaluations très strictes pour vérifier si elles sont admissibles à ce type de milieu exigeant sur le plan du ressourcement.

La sénatrice Andreychuk : D'un autre côté, on peut se demander s'il est prévu, dans ce programme, de communiquer avec les victimes du crime ayant conduit à l'incarcération. Autrement dit, si vous parlez de réintégrer les délinquants dans la collectivité, je suppose que vous allez le faire à proximité de la collectivité qu'ils ont quittée. Cela pourrait les ramener dans une collectivité où ils étaient en danger, et c'est surtout le cas des délinquantes. D'un autre côté, il y a aussi les victimes de ces crimes. Est-ce pris en compte par le programme? Y a-t-il une formation en ce sens?

Je m'appuie sur les expériences internationales. Quand on parle de réconciliation, il faut penser à la personne qui a commis le crime, mais il faut aussi penser à la victime de ce crime si on veut réintégrer les gens dans la collectivité.

Mme McCalla : Cela fait partie du processus de planification de la remise en liberté. Actuellement, dans le cadre de ce processus, le SCC étudie les liaisons et les contacts des détenus au sein de la collectivité. Mais nous n'avons pas étudié cette partie du processus.

Quand les détenus sont placés sous garde, les déclarations de la victime font partie de leur évaluation. On essaie d'en tenir compte dans le projet de réinsertion pour s'assurer que ces préoccupations sont prises en compte et qu'elles trouvent des réponses.

M. Ferguson : Cette question nous ramène à l'une de nos principales préoccupations lors de ces deux audits. Les délinquants passent la majeure partie de leur temps sous garde et moins de temps sous surveillance quand ils sont en mesure de rejoindre leur collectivité. La durée de cette réintégration progressive permettant de s'assurer que leur réadaptation se fera de la meilleure manière possible est donc réduite.

Ce que nous avons surtout trouvé de préoccupant au cours de ces audits, c'est que le Service correctionnel du Canada n'est pas en mesure de fournir aux délinquants tous les programmes dont

not ready for parole at their earliest possible parole date, they're spending more time within the institution, they're getting out later in their sentence and they therefore have less time under supervision and less time for that gradual transition back into the community.

Senator Andreychuk: That's helpful.

Senator Bernard: My apologies to you for the fact I was late. I was tied up in another meeting.

I want to pick up on a point that Senator Pate raised around ethnocultural offenders, specifically Black offenders. First, I have a question around your 2015 audit of male offenders. Was there a race analysis as a part of that audit, and do you have any specific data on Black offenders?

Ms. McCalla: No, we did not do a race analysis as part of that audit. We looked at male offenders, and we took out the indigenous offenders because we were planning on looking at those as a significant subset of the offender population.

Senator Bernard: From my work in this field, I know that Black offenders do not have timely access to programs. They do not have culturally specific programs and services in CSC institutions. They are less likely to get parole. Because they don't see their fellow prisoners getting parole, some are even reluctant to apply for parole. They are also more likely to be in maximum security. It's also been identified by research that they are one of the fastest-growing groups of offenders — over 50 per cent in the previous 10 years. Given that overrepresentation and the number of problems, has this come up as part of your long-range planning for conducting audits? If not, is that something you would feel would be appropriate to add to your agenda?

Mr. Ferguson: Again, to this point, we first looked at the male offenders. The situation you just described is exactly the situation we found for indigenous offenders, so it wouldn't surprise me at all if it was a similar situation for Black offenders as well. It's not something that we have specifically identified, to this point, as a subgroup to look at. Again, we can take that back under consideration.

Right now, through these two audits, we have identified a number of issues that are essentially the same issues, whether you look at the male offender population as a whole or whether you look at the indigenous offenders. The same types of issues will, of course, be there for other subpopulations. I think we've already brought many of the issues to the attention of CSC at a global level, not necessarily at the specific level of each subpopulation.

ils auraient besoin au moment opportun et que ceux-ci ne sont pas prêts au moment de la première date de libération conditionnelle possible. Ils passent davantage de temps au sein des établissements, ils sortent plutôt vers la fin de leur peine et passent donc moins de temps sous surveillance et moins de temps pour vivre une transition progressive dans la collectivité.

La sénatrice Andreychuk : Merci, voilà qui est utile.

La sénatrice Bernard : Veuillez excuser mon retard, j'étais prise dans une autre réunion.

Je voudrais revenir sur un point qu'a soulevé la sénatrice Pate, la question des délinquants ethnoculturels, en particulier les délinquants noirs. Tout d'abord j'ai une question au sujet de votre vérification de 2015 sur les hommes délinquants. La question raciale a-t-elle été analysée au cours de cette étude et avez-vous des données spécifiques sur les délinquants noirs?

Mme McCalla : Non, nous n'avons pas fait d'analyse raciale dans le cadre de cet audit. Nous avons étudié les hommes délinquants et nous avons étudié séparément les délinquants autochtones, car nous avons pour objectif de les considérer en tant que sous-ensemble significatif de la population carcérale.

La sénatrice Bernard : D'après mon travail sur cette question, je sais que les délinquants noirs n'ont pas facilement accès aux programmes. Ils ne bénéficient pas de programmes et de services culturellement adaptés au sein des établissements du SCC. Ils ont moins de chances d'obtenir une libération conditionnelle. Comme ils ne sont pas témoins de la libération conditionnelle de leurs camarades de détention, certains sont même réticents à en faire la demande. Il est aussi beaucoup plus probable qu'ils se retrouvent en détention à sécurité maximale. Les recherches ont également montré qu'ils constituent l'un des ensembles de détenus dont la croissance est la plus rapide, soit plus 50 p. 100 au cours des 10 dernières années. Compte tenu de cette surreprésentation et du nombre des problèmes, est-ce que vous envisagez d'intégrer cette question dans votre planification à long terme des audits? Si ce n'est pas le cas, pensez-vous qu'il serait approprié de l'ajouter à votre programme?

M. Ferguson : Comme nous le disions, à ce stade, nous avons d'abord étudié les hommes délinquants. La situation que vous venez de décrire correspond exactement à celle que nous avons constatée pour les délinquants autochtones, je ne serais donc pas du tout surpris si la situation était similaire pour les délinquants noirs. Ce n'est pas une chose que nous avons spécifiquement identifiée et, à ce stade, nous n'avons pas considéré l'étude de ce sous-ensemble. Mais encore une fois nous pouvons prendre cela en considération.

Après ces deux audits, nous avons recensé un certain nombre de problèmes qui sont en grande partie les mêmes, qu'il s'agisse de la population générale d'hommes incarcérés ou de détenus autochtones. Ces mêmes problèmes existent bien entendu pour d'autres sous-ensembles. Je crois que nous avons déjà soumis nombre de ces problèmes à l'attention du SCC de façon générale, pas forcément de façon précise pour chaque sous-ensemble de la population carcérale.

One thing we've identified, for example, is that they don't get all of the information they should have when offenders show up at their door. They don't have all of the presentencing reports, judges' comments and those types of things to be able to determine what level of security the offender needs. That's true of the population as a whole, it's true of indigenous offenders and it will be true of other subpopulations.

Right now, we've already identified a number of problems that Correctional Services needs to fix that will help out all populations, including culturally specific programming. We haven't looked at it in terms of the specific subpopulation of Black offenders. It's something that we can go back and look at to see whether we can identify whether there are specific issues with that subpopulation that would cause us to say, "Okay, it's time to do an audit on that subpopulation."

Ms. McCalla: The Corrections Act also requires Correctional Services Canada to have specific programs and services specifically for indigenous offenders and women offenders and to ensure itself that it is meeting their unique needs. We focused on those two groups of the subpopulation because the legislation itself calls them out for specialized programs. To the extent we see in our current audit that there are the same trends for Black women or we see heightened trends for them, we can address that in our report.

Senator Bernard: When you're doing the audit women, definitely bringing a race analysis to that would be helpful.

There's also the National Ethnocultural Advisory Committee that's been advocating for legislative changes, particularly around the inclusion of social and historical factors in looking at ethnocultural offenders.

Ms. McCalla: Thank you. That's very helpful.

Senator Hartling: Thank you for being here. It's nice to hear you and about your audit.

I notice you were saying in your report, Mr. Ferguson, that you're currently conducting an audit on females' access to programs and services, which is really great, but I'm wondering about the treatment of females. Is that going to be a part of that, or is that a separate audit? I know it's been a number of years since that's been looked at. I'm wondering if that would be included, separate or when that might happen.

Ms. McCalla: Our audit of women offenders will be very similar to our previous audits because we wanted to focus out some key performance measures, which are timely access to the programs that they need so that they can be prepared for parole in a timely manner and the extent to which they are prepared for

Une des choses que nous avons identifiées, par exemple, c'est que le SCC ne reçoit pas toutes les informations qu'il devrait avoir lorsqu'un détenu est conduit à sa porte. Le Service ne dispose pas de tous les rapports présentenciels, des commentaires des juges et de ce genre de choses afin de déterminer quel niveau de sécurité est nécessaire pour le détenu. C'est vrai pour la population carcérale dans son ensemble, c'est vrai pour les délinquants autochtones et cela sera vrai pour les autres sous-groupes.

Nous avons déjà relevé un certain nombre de problèmes que le Service correctionnel du Canada doit régler et cela aidera toutes les composantes de la population carcérale, y compris les programmes culturels adaptés. Nous n'avons pas étudié cela sous l'angle particulier de la population carcérale noire. Nous pouvons reprendre le travail et voir si nous constatons des problèmes spécifiques liés à ce sous-groupe qui pourraient nous amener à conclure qu'il est temps de faire une vérification de ce sous-groupe.

Mme McCalla : La Loi sur les services correctionnels exige également que le Service correctionnel du Canada offre des programmes adaptés aux délinquants autochtones et aux délinquantes pour bien répondre aux besoins particuliers de ces groupes. Nous nous sommes concentrés sur ces deux sous-ensembles parce que la législation elle-même les désigne comme cible de programmes spécialisés. Selon que nous constaterons dans notre audit actuel que les mêmes tendances existent pour les femmes noires ou qu'elles sont accrues, nous en tiendrons compte dans notre rapport.

La sénatrice Bernard : Lorsque vous ferez l'audit au sujet des femmes, il est certain que d'y inclure une analyse raciale serait utile.

Il y a aussi le Comité consultatif ethnoculturel national qui a milité en faveur de changements législatifs, en particulier en ce qui concerne la prise en compte de facteurs sociaux et historiques dans le cas des délinquants ethnoculturels.

Mme McCalla : Merci, c'est très utile.

La sénatrice Hartling : Merci d'être parmi nous. Je suis ravie de vous entendre au sujet de votre audit.

Dans votre rapport, monsieur Ferguson, vous dites que vous menez en ce moment un audit sur l'accès des femmes aux programmes et aux services, ce qui est vraiment formidable, mais je m'interroge au sujet du traitement des femmes. Est-ce que cela va en faire partie ou vous ferez un audit séparé? Je sais qu'il y a déjà un certain nombre d'années que cela n'a pas été étudié. Je me demande si cela en fera partie ou sera traité à part, que va-t-il se passer?

Mme McCalla : Notre audit sur les femmes délinquantes sera très semblable à nos audits précédents, car nous voulions nous concentrer sur certaines mesures clés de performance : l'accès rapide aux programmes dont elles ont besoin pour être prêtes en temps voulu pour la liberté conditionnelle et leur degré de

parole hearings in a timely manner so that they are able to serve the majority of their sentence under supervision in the community.

We're also looking in this audit at access to mental health services as part of our work towards the coroner's inquiry recommendations, in terms of how that timely access to programs and specialized services is reflective of a human rights consideration, as has been pointed out by the Canadian Human Rights Commission, as well as important for their rehabilitation and treatment while in custody.

The Chair: I was curious, Mr. Ferguson, when you talked about how they don't get all the information. Is it because, in the provincial jurisdiction, you are convicted in a provincial court and then you end up in a federal institution? Is there a transparency problem here with the idea of having all that information go automatically and being available? It seems to me that is an issue.

Mr. Ferguson: Certainly that's something that we're trying to get to the bottom of. As I recollect, in our 2015 report on preparing male offenders for release, we identified that the RCMP used to provide a lot of that information directly to Correctional Service Canada, or CSC, but I believe it was in 2009 or so that they stopped doing that. Somewhere along the line they stopped doing that as an automatic part of their process, so CSC has to get that type of information from the provincial or territorial courts, I guess, or from the provinces and the territories.

It's something that we identified both in the report on preparing male offenders for release and then again on the indigenous offenders. I think in the indigenous offenders we did a sample of 45 files, and I believe it was only one file where they had, in fact, collected all of the information that they should have collected when that offender showed up at their door — and that's information they use to determine what level of security the individual should be put at.

All of the reports that we identified and that they have to collect are reports that are prepared in order to sentence the individual in the first place, so they all exist. We haven't gotten to the bottom yet of exactly why they haven't been able to collect the information. It's just something that we've seen in both of the audits we've done so far.

The Chair: Thank you for that. That could be one of our strong recommendations.

Before we go to the second round, since we're talking about indigenous prisoners, we haven't talked about the territorial correctional systems. Perhaps you could tell us what you found in terms of the biggest problems there and the responsibilities. Could you tell us about or discuss your findings in relation to parole and

préparation au moment des audiences de libération conditionnelle afin qu'elles soient en mesure de purger la majeure partie de leur peine sous surveillance dans la collectivité.

Cet audit vérifie également l'accès aux services de santé mentale, cela fait partie du travail que nous menons pour suivre les recommandations consécutives à l'enquête du coroner, dans le but d'évaluer dans quelle mesure cet accès rapide aux programmes et aux services spécialisés répond aux exigences des droits de l'homme, mais aussi dans quelle mesure il est important pour leur réadaptation et pour leur traitement en détention.

Le président : Monsieur Ferguson, vous avez dit qu'ils ne recevaient pas toutes les informations, cela m'étonne. Est-ce parce que, dans la juridiction provinciale, vous êtes condamné par un tribunal provincial et que vous vous retrouvez ensuite dans un établissement fédéral? Existe-t-il un problème de transparence, y a-t-il une difficulté dans ce cas avec l'idée que l'ensemble des informations soient automatiquement transmises et disponibles? Il me semble que c'est un problème.

M. Ferguson : C'est clairement un problème que nous essayons de débrouiller. Il me semble que, dans notre rapport de 2015, sur la préparation des hommes délinquants à la libération, nous avons découvert que la GRC communiquait une grande partie de ces informations directement au Service correctionnel du Canada, le SCC, mais je crois que cela s'est interrompu en 2009 à peu près. À un moment donné la GRC a arrêté de le faire de façon automatique, le SCC doit donc se procurer ce type d'informations auprès des tribunaux territoriaux ou provinciaux, il me semble, ou auprès des provinces et des territoires.

Nous avons repéré cela à la fois dans le rapport sur la préparation des hommes délinquants en vue de leur libération et dans celui sur les délinquants autochtones. Je crois que dans le rapport sur les délinquants autochtones, nous indiquons avoir pris un échantillon de 45 dossiers pour constater que le SCC n'avait réuni toutes les informations indispensables que pour un seul, au moment de l'arrivée du délinquant — cette information est relative au niveau de sécurité nécessaire pour l'individu en question.

Tous les rapports que nous avons recensés et que le SCC est censé réunir sont des rapports préparés pour juger l'individu au départ, donc ils existent tous. Nous n'avons pas encore pleinement établi les raisons pour lesquelles le SCC n'a pas été en mesure de réunir ces informations. C'est simplement quelque chose que nous avons constaté dans les deux audits que nous avons menés pour l'instant.

Le président : Merci pour ces précisions. Cela pourrait être l'une de nos principales recommandations.

Avant que nous n'entamions le second tour, puisque nous évoquons les délinquants autochtones, nous n'avons pas encore parlé des systèmes correctionnels provinciaux. Peut-être pourriez-vous nous dire quels sont les principaux problèmes que vous avez découverts à ce sujet et nous dire un mot des responsabilités.

other forms of conditional release in the Yukon, Nunavut and other territories?

Mr. Ferguson: Mr. Chair, we produced an audit report for each of the legislatures in each of the territories on corrections services because, in addition to being the Auditor General of Canada, we have a responsibility as the Auditor General of each of the territories and we prepare performance audit reports for those territorial legislatures and report them directly to the legislatures.

In that particular year, we decided to look at corrections services across all three territories as a little bit of a way, I guess, to give all of the territories a sense of where they stack up. I won't go into all of the details of all of the audits because, quite frankly, I don't remember it all right now, but certainly what we found, as you go from west to east, is just that things were worse.

Nunavut had the worst situation. I have here the opening remarks that I made to their legislature on some of the issues that we found, and essentially they were things like the Department of Justice had known that there was a need to address the poor conditions and overcrowding at the Baffin Correctional Centre. It's also known about the need for appropriate space in Nunavut to house maximum-security inmates. Those inmates were currently housed at the Baffin Correctional Centre at that time, despite the fact that it was a minimum-security facility. So they had a facility that was overcrowded and was not appropriate for the inmates that they were housing. They had people who may end up as maximum-security inmates in there with the rest of the population, and the facility was, quite frankly, nowhere near what you would expect a correctional facility to be in Canada.

On the other hand, when you go to Yukon, it had just recently built a brand new facility that was very good and well designed. So when we did the audit in Nunavut, we focused much more on facilities, and when we did the audit in Yukon, it was a little bit more similar to the audits that I've talked about at the federal level: What were they doing to prepare the inmates?

If you have your researchers go through each of those three audits, I think what you will find is a really wide gap between what was going on in Yukon compared to Nunavut, and the Northwest Territories was right in the middle of that.

Senator Pate: Thank you both, Senator Munson and Senator Andreychuk, for the line of questions. I'd like to pick up on that and then link into another piece I wanted to raise.

When you mention the lack of information on individuals' files, it would be very helpful, particularly when you're looking at the study that you're going to be doing on women, if could you also focus on what you identify in the report you did on

Pourriez-vous nous éclairer sur vos résultats concernant les différentes formes de libération conditionnelle au Yukon, au Nunavut et dans les autres territoires?

M. Ferguson : Monsieur le président, nous avons produit un rapport d'audit pour chaque législature dans chacun des territoires au sujet des services correctionnels parce qu'en plus d'être le vérificateur général du Canada, nous avons une responsabilité en tant que vérificateur général de chacun des territoires et nous préparons des rapports de vérification de gestion pour ces législatures provinciales, que nous remettons directement aux instances législatives.

Cette année-là, nous avons décidé d'étudier les services correctionnels dans les trois territoires, un peu dans le but, je crois, de donner à tous les territoires une idée de leur situation. Je ne vais pas entrer dans les détails de tous les audits, car, très franchement, je ne m'en souviens pas, mais ce que nous avons découvert, c'est qu'en allant de l'ouest vers l'est, les choses empiraient.

Le Nunavut avait la plus mauvaise situation. J'ai sous les yeux les remarques préliminaires que j'ai prononcées devant l'assemblée législative au sujet de certains problèmes que nous avons constatés; pour l'essentiel c'était le fait que le ministère de la Justice savait qu'il fallait résoudre le problème des mauvaises conditions de détention et de surpopulation au Centre correctionnel de Baffin. Il était également informé de la nécessité de disposer d'un espace approprié au Nunavut pour accueillir les détenus à sécurité maximale. Ces détenus étaient alors hébergés au Centre correctionnel de Baffin, même s'il s'agissait d'un établissement à sécurité minimale. Il s'agissait donc d'un établissement surpeuplé et qui n'était pas adapté aux détenus qui s'y trouvaient. Des détenus qui auraient dû être dans des conditions de sécurité maximale étaient mélangés au reste de la population carcérale et l'établissement, très franchement, était très loin de ce que l'on pourrait attendre d'un établissement carcéral au Canada.

D'un autre côté, au Yukon, un établissement flambant neuf venait d'être construit et il était bien conçu et de bon niveau. Alors lorsque nous avons fait l'audit au Nunavut, nous nous sommes essentiellement concentrés sur les établissements, mais l'audit au Yukon ressemblait davantage aux audits dont j'ai parlé au niveau fédéral. Que faisait-on pour préparer les détenus?

Si vous demandez à vos chercheurs d'étudier ces trois audits, je crois que vous découvrirez qu'il existe un écart important entre ce qui se passe au Yukon et ce qui se passe au Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest étant à mi-chemin entre les deux.

La sénatrice Pate : Merci à tous les deux, monsieur le sénateur Munson et madame la sénatrice Andreychuk, pour cette série de questions. Je voudrais rebondir là-dessus et enchaîner sur un autre élément que je tiens à souligner.

Quand vous évoquez le manque d'informations dans les dossiers des détenus, il serait très utile, en particulier dans le cas de l'étude que vous allez faire sur les femmes, que vous puissiez également étudier ce que vous avez identifié dans le rapport que

indigenous prisoners, which is that so much of what is missing is that which would be most helpful in terms of rehabilitation purposes.

To address Senator Andreychuk's question, in my experience — and if you've seen something different I certainly would like to hear about it — in the correctional treatment plan, there are often things like victim involvement and, particularly for indigenous prisoners at healing lodges, for that kind of involvement to be part of the process of working through their correctional treatment plan in order to get conditional release.

Is it possible for you to comment on that now? If not, if you could include that in the review you'll be doing of the women's prisons and, in particular, the healing lodges, that would be great.

I don't know if you've already looked at this, but if you haven't, when you look at the healing lodges for women, know that it would probably be very useful for you to speak to the original vision circle, which was comprised of elders and indigenous women, and know that that lodge is the only one that I know of that was originally built to accommodate all levels of security, including maximum security. In fact, Sharon McIvor would be a good resource for you to speak to about the fact that they built a segregation unit. They called it a safe lodge, but they built a segregation unit there specifically so they could house maximum-security prisoners, but to date no maximum-security women prisoners have been held there. That would be very helpful.

Also, because you talked about the availability of programs, one of the questions you asked made me want to ask this supplementary to another question before I ask mine, and I do apologize. All of the research seems to show that the programs are best offered in the community to be most effective, and I'm wondering if you have any information on how many of the indigenous programs, in particular, and even more particularly for women, were offered in the community versus in prison. It's one thing to train staff to be more culturally aware, but the most effective programs are those offered in community. If you have that information, that would be great. If you haven't, can you include it in the audit you do for women?

Then add to that the fact that CSC's Custody Rating Scale has been found to fall short on many fronts. You've addressed that and have done an admirable job in a number of reports, including back in 2003, I think, when you first were looking at women, in talking about the lack of applicability, particularly to women, indigenous prisoners and other ethno-cultural groups. You probably know that, most recently, in the *Twins* decision, there was a requirement that the courts look at section 718(2)(e) or *Gladue* factors in conditional release issues as well. In fact, just

vous avez fait sur les détenus autochtones, à savoir que l'essentiel de ce qui manque est précisément ce qui serait le plus utile aux fins de la réadaptation.

Pour répondre à la question de la sénatrice Andreychuk, d'après mon expérience — et si vous avez constaté autre chose je serais très intéressée de vous entendre — dans le plan correctionnel, on trouve souvent des choses comme la participation de la victime, surtout pour les détenus autochtones dans les pavillons de ressourcement, ce type de participation fait partie du processus du plan correctionnel visant à obtenir la libération conditionnelle.

Pouvez-vous faire un commentaire à ce sujet? Si ce n'est pas possible aujourd'hui, pourriez-vous l'inclure dans l'étude que vous allez faire sur les prisons pour femmes et en particulier sur les pavillons de ressourcement, cela serait formidable.

Je ne sais pas si vous avez déjà étudié cela mais, si ce n'est pas le cas, lorsque vous examinerez les pavillons de ressourcement pour femmes, sachez qu'il vous sera certainement très utile de discuter avec le premier Vision Circle, qui était composé d'ainés et de femmes autochtones et sachez que ce pavillon est le seul, à ma connaissance, qui ait été construit dès le départ pour gérer tous les niveaux de sécurité, y compris la sécurité maximale. À vrai dire, vous devriez parler à Sharon McIvor au sujet du fait qu'ils ont construit une unité d'isolement. Ils l'ont appelé pavillon de sécurité, mais ils ont construit une unité d'isolement là-bas spécialement pour pouvoir accueillir des détenus à sécurité maximum, mais jusqu'ici aucune femme détenue à sécurité maximum, n'a été accueillie là-bas. Cela serait très utile.

En parlant de la disponibilité des programmes, vous m'avez posé une question qui m'amène à vous demander un complément d'information avant même de vous faire part de ma propre question. Désolée. Toutes les études semblent démontrer qu'il est préférable d'offrir les programmes dans la collectivité afin d'optimiser leur efficacité; je me demande donc si vous avez une idée du nombre de programmes autochtones, surtout à l'intention des femmes, qui ont été offerts dans la collectivité comparativement au nombre de programmes offerts en milieu carcéral. C'est une bonne chose de vouloir sensibiliser le personnel à la culture, mais les programmes les plus efficaces sont ceux qui sont offerts dans la collectivité. Si vous pouvez me donner ce renseignement, j'en serais très heureuse. Si vous ne l'avez pas, pourriez-vous l'inclure dans l'audit que vous avez amorcé sur les programmes destinés aux femmes?

Ajoutez à cela le fait que l'échelle de classement par niveau de sécurité du SCC a été jugée insatisfaisante à de nombreux égards. Vous avez soulevé ce problème et fait un travail extraordinaire dans de nombreux rapports, notamment dans celui de 2003 qui portait sur les délinquantes et dans lequel vous avez expliqué à quel point il était difficile d'appliquer cette échelle aux femmes, aux détenus autochtones et aux membres d'autres groupes ethnoculturels. Vous savez sans doute que la récente décision *italic*; *Twins* oblige les tribunaux à prendre en compte

recently, some of the experts who have looked at this have referred to the Custody Rating Scale and classification and actuarial instruments and called them as bad as junk science.

I'm curious as to whether you have actually been able to audit those provisions and actually look at the extent to which those instruments have been either effective or ineffective and how you see these situations being remedied going forward and whether there will be recommendations in upcoming reports to try to remedy some of those. Sorry; it's a lot of information I know.

Ms. McCalla: I'll start with the Custody Rating Scale and its use for indigenous offenders. We found that, while CSC research had validated the scale, it did not include the consideration of Aboriginal social history factors as required, so we recommended in our report that they include a process to have that included in the determination of the security classification level.

For women offenders, we're looking at that now. We are looking to see the extent to which CSC, as it has committed to do, has made the scale gender informed, or not the scale itself but the overall process, the use of the actuarial tool. We're looking to see how CSC has assured itself that the tool is valid and appropriate to be used with women offenders and how overall, as a process, they have mitigated the risk of over-classification. At the end, you want to make sure that you have an appropriate classification because security classification is so important for the overall correctional process for the offender. It largely determines the timing and whether they will get parole before their sentence ends.

Mr. Ferguson: The only thing that I would want to add is that, when we did the audits that we're bringing to your attention here, there were a number of problems all along the way that start from the point in time that the offender gets in the door and Correctional Service doesn't have all of the information they need to determine what level of security the individual should be at. They don't always have the Aboriginal social history in the case of the indigenous offenders, if there is one, so they can't take that into account when the offender shows up. They are using the tool that is supposed to be a tool for assigning security level to assign programming, and they know it's not appropriate, particularly for indigenous offenders.

The end result of all of that is that a higher percentage of indigenous offenders end up in maximum or medium security and also are assigned programming than non-indigenous offenders. They don't receive all of the appropriate programs on time that they should, whether they are culturally specific or not. The programs don't start on time. So, therefore, they are not prepared for a parole hearing as early as they are available for it.

l'alinéa 718(2)e) ou les facteurs *Gladié* dans les dossiers de libération conditionnelle. En fait, certains experts qui se sont récemment penchés sur la question ont qualifié l'échelle de classement par niveau de sécurité et les dispositifs de classification et actuariels d'outils scientifiques de pacotille.

Je suis curieuse de savoir si vous avez été en mesure d'examiner ces dispositions, si vous avez mesuré le degré d'efficacité de ces instruments, si vous pensez qu'il est possible de corriger la situation et si vous prévoyez formuler des recommandations dans vos prochains rapports dans le but de corriger une partie de ces problèmes. Je suis désolée, je sais que je vous demande beaucoup de renseignements.

Mme McCalla : Je vais commencer par l'échelle de classement par niveau de sécurité et son application aux délinquants autochtones. Nous avons constaté que, même s'ils ont validé cette échelle, les chercheurs du SCC n'ont pas pris en compte les facteurs liés à l'histoire sociale des Autochtones, comme nous l'avions demandé. Dans notre rapport, nous avons donc recommandé qu'ils en tiennent compte dans la détermination du niveau de sécurité.

Nous sommes actuellement en train d'examiner la situation des délinquantes. Nous cherchons à savoir dans quelle mesure le SCC, comme il s'est engagé à le faire, a adapté cette échelle selon les sexes, pas seulement l'échelle, mais bien l'ensemble du processus de classification et l'utilisation de l'outil actuariel. Nous cherchons à savoir comment le SCC s'est assuré que cet outil pouvait être utilisé de manière valable et appropriée à l'endroit des délinquantes et quelles mesures il avait prises pour atténuer le risque de surclassement. L'objectif ultime est de s'assurer que la cote de sécurité est appropriée, compte tenu de l'importance capitale que représente cette cote pour le délinquant à toutes les étapes du processus correctionnel. Elle détermine si et quand il pourra être libéré sous condition avant d'avoir fini de purger sa peine.

M. Ferguson : Je veux seulement ajouter que, lorsque nous avons effectué les audits dont il est question aujourd'hui, nous avons relevé des problèmes tout au long du processus, à commencer par le fait qu'à l'arrivée du délinquant, le Service correctionnel ne dispose pas de tous les renseignements dont il a besoin pour déterminer sa cote de sécurité. Dans le cas des délinquants autochtones, le personnel ne dispose pas toujours de données pertinentes sur leur histoire sociale et qui pourraient servir à déterminer la cote dès l'arrivée du délinquant. Le personnel utilise l'outil qui est censé les aider à déterminer le niveau de sécurité et les programmes appropriés, tout en sachant que cet outil n'est pas adapté aux délinquants autochtones.

Le résultat, c'est que les détenus autochtones sont plus nombreux que les autres à être classés dans la catégorie à sécurité maximale ou moyenne. Par conséquent, ils n'ont pas accès à tous les programmes pertinents en temps opportun, qu'il s'agisse de programmes culturellement adaptés ou non. Comme les programmes ne leur sont pas offerts au moment opportun, ces détenus ne sont donc pas prêts à passer une audience de libération conditionnelle lorsque l'occasion se présente.

Once they do get programming, they're not assessed after each program. So, if somebody is at maximum or minimum security and they complete a program, they're not then assessed to determine, "Well, now can they move down in the security level?" Because you're not going to get on parole out of a maximum-security facility, so that whole process of making sure that the offenders complete the programming, are assessed and then, if they can, move down in the security level is not happening as well.

Particularly offenders in maximum security don't meet with their parole officers, perhaps, as often as they should. That was something that we identified in the first audit.

I don't know how you look at this whole issue from a human rights point of view, but the offenders are not really given the full chance that they should be given in order to be considered for parole as early as they can be. As I said earlier, what that means is that they end up with less time for that gradual transition, under supervision, back into the community. I think that's the thing that particularly concerns me. All along the way there are these problems, and the end result of these problems is a shorter period of time.

In the case of the indigenous offenders, we found that, as I said in my opening remarks, a large percentage of them are being released at their statutory release date and coming out of either maximum or medium security back into the community. When they come out at their statutory release date, it means that the period of time they have under supervision is shorter.

In a lot of ways, it looks like that whole system is a little bit backwards. You would think that people that have spent most of the time in maximum or medium security and were not able to get out on parole, once they do get out, are probably the ones that need a complete program to help them make that transition back, whereas, in fact, they probably end up, in a lot of cases, with a shorter amount of time.

Senator Omidvar: I'm looking at the reports of the Auditor General for 2016 on indigenous offenders, and a number of your findings the agency has responded to and has agreed to do certain things. For example, there's section 3.71 where the agency says Correctional Service Canada will develop structured guidelines, et cetera, ensure maximum use of elder service, pathway initiatives, all of the good things that you know work.

There are no timelines. My first question is: Do you accept these responses without timelines? You are the Auditor General. When you say jump, people jump, I imagine. Can you get the agency to give you timelines against these responses?

De plus, lorsqu'ils suivent des programmes, ils ne sont pas évalués au terme de chacun. Ainsi, si un détenu ayant une cote de sécurité maximale ou minimale suit un programme jusqu'à la fin, il n'est pas évalué pour déterminer s'il peut avoir une cote moins élevée. Étant donné qu'un délinquant incarcéré dans un établissement à sécurité maximale ne peut être libéré sous condition, il ne peut donc participer au processus qui consiste à suivre un programme jusqu'au bout, à être évalué et, si possible, à obtenir une cote de sécurité moins élevée.

De plus, les délinquants incarcérés dans un établissement à sécurité maximale ne rencontrent pas leur agent de libération conditionnelle aussi souvent qu'ils le devraient. C'est un problème que nous avons signalé dans notre premier rapport d'audit.

J'ignore quelle analyse vous faites de ce problème du point de vue des droits de la personne, mais les détenus ne bénéficient pas de toutes les possibilités qu'ils devraient avoir pour être admissibles à une libération conditionnelle en temps opportun. Comme je l'ai dit précédemment, cela veut dire qu'ils ont moins de temps pour effectuer une transition graduelle, sous supervision, à la vie dans la collectivité. C'est une situation qui me préoccupe particulièrement. Tous ces problèmes auxquels ils se heurtent tout au long du processus ont pour effet d'abréger leur période de transition.

Nous avons également constaté, comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, qu'un fort pourcentage des détenus autochtones libérés d'office à la date prévue passaient directement d'un établissement à sécurité maximale ou moyenne à la collectivité. Cela veut dire qu'ils passeront moins de temps sous supervision.

À de nombreux égards, ce système nous semble tout à fait désuet. On serait porté à penser que les personnes qui ont passé la majeure partie de leur temps dans un établissement à sécurité maximale ou moyenne, sans possibilité de libération conditionnelle, sont probablement celles qui ont besoin, une fois libérées, d'un programme complet de réadaptation visant à faciliter leur réinsertion au sein de la collectivité; en réalité, dans la plupart des cas, la période de transition est trop courte.

La sénatrice Omidvar : En consultant les rapports du vérificateur général pour 2016 portant sur les délinquants autochtones et en lisant certaines de vos conclusions, je constate que le SCC a répondu et accepté une partie de vos recommandations. Au paragraphe 3.71, par exemple, le Service correctionnel du Canada s'engage à élaborer des lignes directrices structurées afin de mieux utiliser les services des aînés, les initiatives des sentiers autochtones, autant de mesures qui, vous le savez, donnent de bons résultats.

Le SCC ne propose cependant aucun échéancier. Ma première question est la suivante : acceptez-vous ces réponses, malgré l'absence d'échéanciers? Vous êtes le vérificateur général. Lorsque vous ordonnez aux gens de sauter, ils sautent, je suppose. Pouvez-vous demander au SCC d'établir des échéanciers pour étayer ses réponses?

Mr. Ferguson: What happens when we do an audit is that we discuss drafts of the audit with the organization that we are auditing. We go through all of that process so that they know the types of findings that we are going to have. We make recommendations to them. They give us a response, at the end of the audit, that we publish in here.

They are also, though, required to present an action plan to the Public Accounts Committee of the House of Commons. In fact, there was a hearing in front of the Public Accounts Committee on this particular chapter, so they would have presented a more detailed action plan, with those timelines, through that process.

One of the things that I can say for the department and the response that we got back from the department is that I'm not sure "happy" is the right word, but they appreciated very much what we had brought to their attention on that file and expressed an intention that I felt was particularly sincere of using the results of that audit to try to improve the situation for indigenous offenders. Of course, we'll only see with time whether that's what actually happens, but there would be an action plan that they did prepare with timelines.

Senator Omidvar: We will try to get that action plan, if we can, either from the department or someone else.

Getting back to your report, this committee has been through a very strenuous study on gender-based analysis, and I looked at your report and did simple Control-F. The word "women" appeared three times in your report, and "female" appeared six times in this report.

I want to ask you if this audit was intended to provide a fulsome picture of Correctional Service Canada's performance in relation to both men and women, and, if so, why none of the recommendations are particular to women? I find that interesting.

Mr. Ferguson: That was because our strategy was first to look at the overall population, then to look at the indigenous population and then to look at the women offenders population. We have that audit underway now.

The other thing that we are doing is, as part of the coroner's report, there was a recommendation that we do some work to follow up on the recommendations that the coroner had, and we are using that as a bit of a lens in our planning of audits. As we do different audits in correctional services, we use the recommendations from the coroner, for example, to try and say, "Okay, are there certain lines of inquiry we should go down because of those recommendations?"

So the specific audit that we have on women offenders will be coming out in the fall, and our future planning on audits in the correctional service space will take into consideration all of those recommendations that came out in the coroner's report on the Ashley Smith situation.

M. Ferguson : Voici comment se déroule un audit. Nous discutons d'abord de la version préliminaire du rapport avec l'organisme visé. Nous en faisons une analyse détaillée afin de le mettre au courant de la teneur des conclusions que nous formulerons. Nous lui faisons des recommandations. À la fin de l'audit, le ministère nous présente ses réponses que nous publions dans notre rapport.

Les ministères sont également tenus de présenter un plan d'action au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. En fait, ce dernier a tenu une audience sur ce chapitre afin de permettre au SCC de présenter un plan d'action plus détaillé accompagné d'échéanciers.

Concernant le SCC et la réponse qu'il nous a fournie, je peux cependant vous dire qu'il a été, je ne sais pas si « satisfait » est le mot exact à employer, mais il a grandement apprécié les remarques que nous avons portées à son attention dans ce dossier. Le personnel a exprimé son intention, que je crois tout à fait sincère, de s'inspirer des conclusions de cet audit pour améliorer la situation des délinquants autochtones. Évidemment, le temps nous dira si les efforts font fructueux, mais le ministère devrait mettre en œuvre le plan d'action qu'il a établi avec des échéanciers.

La sénatrice Omidvar : Nous essayerons d'obtenir ce plan d'action du ministère ou d'une autre entité, si cela est possible.

Pour revenir à votre rapport, notre comité s'est longuement penché sur l'analyse comparative entre les sexes; je me suis permis de faire une simple recherche par mot-clé dans votre rapport. Dans la version anglaise, j'ai relevé trois occurrences du mot *women* et six occurrences du mot *female*.

J'aimerais vous demander si le but de cet audit était de donner un aperçu global de la performance du Service correctionnel du Canada à l'endroit des hommes et des femmes; le cas échéant, pourquoi n'y trouve-t-on aucune recommandation visant directement les femmes? Je suis curieuse de savoir.

M. Ferguson : C'est parce que notre stratégie portait d'abord sur l'ensemble de la population carcérale, ensuite sur les délinquants autochtones et, en dernier lieu, sur la population carcérale féminine. Un audit est en cours en ce moment.

L'autre raison pour laquelle nous procédons de cette manière, c'est qu'on nous a demandé de faire le suivi des recommandations formulées dans le rapport du coroner; nous nous appuyons un peu sur ces dernières pour planifier nos audits. Comme nous effectuons plusieurs audits sur les services correctionnels, nous nous appuyons sur les recommandations du coroner, par exemple, pour déterminer si certains domaines méritent un examen plus approfondi, conformément à ces recommandations.

Notre rapport sur les délinquantes sortira à l'automne et nous planifierons nos vérifications ultérieures sur les services correctionnels en fonction de l'ensemble des recommandations du coroner dans le dossier Ashley Smith.

Senator Omidvar: Will there be a gender lens on future reports?

Mr. Ferguson: The next audit will be specifically on women offenders.

Senator Omidvar: I understand, but what about beyond that? Is this a practice that you are considering embedding into your audits in general?

Mr. Ferguson: We do bring it up from time to time. For example, we had an audit just recently as well, one that I have a hearing on this afternoon, on recruitment in the Canadian Armed Forces. In there, we identified that the Canadian Armed Forces had set a goal to recruit to the point that 25 per cent of their membership would be female, and right now, they're at 14 per cent.

In our audits, if we feel there are gender-specific issues, we will consider those in the planning of the audit.

The Chair: Thank you, Mr. Ferguson and Ms. McCalla, for being here. There has been enlightening for us all. There are some ideas here for our own recommendations. If you can tell us when you're going to have your fall report ready, we'll put ours out a week before, grab your information and move that to the public and you can be part of the process. But we really sincerely thank you for being here. It's been very helpful.

Senators, I received a very informative letter from one of our new witnesses, Mr. Piché, who wanted to appear before us, and they have done incredible work at the University of Ottawa. On our second panel today we have Justin Piché, Associate Professor, Department of Criminology, University of Ottawa; Teneisha Green, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa; Jasmine Hébert, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa; and Ana Kovacic, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa.

The senators will have lots of questions. Personally, I'm off to a citizen advocacy meeting in about 20 minutes or so, but Senator Ataullahjan, our deputy chair, will be here to coordinate everything today.

Professor Piché, are you the speaker?

Justin Piché, Associate Professor, Department of Criminology, University of Ottawa, as an individual: The four of us are speaking.

The Chair: Thank you very much. I have yourself, and then I have a list here of four.

Mr. Piché: Okay. Thank you for the invitation to speak before this committee. My name is Justin Piché, Associate Professor of Criminology at University of Ottawa, and Teneisha Green,

La sénatrice Omidvar : Vos prochains rapports tiendront-ils compte de l'équité entre les sexes?

M. Ferguson : Notre prochain audit portera exclusivement sur les délinquantes.

La sénatrice Omidvar : J'ai bien compris, mais qu'en sera-t-il des autres? Envisagez-vous d'intégrer cette perspective à tous vos audits?

M. Ferguson : Nous le faisons de temps à autre. Par exemple, nous avons récemment fait un audit au sujet duquel j'ai une audience en après-midi, qui porte sur le recrutement dans les Forces armées canadiennes. Dans notre rapport, nous avons signalé que les Forces armées canadiennes s'étaient fixé comme objectif de recruter 25 p. 100 de femmes parmi les recrues. En ce moment, elles en sont à 14 p. 100.

Lorsque nous constatons qu'il peut y avoir des problèmes d'équité entre les sexes, nous en tenons compte lors de l'étape de planification de l'audit.

Le président : Monsieur Ferguson et madame McCalla, je vous remercie de votre présence. Vos observations nous ont éclairés et donné quelques idées pour nos propres recommandations. Si vous nous dites quand votre rapport d'automne sera prêt, nous pourrions ainsi présenter le nôtre une semaine avant, prendre note de vos commentaires et les transmettre au public afin que vous puissiez participer au processus. Nous vous remercions sincèrement d'être venus nous rencontrer. Cette rencontre a été très fructueuse.

Mesdames et messieurs les sénateurs, j'ai reçu une lettre très intéressante de la part de l'un de nos prochains témoins, M. Piché, qui souhaitait comparaître devant nous. Son équipe et lui ont accompli un travail exemplaire à l'Université d'Ottawa. Le deuxième groupe que nous accueillons aujourd'hui se compose de Justin Piché, professeur agrégé au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa, ainsi que de Teneisha Green, Jasmine Hébert et Ana Kovacic, toutes trois étudiantes à la maîtrise au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa.

Les sénateurs et sénatrices ont beaucoup de questions à vous poser. Quant à moi, je vais vous quitter dans une vingtaine de minutes pour assister à une réunion de parrainage civique, et c'est la sénatrice Ataullahjan, notre vice-présidente, qui coordonnera les échanges aujourd'hui.

Monsieur Piché, est-ce vous qui prenez la parole?

Justin Piché, professeur agrégé, Département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Nous prendrons la parole tous les quatre.

Le président : Merci beaucoup. J'ai votre nom, puis une liste de quatre intervenants.

M. Piché : D'accord. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant votre comité. Je m'appelle Justin Piché et je suis professeur agrégé de criminologie à l'Université d'Ottawa.

Jasmine Hébert and Ana Kovacic are all Master's students in the department, as was previously mentioned. We're very pleased to be here today.

We have been tracking prison expansion in Canada, collecting data obtained through online content search, information requests by phone with prison agency officials and access to information requests submitted to governments across the country since January 2016.

As we've noted in our report submitted to your committee last month, entitled *Carceral Expansion in Canada's Provinces and Territories: An Opportunity for Prison Divestment and Justice Reinvestment*, the construction of new jail and prison spaces remains a fixture of the Canadian punishment scene. These penal infrastructure projects are being built in a context where Prime Minister Justin Trudeau mandated Minister of Justice and Attorney General Jody Wilson-Raybould to review penal reforms initiated by the Conservatives during their decade in power, with a particular focus on increasing "the use of restorative justice processes and other initiatives to reduce the rate of incarceration amongst indigenous Canadians."

As we will discuss today, based on data collected from February 2016 to January 2017, our report identifies 14 jail and prison expansion projects at various stages of completion, adding more than 2,500 new prison spaces with a price tag surpassing \$800 million, because there are still other projects that need to be announced, notably from Prince Edward Island, Newfoundland and Labrador, and the like. At least one of these projects, the replacement facility in Nunavut that is going to replace the notoriously decrepit Baffin Correctional Centre that the Auditor General spoke about, is receiving federal infrastructure funding, as other provinces and territories plan to expand their capacity to confine Canadians.

It is in this context that we launched the No on Prison Expansion, or NOPE, initiative to call on provincial and territorial governments across Canada to divest from prison and reinvest in justice through community infrastructure, such as social and affordable housing, education, health and mental health care, cooperative businesses, public transit and the like, that promote our collective well-being and safety. Our brief presentation today provides an overview of prison expansion in Canada, explains why building carceral spaces is bad public policy and discusses available policy alternatives that we hope your committee will advocate for in your work on human rights.

Teneisha Green, Jasmine Hébert et Ana Kovacic sont toutes trois étudiantes à la maîtrise au département, comme vous venez de le mentionner. Nous sommes tous ravis d'être ici aujourd'hui.

Nous étudions l'expansion du système carcéral canadien, recueillons des données au moyen d'une recherche de contenu en ligne, de demandes d'information par téléphone auprès des fonctionnaires des établissements carcéraux et nous avons également accès aux demandes d'information adressées aux gouvernements de tout le pays depuis janvier 2016.

Comme nous l'avons indiqué dans le rapport que nous avons présenté au comité le mois dernier sous le titre *Carceral Expansion in Canada's Provinces and Territories : An Opportunity for Prison Divestment and Justice Reinvestment*, la construction de nouveaux pénitenciers et l'aménagement de nouvelles places en milieu carcéral sont des éléments inhérents du système pénal canadien. Ces projets d'infrastructures carcérales sont mis en chantier au moment même où le premier ministre Justin Trudeau a confié à la ministre de la Justice et procureure générale, Jody Wilson-Raybould, le mandat de réviser les réformes pénales lancées par les conservateurs durant leur décennie au pouvoir, en mettant l'accent tout particulièrement sur le « recours à la justice réparatrice et à d'autres initiatives visant la réduction du taux d'incarcération chez les Autochtones du Canada ».

Comme nous le démontrerons aujourd'hui, d'après des données recueillies entre février 2016 et janvier 2017, nous avons recensé, dans notre rapport, 14 projets d'agrandissement d'établissements carcéraux à diverses étapes de leur mise en œuvre, ce qui représente plus de 2 500 nouvelles places, à un coût dépassant les 800 millions de dollars; d'autres projets doivent encore être annoncés, notamment à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et ailleurs. Au moins un de ces projets, le nouvel établissement du Nunavut qui remplacera le Centre correctionnel de Baffin, reconnu pour sa vétusté et dont a parlé le vérificateur général, reçoit une aide financière fédérale pour les infrastructures; d'autres provinces et territoires ont également l'intention d'accroître leur capacité de détention de citoyens canadiens.

C'est dans ce contexte que nous avons lancé notre initiative NOPE qui s'oppose à l'expansion des prisons afin d'exhorter tous les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada à cesser d'investir dans les pénitenciers et à réinvestir l'argent dans la justice, en s'appuyant sur l'infrastructure communautaire déjà en place, comme le logement social et abordable, l'éducation, les soins de santé et de santé mentale, les entreprises coopératives, le transport public et autres initiatives du genre, qui font la promotion de notre bien-être collectif et de notre sécurité. Dans le cadre de notre brève intervention d'aujourd'hui, nous vous donnerons un aperçu des projets d'agrandissement des pénitenciers au Canada, expliquerons pourquoi la création de nouveaux espaces en milieu carcéral est une politique publique qui fait fausse route et analyserons les solutions stratégiques à notre disposition dans l'espoir que le comité en fasse la promotion dans le cadre de ses travaux sur les droits de la personne.

Ana Kovacic, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa, as an Individual: During the course of our study, we have learned that all but three provinces and territories are planning or building new penal infrastructure at this time. New Brunswick, Alberta and Yukon are currently restraining from building new jails and prison spaces, as their respective governments have recently collectively invested over \$670 million to major carceral projects, with the massive Edmonton Remand Centre representing the bulk of this cost at nearly \$570 million.

Governments disclosed to us 14 different jail and prison expansion projects, some of which have been recently completed and others that are currently in the works, which are expanding Canada's capacity to continue to confine human beings. For instance, the Government of Quebec is further investing a total of over \$503 million to construct several prison spaces in its province with renovations at Leclerc Institution and new facilities opening in Amos, Sept-Îles and Sorel-Tracy. Plans are also underway to replace Maison Tanguay, a provincial facility for women that recently closed.

Also not to be overlooked is the federal government's decision to invest \$56.6 million to build a 112-bed Qikiqtani Correctional Healing Centre in Nunavut in replacement of an existing territorial prison. This decision is particularly troublesome when we recognize that Nunavut had the highest adult rate of incarceration in the country in 2014-15; 534 per 100,000 were imprisoned, with indigenous peoples representing the entirety of the territory's prison admissions that fiscal year.

Several other provinces and territories are planning to build new correctional spaces in the years ahead and may also seek federal support to fund their penal infrastructure initiatives. That the government would fund such a project when Prime Minister Trudeau mandated a focus on alternatives to incarceration is an example of contradictory public policy as well as an affront to our obligations to take seriously the recommendations of the Truth and Reconciliation Commission on Residential Schools, which mass incarceration has replaced.

Given that expanding the state's capacity to confine human beings has the potential to shape patterns of marginalization, criminalization and punishment for generations to come, we cannot turn a blind eye to government-funded prison expansion projects happening across Canada today.

Ana Kovacic, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Dans le cadre de notre étude, nous avons appris que la totalité des provinces et territoires, à l'exception de trois, s'étaient lancés dans la planification ou la construction d'une nouvelle infrastructure carcérale. Le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et le Yukon s'abstiennent actuellement de construire de nouvelles prisons, car leurs gouvernements respectifs ont récemment investi, collectivement, plus de 670 millions de dollars dans des projets majeurs de construction carcérale, dont l'imposant Centre de détention provisoire d'Edmonton, qui constitue le gros de cette dépense, soit près de 570 millions de dollars.

Les gouvernements nous ont fait part de 14 projets distincts d'agrandissement de prisons ou de pénitenciers, certains étant achevés depuis peu et d'autres encore en cours, qui renforceront la capacité du Canada à maintenir en détention des êtres humains. À titre d'exemple, le gouvernement du Québec investit un total de plus de 503 millions de dollars dans l'aménagement de plusieurs pénitenciers provinciaux, notamment dans la rénovation de l'établissement Leclerc et l'ouverture de nouveaux établissements à Amos, Sept-Îles et Sorel-Tracy. Il prévoit également le remplacement du centre de détention Tanguay, un établissement provincial pour femmes qui a récemment fermé ses portes.

Il importe également de mentionner la décision du gouvernement fédéral d'investir 56,6 millions de dollars dans la construction du centre correctionnel et de ressourcement Qikiqtani, au Nunavut, qui offrira 112 lits, en remplacement d'une prison territoriale. Cette décision est particulièrement troublante, étant donné qu'en 2014-2015, le Nunavut affichait le taux le plus élevé de détenus adultes; le territoire comptait 534 détenus pour 100 000 habitants, les Autochtones constituant la totalité des personnes admises dans les prisons territoriales au cours de cet exercice.

Plusieurs autres provinces et territoires prévoient créer de nouvelles places en milieu carcéral au cours des prochaines années et chercheront sans doute à obtenir une aide financière du fédéral pour financer leurs projets. Que le gouvernement finance ces projets au moment même où le premier ministre Trudeau demande que l'on trouve des solutions de rechange à la détention illustre bien le paradoxe de cette politique publique et constitue un manquement à notre obligation de prendre au sérieux les recommandations de la Commission de la vérité et de la réconciliation sur les pensionnats autochtones, qui ont été remplacés par les incarcérations massives.

Le renforcement de la capacité de l'État à maintenir en détention des êtres humains risque de créer des modèles de marginalisation, de criminalisation et de sanction pour les générations à venir; voilà pourquoi nous ne pouvons fermer les yeux sur les projets d'agrandissement des pénitenciers qui sont actuellement mis en œuvre d'un bout à l'autre du Canada, avec l'argent du gouvernement fédéral.

Jasmine Hébert, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa, as an Individual: Carceral facilities have, since their very emergence, been in a constant state of crisis as piecemeal reforms have been unable to resolve the failures and the unresolvable contradictions of imprisonment. While jurisdictions engaged in penal infrastructure development try to rationalize carceral expansion, they do so in the face of a lengthy track record of prisons failing to meet their own stated objectives, notably with respect to rehabilitation, deterrence and fostering justice that provides a measure of healing for those impacted by criminalized acts.

Not only do prisons inflict more pain, they do nothing to repair the social harms that trigger the penal process, proving to be ineffective for both the criminalized and for the victims. Prisons reinforce structures of oppression, reproducing inequality by pushing indigenous peoples, the poor, the racialized, women made vulnerable by patriarchal structures, members of the LGBTQ community, individuals with mental health and substance use issues and others further to the margins of Canadian society. For example, poor mental health and drug use are much more common behind bars than in the general population.

The positions in which caged individuals are placed violate their dignity and are an affront to justice itself.

Dominant power structures that maintain economic, racial, gender, sexual and other forms of inequality proliferate in sites of confinement. Expanding our reliance on an expensive, unjust and ineffective response to social problems that are criminalized is irrational and oppressive. The infliction of pain should not be an essential element of justice.

Teneisha Green, Master's Student, Department of Criminology, University of Ottawa, as an individual: Some of the alternatives to incarceration include restoration and transformative justice. Restorative justice is an approach to justice that focuses on the needs of the victims and perpetrators of harm as well as interested members of the community instead of satisfying abstract legal principles or punishing the criminalized. Victims take an active role in the process while perpetrators are encouraged to take responsibility for their actions to repair the harm they've done by apologizing, returning stolen money, performing community service, among other actions. It is based on a theory of justice that considers criminalized acts and wrongdoing to be an offence against an individual or community rather than the state.

One of the key ideas that supports restorative justice is the concept of healing or the collaborative unburdening of pain for the victim, perpetrator and community. All parties engage in creating agreements in order to avoid recidivism and to restore safety for how the wrongdoing can be righted. This allows the

Jasmine Hébert, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Depuis leur création, les établissements carcéraux sont en situation de crise permanente en raison des réformes incohérentes qui n'ont pas réussi à corriger les lacunes et les paradoxes insolubles de l'emprisonnement. Les gouvernements engagés le développement de leur infrastructure pénale tentent certes de rationaliser leurs projets d'agrandissement, mais sans tenir compte des échecs à répétition des établissements à atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés, notamment en matière de réadaptation, de dissuasion et de promotion de la justice, autant d'initiatives qui favorisent la guérison des personnes touchées par des actes criminels.

Non seulement les prisons accentuent-elles la souffrance, mais elles ne contribuent nullement à réparer les préjudices sociaux qui déclenchent le processus pénal et s'avèrent inefficaces autant pour les criminels que pour les victimes. La prison renforce les structures d'oppression et perpétue l'inégalité en marginalisant les personnes autochtones, pauvres et racialisées, les femmes rendues vulnérables par les structures patriarcales, les membres de la communauté LGBTQ, les personnes aux prises avec une maladie mentale ou des problèmes de dépendance. À titre d'exemple, il y a beaucoup plus de personnes aux prises avec une maladie mentale ou un problème de toxicomanie derrière les barreaux que dans la population en général.

Le fait de mettre une personne en cage enfreint sa dignité et constitue un affront à la justice en soi.

Les systèmes de pouvoir dominants qui entretiennent les inégalités entre les classes économiques, les ethnies, les genres, les sexes et autres se multiplient dans les sites d'incarcération. Il est irrationnel et oppressif de nous en remettre de plus en plus à des stratégies coûteuses, injustes et inefficaces pour régler des problèmes sociaux qui sont criminalisés. Les souffrances infligées ne devraient pas faire partie intégrante de la justice.

Teneisha Green, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie, Université d'Ottawa, à titre personnel : Parmi les solutions de rechange à l'incarcération, il y a la justice fondée sur la justice réparatrice et transformatrice. La justice réparatrice est une approche qui repose sur les besoins des victimes et des auteurs des préjudices ainsi que des membres concernés de la collectivité plutôt que sur le respect de principes juridiques abstraits ou l'imposition de sanction aux prévenus. Les victimes jouent un rôle actif dans le processus tandis que les coupables sont encouragés à assumer la responsabilité de leurs actes et à réparer le tort causé entre autres en s'excusant, en rendant les sommes volées ou en faisant des travaux communautaires. Cette forme de justice fait fond sur une théorie qui considère les actes criminels et les actes répréhensibles comme une infraction contre une personne ou une collectivité plutôt que contre un état.

L'un des principes à la base de la justice réparatrice est la guérison ou la collaboration visant à soulager la victime, l'auteur de l'acte et la communauté de leurs souffrances. Toutes les parties sont mobilisées pour conclure une entente qui permettra d'éviter une récidive et de garantir qu'il y aura réparation pour l'acte

victim to have direct say in the judgment process. This gives perpetrators the opportunity to understand the harm they have caused while demonstrating to the community that the criminalized person might also have also suffered prior harm.

In addition, transformative justice is an alternative philosophy that builds upon the principles and practices of restorative justice. It moves beyond the classic victim and perpetrator relationship by analyzing systems of domination that foster harm such as racism, classism, homophobia, sexism, among others. The retributive system takes control, responsibility, healing and accountability away from the victims and perpetrators, thereby alienating them from the process.

Transformative justice addresses not only the specific conflict between the victim and perpetrator but also a number of social issues that give rise to the conflict. Transformative justice is rooted in community involvement and accountability, and the end of punitive and retributive practices. Since transformative justice suggests that other types of oppression are at the root of the harm caused, advocates suggest that in order for a transformation to occur, transformation of relationships must occur between the person who has caused the harm, the person or people who have survived it, the bystanders and the community. Meaningful changes must also address the roots of violence and harm.

In closing, in keeping with Prime Minister Trudeau's mandate letter to the Minister of Justice and Attorney General of Canada Minister Wilson-Raybould, the federal government needs to lead the way in building capacity in Canadian communities for restorative justice and transformative justice. Without divesting from prisons and reinvesting in promising forms of justice, Canadians can expect more of the same failed penal policies and practices to continue for generations to come. It is time that Canadians said "no" on prison expansion. We thank you for your time.

The Chair: And thank you for your time. This is very important. Is this the first public document of saying no? You're having a news conference, I understand. That's good. The media should pay attention to what you have worked on so diligently for the last little while.

We will go to questions.

Senator Fraser: Let me start by saying thank you very much for being here, and I largely share your views on, shall we say, the inadequacy of a system that relies on locking people up.

I'm just trying to understand your table here. This is only about provincial and territorial institutions, right?

Mr. Piché: Correct.

répréhensible commis. La victime a ainsi son mot à dire directement dans les procédures menant au jugement. Quant à l'auteur de l'acte, il a la possibilité de comprendre le tort causé. Cette forme de justice permet également de montrer à la collectivité que, dans certains cas, la personne condamnée a elle-même déjà souffert de préjugés.

Par ailleurs, la justice transformatrice est une philosophie différente qui s'inspire des principes et des pratiques de la justice réparatrice. Elle va au-delà de la relation classique entre une victime et son agresseur. Elle fait une analyse des systèmes de domination qui favorisent les préjugés comme le racisme, le classisme, l'homophobie et le sexisme. La justice rétributive, quant à elle, enlève toute notion de contrôle, de guérison et de responsabilité pour la victime et le responsable. Elle les éloigne des procédures.

La justice transformatrice traite non seulement le conflit entre la victime et l'auteur de l'acte, mais également nombre d'autres problèmes sociaux qui ont donné lieu au conflit. Elle prend son origine dans la participation et la responsabilisation de la collectivité et met fin aux pratiques punitives et rétributives. Comme la justice transformatrice laisse entendre que les torts sont causés par d'autres types d'oppression, ses défenseurs indiquent que, pour que la transformation s'opère, il faut changer la relation entre la personne qui a causé le tort, la ou les personnes qui l'ont subi, les témoins ainsi que la collectivité. Pour que le changement soit significatif, il doit viser les causes à l'origine de la violence et des préjugés.

En terminant, pour faire suite à la lettre de mandat de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Mme Wilson-Raybould, le gouvernement fédéral devra battre la marche et renforcer les capacités liées à la justice réparatrice et transformatrice dans les collectivités canadiennes. Si nous ne nous débarrassons pas des prisons et si nous ne réinvestissons pas dans d'autres formes prometteuses de justice, les Canadiens devront s'attendre à ce que les mêmes pratiques et politiques pénales déplorables se perpétuent pour les générations à venir. Il est temps pour les Canadiens de dire non à l'expansion du système carcéral. Je vous remercie de votre temps.

Le président : Je vous remercie également de votre temps. Ce que vous venez de dire est très important. S'agit-il du premier document public de Nope? Vous tenez une conférence de presse si je comprends bien. C'est bien. Les médias doivent être au courant de vos travaux minutieux des derniers temps.

Passons aux questions.

La sénatrice Fraser : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'être ici. Je partage en grande partie votre opinion quant à ce système, disons, inadéquat qui vise à enfermer les gens.

J'essaie seulement de comprendre votre tableau. Il concerne seulement les institutions provinciales et territoriales, n'est-ce pas?

M. Piché : Exactement.

Senator Fraser: So when we look at, for example, my province, Quebec, and when we look at the Leclerc Institution, which is being renovated to provide 775 beds for men, I don't think that's actually that much of a net increase in the total number of people locked up in Quebec, because before, when it was a federal institution, it had what, 500 people?

Also, I'm not sure, looking at these numbers, whether the 775, which you identify as being for men, includes what I gather is still the case that some women are being incarcerated, the ones who were in Maison Tanguay. Are they currently included in your totals?

I'm just trying to get a firmer fix on exactly what these numbers show. You have my sympathy. It's always very difficult to get everything into one table, but if you could clarify it for me, that would be nice.

Mr. Piché: Sure, okay. The process for us, in terms of collecting data, was to ask the provinces and territories how many new penal infrastructure projects they were undertaking and, once those new penal infrastructure projects are completed and the prison spaces are online, how many additional prison spaces do they consider being added to their capacity to be able to confine who they confine.

When we sent a freedom of information request out to the Government of Quebec and their ministère de la Sécurité publique, rather than responding with documents, they sent back a letter itemizing their penal infrastructure initiatives and what net increases those amounted to, so they identified the projects and the information that we entered into the table.

I'm cognizant of the particular project that you're speaking to, the Leclerc Institution, previously a federal penitentiary acquired by the Government of Quebec, and the Government of Quebec didn't acknowledge that that, in and of itself, was an increase of spaces at that time. What they're doing is basically saying that, from the moment we acquired that institution to the moment we're completing the renovations there, that will signify 775 more spaces for the province.

In terms of what that means with regard to shifts if we added the federal population in there, that would be a more difficult thing to calculate, but I can say that when Leclerc Institution was closed, as was Kingston Penitentiary, about 1,000 prisoner beds came off-line while CSC, at the same, time built 2,700 new spaces across the country. If we're looking federally in terms of a net increase a few years ago when they finalized those projects, we're talking about 1,700 new prisoner beds, as well as the spaces created through increases in capacity due to double-bunking, which I understand has declined quite significantly in recent years, but nonetheless the space is there should there ever be a desire to fill it.

La sénatrice Fraser : Prenons l'exemple du Québec, ma province, et de l'établissement Leclerc. Des travaux sont en cours pour que l'établissement puisse offrir 775 lits pour des hommes. Je ne crois pas que l'on parle ici d'une augmentation nette du nombre de personnes incarcérées au Québec puisque, auparavant, lorsque l'établissement relevait du fédéral, il accueillait peut-être 500 personnes.

Par ailleurs, je ne suis pas certaine en regardant ces chiffres si les 775 places destinées aux hommes comme vous l'avez mentionné comprennent les femmes qui, si j'ai bien compris, sont incarcérées à la Maison Tanguay. Ces femmes sont-elles incluses dans votre nombre total?

J'essaie seulement d'avoir une meilleure idée des chiffres exacts. Je compatis toutefois, je sais qu'il est très difficile d'inclure tous les renseignements dans un seul tableau. Ce serait bien si vous pouviez me donner ces précisions.

M. Piché : Oui, bien sûr. Lorsque nous avons procédé à la collecte de données, nous avons demandé aux provinces et aux territoires combien de nouveaux projets d'infrastructures carcérales ils ont entrepris. Nous leur avons également demandé combien de nouvelles places ils estimeront avoir ajoutées à leur capacité d'incarcération lorsque ces projets seront terminés et que le nombre de places sera effectif.

Nous avons envoyé une demande d'accès à l'information au gouvernement du Québec et à son ministère de la Sécurité publique. Plutôt que de nous envoyer des documents, ils ont envoyé une lettre détaillant les initiatives d'infrastructures carcérales et l'augmentation nette du nombre de places. Ils ont donc énuméré les projets en indiquant l'information que nous avons dans le tableau.

Je connais bien le projet dont vous parlez, celui de l'établissement Leclerc, un établissement fédéral acheté par le gouvernement du Québec. Or, le gouvernement du Québec n'a pas reconnu que cet achat, en soi, constituait une augmentation du nombre de places à ce moment-là. Essentiellement, les fonctionnaires disent que, à partir du moment où ils ont acheté l'établissement jusqu'au moment où les travaux seront terminés, il y aura 775 places de plus dans la province.

Il est plus difficile de déterminer quelles places sont déplacées si nous tenons compte du nombre de prisonniers dans les établissements fédéraux. Je peux toutefois dire que, lorsque l'établissement Leclerc a été fermé — tout comme le pénitencier de Kingston — environ 1 000 lits de prisonniers ont été enlevés alors que le SCC ajoutait 2 700 nouvelles places ailleurs au pays. Si nous parlons de l'augmentation nette à l'échelle fédérale il y a quelques années, soit au moment où ces projets ont été achevés, nous avions environ 1 700 nouveaux lits ainsi qu'une augmentation de la capacité en raison de la double occupation des cellules. Or, je crois comprendre que cette solution a été largement abandonnée dans les dernières années. Néanmoins, l'espace est toujours là si on souhaite l'utiliser dans l'avenir.

Senator Fraser: This betrays my ignorance, but we're here to learn. Overcrowding in various penal institutions in the country is a long-standing scandal. When you have prisons putting people into gyms instead of using the gymnasiums for what they should be used for, you're not running a very efficient system.

What do you know about the official classification of the number of beds? For example, in an institution that has an overflow from its originally planned capacity and dumps people into the gym, do the people who are in the gym count as beds or are they just an overflow that doesn't count in the official total of how many beds there are in that institution? In other words, then, if we build a new institution with more official beds, are we actually increasing the number of people locked up or are we simply increasing the number of officially certified beds?

Mr. Piché: To respond to that question, the classification for beds that are noted in our report is for regular beds, and I do not believe those include segregation beds. These are beds that serve the specific purpose of incarcerating folks in the general population. It doesn't count segregation beds or health care beds, with the exception of the institution we noted for Saskatchewan, which is building new mental health spaces in a secure hospital wing.

Senator Fraser: You can see I'm flailing around in the dark here. Shed some light on it for me.

Mr. Piché: No, you're not. There are a few major drivers of prison construction in this country. One of them is that, at least provincially and territorially, as your committee will be aware, since the 1980s the proportion of prisoners in prison on remand has gone up exponentially. I just looked at a report today from Statistics Canada that says we're still around 60 per cent of provincial/territorial prisoners who have not seen through their trials and their sentencing yet. So that is a driver that has pushed provinces and territories to establish additional carceral space to imprison the legally innocent.

The other thing that has pushed it is crowding in facilities. Here, locally, the Ottawa-Carleton Detention Centre is fairly well-known for triple- and sometimes even quadruple-bunking prisoners, and sometimes putting them in the gyms and so on. To get to your question, that doesn't count as capacity, but obviously those prisoners go towards the official daily count.

Senator Fraser: Prisoners as distinct from beds?

Mr. Piché: Correct. I guess what I would like to point out, however, is there may be this idea that we should build these new prison spaces to address the crowding so that people can be incarcerated more humanely. But one of the things that we've noted in our research, and I have noted in my research having studied this for the last 10 years, is that when a new prison is built,

La sénatrice Fraser : Cette question vient de trahir mon ignorance, mais nous sommes ici pour apprendre. La surpopulation dans les établissements carcéraux au pays est un scandale qui dure depuis de nombreuses années. Si les prisons utilisent leur gymnase pour entasser des prisonniers plutôt que pour pratiquer des activités, nous pouvons dire que le système n'est pas très efficace.

Que savez-vous de la classification officielle du nombre de lits? Par exemple, si un établissement a une surpopulation par rapport à sa capacité initiale prévue et qu'il entasse les prisonniers dans le gymnase, est-ce que ces prisonniers sont comptés dans le nombre de lits ou sont-ils juste une surpopulation qui n'entre pas dans le nombre total officiel de lits pour cet établissement? Autrement dit, si nous construisons un nouvel établissement et augmentons le nombre officiel de lits, est-ce que nous augmentons en réalité le nombre de personnes incarcérées ou augmentons-nous simplement le nombre officiel de lits?

M. Piché : Pour répondre à la question, je dirais que la classification des lits dans notre rapport concerne les lits ordinaires. Je ne crois pas qu'elle inclut les lits d'isolement. Ces lits servent à l'incarcération de la population en général. On ne compte pas les lits d'isolement ou les lits de soins médicaux, à l'exception de l'établissement en Saskatchewan dont nous avons parlé qui ajoutera de nouveaux lits en santé mentale dans une aile sécurisée.

La sénatrice Fraser : Vous voyez, je nage en plein brouillard. Aidez-moi à m'y retrouver.

M. Piché : Non, vous ne l'êtes pas. Quelques grands facteurs motivent la construction de prisons au pays. L'un de ces facteurs, du moins dans les provinces et les territoires comme ce comité le sait, est que, depuis les années 1980, la proportion de prisonniers en détention provisoire a explosé. J'ai vu un rapport de Statistique Canada aujourd'hui dans lequel on pouvait lire qu'environ 60 p. 100 de la population dans les prisons provinciales et territoriales n'a pas encore subi de procès ou reçu de jugement. C'est donc ce qui incite les provinces et les territoires à augmenter leur capacité carcérale afin de pouvoir emprisonner les gens qui sont légalement innocents.

Un autre facteur est la surpopulation dans les établissements. Le Centre de détention d'Ottawa-Carleton est bien connu pour sa triple, parfois même quadruple, occupation des cellules et parfois pour entasser des prisonniers dans le gymnase et ainsi de suite. Pour répondre à votre question, on ne compte pas ces éléments dans la capacité, mais ces prisonniers sont évidemment comptés dans le dénombrement quotidien officiel.

La sénatrice Fraser : Le nombre de prisonniers par opposition au nombre de lits?

M. Piché : Exactement. Ce que j'essaie de dire, je suppose, est que, d'une part, nous pourrions ajouter des places dans les prisons pour que tous soient incarcérés de façon plus humaine. Cependant, nous avons observé, d'autre part, dans le cadre de nos recherches — une chose que j'ai constatée également dans mes recherches sur le sujet au cours des 10 dernières années — que l'on

the very conditions that are used to justify the construction of that new prison, whether it's alleviating crowding or providing programming to prisoners because there is currently a lack of programming, they build the new prison, replace the old ones and then the new ones become crowded and don't offer the programming that they promised.

It's really a fool's errand. It's basically a crisis that keeps on going and the only folks who seem to win are the ones who get to keep jobs in the correctional system. Prisoners don't seem to see measurable gains in their day-to-day lives despite the promises of these more humane institutions. That's the track record and has been the track record in this country since prior to Confederation, when Kingston Penitentiary was built in 1835. We can keep doing this, and you can have folks like us before your committee a hundred years from now or we can try to do something different, and that's what we're trying to push.

Senator Salma Atallahjan (*Deputy Chair*) in the chair.

The Deputy Chair: As you see, the chair has changed. Senator Munson had to be somewhere so I'm taking over those duties for him.

Senator Andreychuk: I will follow up with Professor Piché on what Senator Fraser was getting at. Reading through your brief, I get the point that you've been studying that building institutions and structures doesn't lead to a fairer or a better system and doesn't lead to restorative justice, et cetera, and then you use the table that shows the provinces are expanding. I don't see the links. In other words, academically, you have put out a proposition, but I want to see how you prove it and I'm having trouble.

I know, for example, the Saskatchewan situation. Mental health was not a priority in the correctional system. It was a societal priority and a provincial priority. I think we're now building a very good facility for Saskatchewan residents, with a special to ensure that there is a secure mental health unit, because if you know how disparate Saskatchewan is, you're going to have to bring them into that facility. They have to be secure, but you want them to have access to all of the kinds of psychiatric services that the rest of the population gets because their problems are mental, psychological, what have you. You can't have all of that expertise just for the correctional system. You have it for others, but you build a secure unit.

It seems to me the statistics don't help me here to get at the problem that you're trying to identify, which is that we're overusing incarceration. I don't get it from the material you have here. You'll have to build a better case. Yes, I think that we shouldn't be building facilities and ending up with an ability to incarcerate equal to or more than, but I don't know whether

bâtir souvent une nouvelle prison pour remédier à la surpopulation ou pour offrir de nouveaux programmes aux prisonniers, car il y a actuellement des lacunes à cet égard. Or, on finit par construire la prison pour remplacer les vieilles. La nouvelle prison a alors un problème de surpopulation et aucun des programmes promis n'est offert.

C'est insensé. La crise perdure et les seules personnes qui semblent en tirer profit sont celles qui conservent leur emploi dans le service correctionnel. Les prisonniers ne semblent pas avoir fait de gains mesurables au quotidien bien qu'on leur ait promis des conditions plus humaines. Voilà le résultat. C'est également le bilan de notre pays depuis la période avant la Confédération, soit lors de la construction du pénitencier de Kingston en 1835. Si nous continuons sur la même voie, dans 100 ans, vous entendrez encore des chercheurs comme nous devant ce comité. Nous pouvons par contre tenter de faire les choses différemment. C'est ce que nous tentons de mettre de l'avant.

La sénatrice Salma Atallahjan (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

La vice-présidente : Comme vous le voyez, nous avons changé de président. Le sénateur Munson avait un empêchement, alors je le remplace.

La sénatrice Andreychuk : Pour revenir à ce que disait la sénatrice Fraser, je poursuivrais avec M. Piché. En lisant votre mémoire, je comprends que vous avez constaté que la construction de nouveaux établissements et de nouvelles infrastructures ne permettait pas de rendre le système plus équitable, ni de l'améliorer, ni de mettre en place une justice réparatrice, et cetera. Vous avez ensuite montré le tableau sur lequel on peut voir l'expansion dans les provinces. Je ne vois pas les liens. Autrement dit, vous avez élaboré une proposition théorique. Cependant, j'aimerais que vous démontriez votre proposition, car j'ai du mal à voir son bien-fondé.

Je connais la situation en Saskatchewan, par exemple. La santé mentale n'était pas une priorité dans le service correctionnel. Il s'agissait d'une priorité pour la société et pour la province. Selon moi, nous sommes en train de bâtir un très bon établissement pour la population de la Saskatchewan et nous veillerons à ce qu'il y ait une unité sécurisée de santé mentale. Si vous savez à quel point la Saskatchewan est disparate, vous savez que vous aurez à accueillir ces patients dans l'établissement. Ces derniers doivent être dans un endroit sécurisé, mais doivent avoir accès au même éventail de services psychiatriques que le reste de la population en raison de leurs troubles mentaux ou psychologiques. Reste que nous ne pouvons avoir toute cette expertise seulement pour le service correctionnel. Nous l'offrons aux autres, et nous construisons une unité sécurisée.

Il semble que les statistiques ne m'aident pas à comprendre le problème auquel vous faites référence, soit la surutilisation de l'incarcération. Je ne le vois pas dans les documents que vous avez fournis. Vous allez devoir mieux l'expliquer. Je crois effectivement que nous ne devons pas construire d'établissements dans le but de pouvoir incarcérer le même nombre ou un plus grand nombre de

building the new institutions led to the increased incarceration or the expansion of the criminal offences and other policies led to the expansion. I don't equate them with the structures and expansions. I don't see that compelling case.

From a personal point of view, if we have an outdated, old Kingston facility, and we have incarcerated people, I want it to be more humane and more functional. I want the toilet to flush, to be quite honest.

Help me to get to your thesis, but, more importantly, how do you substantiate the comments you make? Because I don't get it from the paper I have. Perhaps you have more papers I should read and more data that I should receive. I'm not your thesis instructor putting you under the gun here, but I think the case has to be made, and I'm not sure it's been made.

Mr. Piché: I'll start with the discussion around the mental health unit that's being built in Saskatchewan. I think it's important to acknowledge that these aren't community spaces, and several millions of dollars are being allocated toward building those units, which would arguably be needed in terms of an investment for people to be able to access before they come into conflict with the law, before they harm someone else, before they end up in a court facing charges, before they end up in a prison and then perhaps need access to such a facility. I guess one of the issues that we're pointing to is that, when we invest money in prisons, that money comes from somewhere and it means that we're not spending money elsewhere, such as developing mental health capacity within our communities themselves.

There are many people who end up in prison with drug-related offences, for instance, who may — and I say “may” — have access to treatment for the first time within that context. To me, that's an indictment of our society in which someone has to wait a long time to get access to treatment. If I say, “Hey, I have an alcohol or drug addiction problem right now; I need to go get help,” unless you have money, that help is not coming to you quickly.

I think what we're trying to point out is that, by spending money on this, we're not spending money or as much as we could elsewhere to prevent harm.

In terms of building the case that this is bad public policy and a bad investment, I'm prepared to speak for as long as I have to all of the different failures that have piled up with respect to imprisonment since their very foundation.

We can talk about rehabilitation, for instance. Several critiques about rehab in the context of prison have been levelled. First of all, that the prison tends to be a chaotic environment. It's counterproductive. It's not a treatment situation. That has been long established. Of course, treatment works better in the community,

gens. Par contre, je ne sais pas si c'est le fait de bâtir de nouveaux établissements qui a mené à l'augmentation du nombre d'incarcérations ou à la hausse des actes criminels ou si ce sont des politiques qui ont mené à ces augmentations. Je ne vois pas la corrélation avec les structures et l'expansion. Je ne suis pas convaincue.

Personnellement, si le pénitencier de Kingston est vieux et désuet et que des gens doivent y être incarcérés, j'aimerais que les conditions y soient plus humaines et que l'installation soit fonctionnelle. Pour être honnête, je voudrais que les toilettes fonctionnent.

Vous devez m'aider à comprendre votre thèse, mais vous devez surtout me dire sur quoi s'appuient les observations que vous avez formulées. Je ne vois rien de cela dans les documents fournis. Peut-être avez-vous d'autres documents que je pourrais lire et des données que vous pourriez me fournir. Je ne suis pas votre directeur de thèse qui vous met sur la corde raide, mais je crois que les arguments doivent être démontrés et je ne suis pas certaine que cela a été fait.

M. Piché : Prenons tout d'abord l'unité de santé mentale qui est construite en Saskatchewan. Il faut comprendre que ces unités ne sont pas pour la collectivité et que plusieurs millions de dollars sont investis dans leur construction. Ces investissements seraient sans doute nécessaires pour que les gens aient accès à ces services avant d'être en conflit avec la loi, avant de blesser quelqu'un, avant de se retrouver devant les tribunaux et de faire face à des accusations, avant de se retrouver en prison et, peut-être, avant d'avoir besoin de ce type d'établissement. Ce que je veux dire est que lorsque nous investissons de l'argent dans les prisons, cet argent provient de quelque part et aurait pu être investi ailleurs comme pour l'amélioration des services de santé mentale dans la collectivité.

Beaucoup de prisonniers sont incarcérés pour des délits liés à la drogue, par exemple, et pourraient — et j'utilise le conditionnel ici — ainsi avoir accès à un traitement pour la première fois. Pour moi, cette situation met en examen notre société, une société dans laquelle une personne doit attendre longtemps avant d'avoir accès à un traitement. Si je dis que je suis alcoolique ou toxicomane et que j'ai besoin d'aide, on me répond à moins que tu aies l'argent, tu n'obtiendras pas d'aide rapidement.

Je crois que ce que nous tentons d'expliquer est que, si nous investissons l'argent à cet endroit, nous ne l'investissons pas ou en investissons moins en prévention.

Si je dois démontrer qu'il s'agit là de mauvaises politiques publiques et de mauvais investissements, je peux vous en dire long sur les différents échecs qui se sont accumulés dans le système carcéral depuis le tout début.

Nous pouvons parler de la réadaptation par exemple. Cet aspect du milieu carcéral a fait l'objet de plusieurs critiques. D'abord, les prisons sont généralement un environnement chaotique. Un environnement contre-productif. Elles ne sont pas un lieu de traitement. Et cela est bien connu depuis

and your government's own research will say that.

It's been established for over a half century — Don Clemmer talked about “prisonization” — that prisoners go in there and adopt the customs, mores and values of the institution, not of the society that they will eventually be returning to. We could talk about Gresham Sykes' work on —

Senator Andreychuk: I think you are making my point for me, that we need to do something other than incarceration if we want to help people and help society, et cetera. That wasn't my difficulty with your thesis. My difficulty was that we get a chart saying that construction, somehow or other, is the key.

You're building a fundamental case that incarceration is not helpful, and that may be a theory that you and I would agree on. Then I might disagree with you and say that we need it for the security of society. That would be where I would be going. But you've said that building these isn't helpful, and I don't see that linkage.

With respect, I disagree on looking at statistics of where we put our money into building; it's not a compelling case to say that it is the construction that has led to the difficulties in the system. I think it might be seen as one improvement on a system that you don't agree with. That's really where I'm going on that. I leave that to you to rethink the strategy here of how you present what I think is a very compelling case.

Mr. Piché: Just to quickly answer, if there's an institution that we find is problematic in failing at meeting its own stated objectives, and then someone comes and says, “Here is evidence that we are expanding the capacity of these problematic institutions to do whatever it is that they do,” I don't really know how to respond to your remark or intervention, I guess, because, fundamentally, what we're saying is, “Prisons don't work; stop building prisons.”

It's not the construction of the prison that causes the failures. The failures are already there, and they're being reproduced once these facilities are built. I'll have to revisit the disconnect after the hearing, I guess.

Senator Omidvar: On the same line of questioning — and anyone can choose to respond to this — I know of the literature that tells us that prisons only lead to hardened attitudes and further criminalization, but what I'm having a little trouble with is the issue of accountability. Canadians have to be held accountable for their acts, for the safety of security and to uphold our system of law and order. However flawed it may be, it is the system we have, and we are here to improve it.

longtemps. Bien entendu, les traitements sont plus efficaces dans la collectivité. Même les recherches du gouvernement vous le diront.

On sait depuis plus d'un demi-siècle — Don Clemmer parlait de « prisonnisation » — que les prisonniers vont en prison et adoptent les coutumes, les mœurs et les valeurs de l'établissement et non de la société qu'ils réintégreront éventuellement. Nous pourrions également parler des travaux de Gresham Sykes sur...

La sénatrice Andreychuk : Je pense que vous confirmez ce que je disais sur le fait que nous devons trouver une autre solution que l'incarcération si nous souhaitons aider les gens et aider la société, et cetera. Ce n'était pas l'aspect de votre thèse qui me posait problème. Ce que je trouve difficile à comprendre est le tableau selon lequel la construction est en quelque sorte la solution.

Fondamentalement, votre argument est que l'incarcération n'est pas utile. C'est une théorie sur laquelle vous et moi pourrions nous entendre. Cependant, je pourrais ne pas être d'accord et dire que nous avons besoin des prisons pour assurer la sécurité dans notre société. C'est ce que j'avancerais. Mais vous avez dit que la construction de prisons était inutile et je ne vois pas le lien.

Avec tout mon respect, je ne suis pas d'accord avec le fait de prendre les statistiques sur les investissements dans la construction. Ce n'est pas convaincant de dire que c'est la construction de prisons qui a créé les difficultés dans le système. Je pense que l'on pourrait plutôt dire que vous n'étiez pas d'accord avec cette amélioration apportée au système. C'est là où je voulais en venir. Libre à vous de repenser votre stratégie et la façon de présenter vos arguments qui, selon moi, sont très convaincants.

M. Piché : Je vais répondre brièvement. Si nous constatons qu'un établissement ne répond pas aux objectifs qu'il s'est fixés et que quelqu'un arrive en disant : « Voici les preuves que nous avons augmenté la capacité de cet établissement pour qu'il parvienne à remplir sa mission », je ne saurais comment répondre à vos observations et à votre intervention, car fondamentalement, ce que nous disons, c'est que les prisons sont inefficaces et qu'il faut arrêter d'en construire.

La construction de prisons n'est pas la cause des échecs. Les échecs sont déjà présents et sont répétés dans les nouvelles constructions. Je suppose que je vais devoir revoir cette coupure après l'audience.

La sénatrice Omidvar : Pour poursuivre avec le même genre de questions — et quiconque peut répondre — je sais qu'il existe une abondante documentation selon laquelle les prisons ne mènent qu'à des attitudes endurcies et à un retour à la criminalité, mais ce qui pose problème à mes yeux est l'enjeu de la responsabilité. Il faut tenir les Canadiens responsables de leurs actes, à des fins de sécurité, et pour faire respecter notre système, garant de la loi et de l'ordre. Si imparfait puisse-t-il être, c'est le système que nous avons et nous sommes ici dans le but de l'améliorer.

You talk, in your paper, about alternatives to confinement. I'd like to ask you to describe some of these options that would lead to both accountability, on the one hand, and the reduction of recriminalization of the individuals.

Mr. Piché: We have a system of retributive justice in which, when someone violates the law, it's considered to be a violation of the state. Through that violation, it means that someone will be adjudicated through the courts to determine whether or not they're innocent or guilty, and, if they're found guilty, a sanction will be levelled against them as punishment, as a form of accountability.

Nils Christie, among others, a sociologist from Norway, has argued that that essentially is a form of conflict theft that essentially blocks perpetrators from actually being accountable for their actions because they themselves are not obligated to account for what they have done, they themselves saying what they have done and then trying to find ways to make things right with those that they have harmed.

Restorative justice, for instance, where parties agree to meet each other, where victims agree, where perpetrators agree, where interested community members also want to participate, brings those parties together to decide, first of all, what has happened; how they themselves define the harm, not how the state defines the harm; what impacts those harms had; and then, after that, deciding how to address their needs stemming from those conflicts. Restorative justice does that through various processes, whether it's victim-offender mediation, circles or community conferences.

Transformative justice goes one step further and asks: What social structures led to those harms? For instance, if we're talking about violence against women, if folks agree to meet in a transformative-justice process, they could talk about, for instance, looking at what role our patriarchal structures — sexism and so on — play in violence against women and then try to find remedies to those deep social structures that produce those harms and those conflicts that give rise to them.

That's a bit of what those forms of justice do. Of course, they're not a panacea; there are limitations. Clearly, voluntariness is key to that. Folks also need to be ready to engage in those processes. If someone who has committed a harm or is being accused of committing a harm says, "Well, I don't want to participate in this," or, "If I do, I may cause further harm to the persons I've already harmed," then you can't do that.

Coming back to what the point of our report is, when we spend money on building prisons, we don't create opportunities for those processes to flourish, whether it be at the level of the community or at the stage where a harm first gets reported to the police, or pretrial, post-trial and in prisons. We're essentially skirting away opportunities to provide healing. The literature

Dans votre document, vous mentionnez différentes options de détention. J'aimerais que vous me décriviez quelques-unes de ces options, susceptibles d'engager tant la responsabilité des personnes, d'une part, qu'une baisse de leur recriminalisation.

M. Piché : Nous avons un système de justice rétributive selon lequel le fait d'enfreindre la loi est considéré comme un manquement envers l'État. La personne concernée, à cause de ce manquement, sera amenée devant les tribunaux où on se prononcera sur son innocence ou sa culpabilité, et si elle est jugée coupable, on lui imposera une sanction punitive, qui constitue une forme de responsabilisation.

Nils Christie, sociologue norvégien, entre autres personnes, a soutenu qu'il s'agirait essentiellement d'une forme d'usurpation de conflit qui, dans les faits, empêcherait les délinquants d'assumer la responsabilité de leurs gestes, car ils ne sont pas obligés de rendre compte de ceux-ci, de dire eux-mêmes ce qu'ils ont fait pour ensuite trouver une façon de réparer les torts faits aux victimes de leurs actes.

La justice réparatrice, par exemple, permet aux parties de se rencontrer, aux victimes et aux délinquants de s'entendre, aux membres de la collectivité concernés de participer, et enfin, de rassembler toutes les parties pour examiner, dans un premier temps, ce qui s'est passé, comment les parties elles-mêmes définissent le tort causé — et non comment l'État le définit —, les conséquences que ce préjudice a entraînées, et après tout cela, comment combler les besoins issus de ces conflits. La justice réparatrice repose sur différents processus, qu'il s'agisse de la médiation entre la victime et le délinquant, de conférences en groupes restreints ou dans la collectivité.

La justice transformatrice fait un pas de plus et pose la question : quelles structures sociales sont à la base de ces méfaits? À titre d'exemple, dans le cas de la violence faite aux femmes, si les parties s'entendent pour se rencontrer dans le cadre d'un processus de justice transformatrice, elles pourraient discuter, entre autres, du rôle de nos structures patriarcales — du sexisme notamment — dans la violence faite aux femmes, pour ensuite corriger les structures sociales profondes responsables des méfaits en cause et des conflits qui les provoquent.

Voilà comment ces formes de justice fonctionnent, en somme. Bien entendu, elles ne constituent pas une panacée : elles ont leurs limites. De toute évidence, le consentement des parties est essentiel. Les personnes doivent également être prêtes à participer à ces processus. Si une personne ayant commis un méfait ou ayant été accusée de l'avoir fait dit : « Je ne veux pas participer à ce processus » ou, « Si j'y participe, je pourrais causer plus de tort aux personnes à qui j'en ai déjà causé », alors c'est impossible.

Pour revenir au sujet de notre rapport, lorsque nous dépensons de l'argent pour construire des prisons, nous ne donnons pas la chance à ces processus de se déployer, que ce soit dans la collectivité, à l'étape du rapport initial à la police, avant ou après le procès, ou encore en prison. En somme, nous ratons l'occasion de favoriser la guérison. La documentation indique que la justice

demonstrates that restorative and transformative justice provide a better chance — it's not perfect — for survivors, perpetrators and their communities to heal following a criminalized harm.

Senator Omidvar: My understanding, from what you're saying, is that the thesis of your paper on the spending on prisons is, fundamentally, let's spend the money on restorative and transformative justice processes because we get better outcomes. Is that what I'm hearing you say?

Mr. Piché: That's one of the arguments we are making, yes.

Senator Martin: I want to intervene to get some clarification on what you are describing.

Ideally, we want healing and restorative and transformative justice, but my question comes back to what my colleagues are trying to ascertain or draw from you, which is: In the meantime — because all of this is a process as well — what do you propose would happen to these perpetrators until they are ready, when they have, perhaps, murdered someone or offended in ways that would bring harm to society or the community?

Just as it is a tool in education when there are situations, we take a restorative approach, and we try and engage the students and the families. We have the current system, and it takes time to reach the point at which restorative measures can take place. In the meantime, we have prisons and places where people can be placed. We're looking at how we can improve those facilities. I think of your ideas as being one of the ways in which to bring more healing to the overall process. I'm just trying to be realistic on we get to what you're talking about, because, in the meantime, we have to keep the balance of protecting victims, communities and societies from these perpetrators until they're ready as well.

Mr. Piché: In some respects, I would agree with this idea that if someone poses an immediate risk to others and there's no remorse for their actions, then some form of restraint would be needed. Whether that's a prison or something else, we can leave that up for debate.

The strategy that we're trying to privilege in our own work is a strategy of attrition and working towards a world and country where we incarcerate less and, perhaps, to a point where incarceration wouldn't be a fixture of our justice system anymore. The attrition strategy requires, first, that we stop its expansion. That's what we're talking about today. These are abysmal, failing institutions, and we are expanding those institutions. That's what we're talking about.

If we are to move in the other direction, at some point we have to say, "No," and stop and start going elsewhere. It could take several generations to do, but, over time, it would mean stopping

réparatrice et la justice transformatrice offrent — malgré leurs imperfections — de meilleures chances aux survivants, aux délinquants et aux collectivités de guérir à la suite d'un acte criminel.

La sénatrice Omidvar : Je comprends, d'après ce que vous dites, que l'argumentaire de votre document en ce qui a trait aux dépenses pour des établissements carcéraux est, essentiellement, dépensons l'argent pour les processus de justice réparatrice et de justice transformatrice, car c'est ainsi que nous obtenons les meilleurs résultats. Est-ce bien ce que j'entends de votre part?

M. Piché : C'est l'un des arguments que nous faisons valoir, en effet.

La sénatrice Martin : Je voudrais intervenir pour obtenir certaines précisions sur ce que vous décrivez.

Idéalement, nous voulons une justice de guérison, réparatrice et transformatrice, mais ma question revient à ce que mes collègues tentent de comprendre ou d'entendre de votre part, et qui revient à : entretemps — car tout ceci est un processus également —, qu'est-ce que vous croyez qu'il arrivera à ces délinquants jusqu'à ce qu'ils soient prêts, alors qu'ils ont peut-être assassiné quelqu'un ou enfreint la loi d'une manière susceptible d'amener des conséquences graves à la société ou à la collectivité?

De la même façon, nous tirons avantage de certaines situations en éducation pour enseigner l'approche réparatrice, en faisant participer les élèves et les familles. Nous avons le système actuel, et il faut du temps pour arriver au point auquel des mesures réparatrices peuvent être adoptées. En attendant, il y a des prisons et des endroits où les gens peuvent être placés. Nous examinons les façons d'améliorer ces installations. Je pense que vos idées constituent autant de façons de rendre le processus global plus salvateur. J'essaie simplement d'être réaliste quant à ce que vous dites, car en attendant, nous devons maintenir un équilibre entre protéger les victimes, les collectivités et les sociétés de ces délinquants jusqu'à ce qu'ils soient prêts eux aussi.

M. Piché : À certains égards, je suis d'accord avec l'idée que si une personne pose un risque immédiat pour les autres et qu'elle n'exprime aucun remords pour ses gestes, alors certaines mesures de contrainte sont nécessaires. Que ce soit une prison ou autre chose, on peut en débattre.

La stratégie que nous tentons de privilégier dans notre propre travail est une stratégie d'attrition, de sorte que nous travaillions vers un monde et un pays où nous incarcérerions moins de gens et, sait-on jamais, où l'incarcération ne constituerait plus un élément immuable de notre système de justice. Cette stratégie d'attrition suppose premièrement que l'on stoppe toute expansion. C'est ce dont il s'agit aujourd'hui. Ce sont des établissements lamentables, qui ont échoué, et nous leur donnons plus de place. C'est de cela que nous parlons.

Si nous devons prendre une autre direction, à un moment donné il faut dire non et arrêter afin de prendre une autre direction. Cela pourrait s'étaler sur plusieurs générations, sur le

prison expansion now and investing in restorative and transformative justice capacity in our communities now, not 100 years from now. That's basically what we're advocating for.

There are many people in prison right now that do not need to be there. We could start in various places as to who we think could be immediately released from prison that wouldn't jeopardize anyone's safety. Perhaps we could go around the table and ask each of you who you would be prepared to release from prison right now. Until we actually say no to prison expansion, that's not happening.

I certainly acknowledge that there are limitations in terms of alternatives to incarceration, but to get there, we have to stop at some point, or we can just keep spinning our wheels for another 150 years in this country.

Ms. Hébert: I wanted to add a note on the issue of accountability that has been going back and forth. There is other research and literature in criminology, specifically in the area of victimology, that looks into what victims of social harms actually want. It's not, typically, imprisonment. They want an apology. They want their property back or fixed. They want to know why what happened to them happened and to know it's not going to happen again. Allowing for restorative justice to take place lets the perpetrator actually have more accountability than just confinement would. This is specifically true since most people that are currently being caged are not violent offenders.

The argument of: What are we going to do with them? Should we put them in prison while they're waiting to be ready to engage in restorative justice? They're not going to be because prisons will just make them more disenfranchised. It can only get worse. The issue should really be to start off on the right foot. The right foot is just not imprisonment.

Senator Fraser: I repeat: I agree that our present approach of locking people up for almost anything that you can think of is terrible, counterproductive, even cruel. But there is a category of people — and I'm thinking now of mentally ill people — who can be helped, it seems to me, by the programs you're talking about here of prison expansion.

I'm not familiar with the statistics about provincial institutions, but we have known for years that in the federal system, huge numbers of the people imprisoned are mentally ill and not getting the treatment they need, and they're being treated as prisoners rather than as patients.

long terme, mais cela se traduirait par l'arrêt de l'expansion des prisons maintenant, et l'investissement dans des programmes de justice réparatrice et transformatrice dans nos collectivités dès à présent, et non dans 100 ans. C'est essentiellement ce que nous préconisons.

Il y a actuellement beaucoup de gens en prison qui n'ont pas besoin d'y être. Nous pourrions commencer dans différents endroits, par ceux dont nous croyons qu'ils pourraient être libérés immédiatement sans que cela ne menace la sécurité de qui que ce soit. Nous pourrions peut-être faire un tour de table et demander à chacun d'entre vous qui il serait prêt à libérer de prison dès maintenant. Tant que nous ne dirons pas non à l'expansion des prisons, rien ne se réalisera.

Je n'ai aucun mal à reconnaître que les options de rechange à l'incarcération sont peu nombreuses, mais pour y arriver, il faut y mettre un terme à un moment donné, ou nous pourrions simplement continuer à tourner en rond pendant 150 ans dans ce pays.

Mme Hébert : Je voulais ajouter quelque chose sur l'enjeu de la responsabilité qui revient régulièrement. D'autres recherches et d'autres documents de criminologie, particulièrement dans le domaine de la victimologie, étudient ce que les victimes de méfaits sociaux veulent vraiment. Et ce n'est pas, dans la plupart des cas, l'emprisonnement. Elles veulent des excuses. Elles veulent que leur propriété leur soit rendue ou qu'elle soit réparée. Elles veulent savoir pourquoi ce qui leur est arrivé est arrivé et elles veulent savoir que cela n'arrivera plus. Les mesures de justice réparatrice permettent au délinquant de se responsabiliser plus que la simple incarcération ne le permettrait. C'est particulièrement vrai du fait que la plupart des gens que l'on envoie actuellement en prison ne sont pas des délinquants violents.

L'argument qui consiste à demander ce que nous allons faire avec eux ou si nous allons les mettre en prison le temps qu'ils soient prêts à participer à un processus de justice réparatrice... Ils ne le seront jamais, car les prisons ne feront que les déresponsabiliser davantage. Cela ne peut qu'empirer. L'important est d'assurer un bon départ. Et ce bon départ n'est pas l'emprisonnement.

La sénatrice Fraser : Je le répète : je suis d'accord que notre approche actuelle qui consiste à emprisonner tout ce qui bouge est épouvantable, contre-productive, cruelle même. Mais il existe une certaine catégorie de personnes — et je pense aux personnes souffrant de maladie mentale — qui peuvent être aidées, il me semble, par les programmes dont vous parlez ici d'expansion des prisons.

Je ne connais pas les statistiques sur les établissements provinciaux, mais nous savons depuis des années que dans le système fédéral, un nombre effarant de gens emprisonnés souffrent de maladie mentale et qu'ils n'ont pas les traitements dont ils ont besoin, car ils sont traités comme des prisonniers plutôt que comme des patients.

When I look at your inclusion of the Saskatchewan project, for example, I have trouble seeing that as an enabler for further perpetuation of a bad system. It seems to me that that should be something we should be trying to encourage, namely, setting up safe places where, according to your report, the approach is to be therapeutic rather than simply custodial. Why is that a bad thing?

Mr. Piché: If we were to look at the millions of dollars that are being spent on that facility — I suppose one thing we could do following this hearing is to look at how much the government of Saskatchewan spends on mental health in the community and then ask, “Is that actually a fair system where folks with mental health issues end up being criminalized for it because community supports are next to non-existent?”

To basically note that our prisons are increasingly becoming asylums, and then to say, “Well, we need mental health units,” to my mind, the appropriate way to address it is to say, “Let’s stop the flow of folks who end up having crises in our lives, who end up in conflict with the law and then end up in jail,” rather than building facilities like these. When the therapeutic goals encounter security goals, the good order of the institution, so to speak, the history in this country of which objectives and institutions went out, the good order of the institution, institutional security, will trump everything. It will trump rehabilitation and other kinds of work that’s happening inside.

To expect those secure units to be able to actually deliver on their promise, there’s no documented history of that actually working, so why are we doing it?

Senator Fraser: I have seen some indication that work done by the Royal Ottawa in connection with the Ontario system has been quite effective. You are familiar with that and you’ve discounted it?

Mr. Piché: I’d have to look at the Royal Ottawa report. If the report is saying that putting someone in the mental health care unit within the context of corrections is better than a normal prison, okay, I could maybe concede that. The point I’m trying to make is those people shouldn’t be in prison in the first place.

When you create capacity for a judge, for instance, to be comfortable with sending someone to a correctional system because they think they’re going to get treatment, that’s what I’m talking about: diverting the flow of people into the jails rather into communities. To me, you build these spaces and it legitimizes that process, when we should actually be tackling those things before people end up in the system in the first place.

Senator Andreychuk: Senator Fraser has covered most of it rather well.

Quand je constate que vous avez inclus le projet de la Saskatchewan, par exemple, j’ai du mal à y voir une mesure incitative pour la perpétuation d’un mauvais système. Il me semble que c’est quelque chose que nous devrions tenter d’encourager, établir des endroits sécuritaires où, selon votre rapport, l’approche serait thérapeutique plutôt que simplement carcérale. En quoi est-ce mauvais?

M. Piché : Si on regardait les millions de dollars dépensés pour cette installation — j’imagine qu’après cette séance, nous pourrions regarder combien le gouvernement de la Saskatchewan dépense en santé mentale dans la collectivité, et ensuite nous demander : « Est-ce que c’est un système juste que celui où des gens aux prises avec des problèmes de santé mentale sont assimilés à des criminels parce que le soutien dans la collectivité est pratiquement non existant? »

Se rendre compte que nos prisons sont en passe de devenir des asiles d’aliénés, puis dire : « Nous avons besoin d’une aile psychiatrique », à mon avis, la bonne manière de s’attaquer au problème est de dire : « Tentons d’endiguer le flux de gens qui tôt ou tard entrent en crise dans nos vies et entrent en conflit avec la loi pour aboutir en prison », plutôt que de construire ce genre d’installation. Quand les objectifs thérapeutiques se heurtent aux objectifs de sécurité, au bon ordre de l’établissement, pour ainsi dire, cela donne ce que l’on voit dans notre pays, où les objectifs et les établissements ne sont plus au même diapason, et le bon ordre et la sécurité de l’établissement l’emportent sur tout le reste. Ils l’emporteront sur la réadaptation et sur les autres formes de travail qui ont cours entre les murs.

On ne peut s’attendre à ce que ces installations sécuritaires soient en mesure de tenir leur promesse, alors que cela n’est jamais arrivé dans toute l’histoire documentée. Alors, pourquoi continuer?

La sénatrice Fraser : J’ai reçu quelques indications selon lesquelles le travail fait par l’hôpital Royal d’Ottawa portant sur le système ontarien a été assez efficace. Vous êtes bien au courant de cela et vous n’en avez pas tenu compte?

M. Piché : Il faudrait que j’examine le rapport du Royal d’Ottawa. Si le rapport dit que le fait de placer quelqu’un dans une unité de soins en santé mentale dans un contexte correctionnel est mieux qu’une prison normale, d’accord, je suis prêt à le concéder. L’argument que je tente de faire valoir est que ces personnes ne devraient pas être en prison au départ.

Lorsqu’on fait en sorte qu’un juge, par exemple, se sent à l’aise d’envoyer quelqu’un dans le système correctionnel parce qu’il pense que la personne y sera traitée, c’est ce dont je parle : on envoie les personnes dans les prisons plutôt que dans les collectivités. À mes yeux, la construction de ces espaces légitime ce processus, alors qu’il faudrait dans les faits s’attaquer au problème avant que les gens n’aboutissent dans ce système.

La sénatrice Andreychuk : La sénatrice Fraser a fait le tour de la question de belle façon.

You are arguing for preventive services before people get into jail. Let me tell you, I've been there, begging, pleading and ordering rehabilitation support systems —preventive — let's start working with the child when they are eight months old and 18 months old, and let's correct the problems before they become criminal problems. It's a societal thing.

I'm with you on that, but if you say that you've come to the end of your rope and nothing is working, and therefore you're saying the only way to stop or grab society's attention is to stop building facilities, I find that strategy difficult, because you make communities insecure. What are you going to do with these people if you don't lock them up?

I understand that's a catch-22, because the judge sitting there is saying, "This child, this person, should have had all this treatment, but they are before me and they have just committed a major violent offence. What do I do with them?"

I don't give up on preventive rehabilitative justice. I think we haven't applied it well. I don't think we've had the political will to do it. What I'm struggling with is your answer and your frustration of "let's stop the prisons because we might get somebody's attention." There are some excellent programs going on. They are segmented, et cetera.

I'm not disagreeing with you that we should not be incarcerating many of the people who are there, but I've been looking at the Criminal Code and the lack of resources at the front end rather than cutting the resource at the other end. From a policy point of view, I don't know how that would be presented by a government — saying, "Today we're going to stop building. We're not going to use any secure, because we think we should do more on the preventive."

I understand selling preventive is very difficult because you can't take credit for somebody's rehabilitation. You can't say this program worked for them. "We think it did" is the best we can say, and we want to offer all of those alternatives.

I guess we're not arguing about the ultimate goal but how to get there.

Mr. Piché: I'd like to just make a quick intervention. My colleague Irwin Waller at the University of Ottawa has done research on prevention that shows that for every dollar spent on prevention, you save \$7 that would be spent on policing, courts, prisons and parole. We agree on that. I guess my question, then, is: If part of those \$7 being spent is money on prison construction — on expanding what we already do in terms of imprisonment in this country — why not spend those dollars on prevention instead, which would save you seven times the money that's invested? Why not spend \$800 million on prevention today rather

Vous vous prononcez en faveur de services de prévention avant que les gens n'aillent en prison. J'ai l'habitude, vous pensez bien, de quémander, de supplier et d'ordonner des systèmes de soutien préventifs — à commencer par l'enfant de 8 mois, puis de 18 mois, pour régler les problèmes avant qu'ils ne deviennent des problèmes d'ordre criminel. C'est un phénomène sociétal.

Je vous suis tout à fait, mais si vous dites que vous avez tout essayé, que rien ne fonctionne et que par conséquent, la seule façon de faire cesser cela ou d'attirer l'attention de la société sur le problème est d'arrêter de construire des installations, je trouve cette stratégie improbable, car elle insécuriserait les collectivités. Qu'allez-vous faire avec ces personnes si vous ne les enfermez pas?

Je comprends que c'est une impasse, car le juge dans son siège se dit : « Cet enfant, cette personne devrait avoir eu accès à des soins, mais il est ici devant moi et il vient de commettre un grave crime violent. Qu'est-ce que je fais de lui? »

Je ne renonce pas à la justice préventive et à la réadaptation. Je pense que nous ne les avons pas mises en œuvre de la bonne façon. Je pense que nous n'avons pas eu la volonté politique de les mettre en œuvre. Ce qui me pose problème est votre réponse, et votre frustration qui s'exprime par : « Arrêtons de construire des prisons parce que ça pourrait attirer l'attention des gens. » Il y a d'excellents programmes en place. Ils sont segmentés, et ainsi de suite.

Je ne suis pas en désaccord avec vous sur le fait que nous incarcérons beaucoup de personnes qui ne devraient pas l'être, mais j'ai regardé le Code criminel et le manque de ressources en amont ne permet pas de couper les ressources en aval. D'un point de vue politique, je ne sais pas comment un gouvernement présenterait cela. Il dirait : « Aujourd'hui, nous allons cesser de construire. Nous allons délaissier la sécurité, parce que nous croyons que nous devrions nous concentrer davantage sur la prévention. »

Je comprends que la prévention est très difficile à vendre, car personne ne peut s'attribuer le mérite de la réadaptation de quelqu'un. On ne peut pas dire que ce programme a bien fonctionné pour lui. « Nous pensons qu'il a bien fonctionné » est le mieux qu'on puisse dire, et nous voulons offrir toutes ces options.

Je pense que nous ne débattons pas du but final, mais plutôt de la façon de l'atteindre.

M. Piché : J'aimerais intervenir brièvement. Mon collègue Irwin Waller de l'Université d'Ottawa a fait de la recherche sur la prévention, qui démontre que pour chaque dollar dépensé en prévention, on économise 7 \$ qui seraient autrement dépensés pour les services policiers, les tribunaux, les prisons ou les services de mise en liberté conditionnelle. Nous nous entendons là-dessus. Ma question, donc, est la suivante : « Si une partie des 7 \$ dépensés est destinée à la construction de prisons — ou à l'expansion de ce qui se fait déjà en fait d'incarcération dans notre pays — pourquoi ne pas les dépenser en prévention, et ainsi

than building prison spaces that will have reverberations on communities and the well-being of people, that will prevent people from being harmed.

We have choices —

Senator Andreychuk: I can just cut to the quick. I think you should be looking at the strategy for the interim process, because if you say, “Stop prisons today” so that the dollars will go there, you’re going to run into a lot of roadblocks and uncertainty. But if you say, “Here is the bridge to get there: Reduce this kind of incarceration and these kinds of building and construction and put it into preventive dollars,” I think you’re going to get more of a political will.

The Deputy Chair: We have about 10 minutes and four senators who have questions. If you can keep the questions short and the answers short, I would appreciate that.

Senator Andreychuk: I apologize.

Senator Hartling: Thank you very much. You’ve created a very interesting and lively discussion. Everyone is involved. That’s great.

I’m a former community social worker, and I’m very familiar with transformative and restorative justice, and the benefits of that. It’s Mental Health Week this week, so it’s an important week to discuss this.

One of the things you’re saying that’s resonating with me is that it’s to have a way to sell the idea. We all agree that the idea is not to have more prisons, but there is definitely a lack of services in every community across this country, especially in the mental health area.

So if there were a way — I don’t know; I’m just suggesting — that you could analyze the monies that would be spent and what kind of services that could provide as a way for the Canadian public to see. It’s to not just say, “Don’t build anymore,” but, “Here’s what we could do with this money,” as a way to bridge that gap because I think it’s going to take time for people to understand this, especially if they’re not close to the subject. So I don’t know. There may be other programs that you’re thinking about to divert those funds, but approach it in that way. Maybe it would be a way to have a buy-in on the whole idea. I don’t know what you think about that or if you have other suggestions on programs.

Mr. Piché: I’m just doing some calculations for two seconds here. Let’s say that, in Nunavut, they’re going to build. The federal government has greenlighted this. They’re going to build 112 prisoner beds. It costs every day in Nunavut to incarcerate someone, according to Statistics Canada, \$550 a day. Let’s times

économiser sept fois l’argent investi? Pourquoi ne pas mettre 800 millions de dollars en prévention aujourd’hui plutôt qu’en construction de cellules, ce qui aura des répercussions sur les collectivités et le bien-être des gens, et qui empêcherait qu’on cause du tort aux gens.

Nous avons des choix à faire...

La sénatrice Andreychuk : Je vais entrer dans le vif du sujet. Je pense que vous devriez chercher une stratégie pour l’interim, car si vous dites : « On arrête de faire des prisons aujourd’hui », pour que l’argent puisse être investi là, vous allez vous heurter à bien des obstacles et des incertitudes. Mais si vous dites : « Voici la solution intérimaire qui nous permettra d’y arriver, réduisez tel type d’incarcération et tel type de construction pour investir cet argent en prévention », je pense que vous verrez une volonté politique plus grande.

La vice-présidente : Nous avons environ 10 minutes et 4 sénateurs ont des questions. Si vous pouviez faire des questions brèves et des réponses aussi brèves, je vous en serais reconnaissante.

La sénatrice Andreychuk : Je suis désolée.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup. Vous avez créé une discussion très intéressante et animée. Tout le monde participe. C’est fantastique.

Je suis une ancienne travailleuse sociale communautaire, et je connais bien la justice transformatrice et réparatrice, ainsi que leurs avantages. C’est la Semaine annuelle de la santé mentale cette semaine, alors c’est une semaine importante pour avoir cette discussion.

L’une des choses que vous dites et qui m’interpelle est qu’il s’agit d’une façon de vendre l’idée. Nous sommes tous d’accord que l’idée n’est pas d’avoir plus de prisons, mais les services manquent assurément dans chaque collectivité d’un bout à l’autre de notre pays, particulièrement dans le domaine de la santé mentale.

Alors s’il y avait moyen — je ne sais pas, ce n’est qu’une suggestion — que vous puissiez analyser les sommes d’argent qui seraient dépensées et le genre de services qu’elles rendraient possibles, de sorte que le public canadien puisse bien voir. Il ne s’agit pas seulement de dire : « Cessez de construire », mais « Voici ce que nous pourrions faire avec ces sommes » pour effectuer la transition, car je crois que les gens mettront du temps à comprendre cela, particulièrement s’ils ne connaissent pas bien le sujet. Alors je ne sais pas. Il pourrait y avoir d’autres programmes auxquels vous songez pour utiliser ces fonds autrement, mais abordez le sujet de cette façon.

M. Piché : Je suis en train de faire quelques calculs en ce moment. Disons que, au Nunavut, ils vont construire quelque chose. Le gouvernement fédéral a donné le feu vert et ils vont construire 112 lits de prisonniers. Cela coûte de l’argent tous les jours pour incarcérer quelqu’un au Nunavut, selon Statistique

that by 365. So the sticker price for that facility is going to be \$76 million. The cost to run that facility every year is going to be \$23 million. Okay?

Hypothetically speaking, how much does it cost you guys to go to school every year, university? We'll probably be looking at \$8,000 in tuition and then, for rent and living expenses, we'll just say a \$1,000 a month. So we're looking at now at least \$20,000 a year, \$25,000 a year.

Senator Hartling: That's the kind of thing, if you can have that documented somehow, that people like to see. It's like alternative budgets and things. When you see that, it makes more sense. That might be the kind of thing that would help your case.

Mr. Piché: We can send 912 kids from Nunavut to college and university at \$25,000 a year. We can produce that report for you, and thank you for the suggestion. I appreciate what you guys are saying.

Senator Pate: Thank you to my colleagues for the questions, and thank you to all of you for coming.

Perhaps one of the bridges that we might suggest that you might want to cross over and provide some information on, to pick up on some of the other senators' questions, we're looking at some provisions that exist right now within the Corrections and Conditional Release Act that are underutilized that could assist in de-incarcerating. In addition to the arguments, I would support looking at the costing. I certainly had been looking at the costing as well, and my calculation was that it's going to cost more than \$1 million per bed to build that institution up North for women and about \$600,000 per bed to build it for the men in Nunavut, and then the costs you've talked about. So, yes, those are really helpful, but it's also helpful to look at what exists right now, sections 29, 81 and 84 in particular, and the way that corrections policy has limited the application of the law in the way that legislators intended in 1992 when they passed that legislation. They intended, actually, to reduce numbers of people in prison. That was one of the stated objectives if you go back to the Dobney Report, if you go back to the discussions in Hansard around the CCRA. It was to reduce the number of racialized, in particular indigenous, prisoners and to reduce the number of women, and that's why we have sections 77 and 80 in the act as well.

It strikes me that building that argument would be really useful. I don't want to speak for the committee, but I'd certainly be interested, and probably other colleagues as well, in taking some of that information and adding to the costing that you've done and adding to the analysis you've done in terms of how some of these resources could be used right now to contract, say, with indigenous communities, with Black communities, with

Canada, c'est 550 \$ par jour. Multiplions cela par 365. Le prix de cette installation sera donc de 76 millions de dollars. Le coût d'exploitation de cette installation sera de 23 millions de dollars par année. D'accord?

En théorie, combien vos études vous coûtent-elles par année, à l'université? C'est probablement autour de 8 000 \$ pour les droits de scolarité et ensuite, il y a le loyer et les frais de subsistance, disons seulement 1 000 \$ par mois. On arrive à 20 000 \$ par année, peut-être 25 000 \$ par année.

La sénatrice Hartling : Si on pouvait trouver une façon de documenter ce genre de chose, c'est ce que les gens aiment voir. Ce sont comme des budgets de rechange en quelque sorte. Quand on les voit, tout a plus de sens. Ce pourrait être le genre de chose qui aiderait votre cause.

M. Piché : Nous pouvons envoyer 912 enfants du Nunavut dans un collège ou une université à raison de 25 000 \$ par année. Nous pouvons produire ce rapport à votre attention et nous vous remercions de votre suggestion. Je comprends bien ce que vous dites.

La sénatrice Pate : Je remercie mes collègues des questions qu'ils ont posées, et je tiens à vous remercier tous de votre présence ici.

Pour en revenir aux autres questions abordées par les sénateurs, vous pourriez peut-être nous parler plus en détail d'une de ces passerelles que l'on pourrait exploiter, c'est-à-dire certaines des dispositions actuelles de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition qui sont sous-utilisées et qui pourraient faciliter le processus de désincarcération. Outre les arguments invoqués, j'appuierais l'idée d'examiner les coûts. J'ai bien entendu étudié les coûts et, selon mes calculs, les coûts atteindront plus de 1 million de dollars par lit pour construire cet établissement pour femmes dans le Nord et environ 600 000 \$ par lit pour en construire un pour hommes au Nunavut, et puis il y a les coûts que vous venez de mentionner. Alors, oui, ces renseignements sont très utiles, mais il est également de mise d'examiner les dispositions actuelles, en particulier les articles 29, 81 et 84, et la façon dont la politique correctionnelle a restreint la mise en application de la loi au sens que les législateurs lui donnaient en 1992 lorsque l'on a adopté cette loi. On visait à vrai dire à réduire le nombre de détenus. Il s'agit là de l'un des objectifs énoncés dans le rapport Dobney et d'après les discussions dans le hansard portant sur la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. On visait à réduire le nombre de détenus racialisés, en particulier autochtones, ainsi que le nombre de femmes, et voilà pourquoi les articles 77 et 80 figurent également dans la loi.

J'ai l'impression qu'il serait très utile d'établir cet argument. Je ne veux pas me prononcer au nom des membres du comité, mais je serais intéressée, et probablement mes autres collègues également, à tenir compte de ces renseignements et à compléter les coûts que vous avez établis et votre analyse pour savoir comment certaines de ces ressources pourraient servir maintenant afin de conclure des marchés notamment avec des collectivités

women's groups, to have those resources in the community so that, right now, we could be looking at numbers of prisoners exiting the system and into those kinds of mechanisms, and then building on the recommendations that all of the heads of corrections have been making for many years, usually privately, but meeting with them. You guys are great at doing the access to information request, perhaps getting some of the minutes of their meetings and talking about how they wanted to push to have fewer people in the prison system as well. So just a suggestion.

The Deputy Chair: Before you answer the question, I would like to ask Senator Bernard and Senator McPhedran to ask their questions. We're pressed for time, so could you answer the questions after they've asked their questions?

Senator Bernard: Because we're pressed for time, I won't ask a question, but just to build on what Senator Pate said, I think one of the things that could be added to the work that you're doing is some research on restorative justice that's already been in place, looking at that existing research. We have had restorative justice for young people for some time now. What is the research telling us about that, and what might that look like with adult populations?

Mr. Piché: Thank you.

Senator McPhedran: I will ask a question that is somewhat closed, I guess. As an example, I'm looking at page 6 of your report, and thank you to everyone for the thoughtfulness and the effort that's gone into this. It's very much appreciated, as is the orientation of the analysis that you've brought through the record. I'm looking at the Dauphin, Manitoba example — I'm an independent senator for Manitoba — and I'm wondering two things, one just to flag for our clerk about whether we might be able to see this when we go to Manitoba.

My question to you doesn't have to be answered today. It's more in line with where you're going for fleshing out some of the key points that you've made. Is there a model that exists, or could you perhaps develop a model based on your research and analysis that you've already achieved, of how something that is essentially midstream could be significantly rerouted? What would be possible for a project like this? You've used the term "touted" by the Government of Manitoba as one "designed and opened as a First Nations healing lodge," and yet it's carceral.

My question would be: Does it make sense in furthering many of the points that you've made to take one or two test cases — this may or may not be it — and explore how to stop the model of incarceration? The building is going on. The staffing is going on. There is the kind of shift to shift it to the services that you're

autochtones, des collectivités noires, des groupes de femmes, pour exploiter ces ressources en milieu communautaire. Nous pourrions donc maintenant examiner les chiffres sur les détenus qui quittent le système carcéral ainsi que les divers genres de mécanismes et nous appuyer sur les recommandations formulées depuis de nombreuses années par l'ensemble des responsables des services correctionnels, habituellement en privé, au moment de les rencontrer. Vous faites un excellent travail au sujet des demandes d'accès à l'information et il faudrait peut-être consulter certains des procès-verbaux de leurs réunions et aborder la question sur la façon dont on voulait faire pression pour qu'il y ait moins de détenus dans le système carcéral. Il s'agit là juste d'une suggestion.

La vice-présidente : Avant que vous répondiez à la question, j'aimerais demander à la sénatrice Bernard et à la sénatrice McPhedran de poser leurs questions. Nous sommes pressés par le temps, alors pourriez-vous répondre aux questions après que celles-ci sont posées?

La sénatrice Bernard : Puisque nous sommes pressés par le temps, je ne vais pas poser de question, mais je vais plutôt m'appuyer sur les propos de la sénatrice Pate. Je crois que l'on pourrait compléter votre travail de recherche sur la justice réparatrice qui existe déjà et examiner les résultats existants. La justice réparatrice chez les jeunes existe déjà depuis un certain moment déjà. Quels sont les résultats de recherche à ce sujet et à quoi ressemblerait le système auprès des populations adultes?

M. Piché : Merci.

La sénatrice McPhedran : Je vais poser une question qui abonde dans ce sens, j'imagine. À titre d'exemple, je consulte la page 6 de votre rapport, et je tiens à remercier tous les intervenants pour leur réflexion et leurs efforts. Le travail effectué est fort apprécié au même titre que l'orientation de l'analyse que vous nous avez présentée. Je regarde l'exemple de Dauphin, au Manitoba — en ma qualité de sénatrice indépendante pour le Manitoba — et je me questionne sur deux choses. Premièrement, je demanderais au greffier s'il serait possible de le visiter lorsque nous nous rendons au Manitoba.

Vous n'avez pas à répondre aujourd'hui à la question que je vous adresse. Elle porte davantage sur la voie que vous empruntez pour cerner certains des principaux éléments que vous présentez. Existe-t-il un modèle ou peut-être que vous pourriez mettre au point un modèle qui s'inspire de vos travaux de recherche et d'analyse que vous avez déjà effectués pour expliquer comment en cours de route l'on peut grandement détourner un projet? Qu'est-ce qui serait réalisable pour un projet comme celui-là? Vous avez utilisé l'expression « promulgué » par le gouvernement du Manitoba comme étant un lieu « conçu et exploité en tant que pavillon de ressourcement pour les Premières Nations », mais il s'agit d'un milieu carcéral.

Je vous pose la question : est-ce logique d'approfondir les divers éléments que vous avez présentés pour mentionner une ou deux causes types — cela peut être le cas ou non — et pour explorer la façon de mettre un terme au modèle d'incarcération? Les travaux de construction se poursuivent. Les mesures de

talking about, the rehabilitation, the opportunity building, et cetera. Has that ever happened? Even if it hasn't happened, is there a model or a proposed model that we might look at to take projects that are on that prison track and stop the incarceration part and look at an actual template for shifting?

Obviously, I understand all of the different departments. Yes, of course. But if we don't figure out how to take resources where there are already investments and shift them, then we're looking at a zeitgeist that just continues like a juggernaut for our society.

Mr. Piché: It's a good point. I think it would be worth doing that exercise. In some of the other research I do, I focus on what happens to prisons when they close. Often, they get turned into tourism sites. Perhaps you have bought your tickets for KP for this summer already. I think the question of how we actually repurpose the facilities is an important one in their post-prison lives. I haven't thought about what that would look like actually taking a facility that's in the process of being built and shifting it toward something else, if that's even possible given the nature of the infrastructure that's being built, but it's worth reflecting on. We appreciate your suggestions, and we'll take this work forward. Thank you.

The Deputy Chair: I want to take this opportunity to thank all of you for coming in. As you can see, you have generated a lot of interest, and this is a conversation that will continue. I thank all of the senators for attending, and I bring the meeting to an end. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, May 10, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights, to which was referred Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month, met this day at 11:32 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. Before we begin, I would like to have our senators introduce themselves. I see we have new faces and replacements here today and it's wonderful to have a full house. We will start with the deputy chair.

Senator Ataullahjan: Salma Ataullahjan, Ontario.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Eaton: Nicole Eaton, Ontario.

dotation vont bon train. Il s'agit du genre de transformation vers les services que vous mentionnez, soit la réinsertion sociale, les occasions à saisir, et cetera. Est-ce que cela s'est déjà produit? Même s'il n'y a pas eu de changements, existe-t-il un modèle ou un modèle proposé que nous pourrions examiner pour tenir compte des projets axés sur le milieu carcéral et mettre un terme au volet d'incarcération et étudier un vrai modèle d'inspiration vers la transformation?

Manifestement, je comprends tous les différents services. Oui, bien entendu. Mais si nous ne parvenons pas à déterminer la façon de mobiliser les ressources qui sont déjà financées et à les transformer, alors nous ne faisons qu'examiner un sujet de l'heure qui suit son cours comme un poids lourd pour notre société.

M. Piché : Cette observation est pertinente. Je crois qu'il serait de mise d'effectuer cet exercice. Dans certains de mes autres travaux de recherche, je mets l'accent sur la vocation des prisons après leur fermeture. Bien souvent, on les transforme en lieux touristiques. Peut-être que vous vous êtes déjà procuré vos billets pour visiter le pénitencier de Kingston cet été. J'estime qu'il faut se pencher sur la façon dont nous reconvertissons les établissements dans leur deuxième vie. Je n'ai pas réfléchi à quoi ressemblerait un établissement en cours de construction que l'on transformerait ni même à savoir si cette transformation est possible étant donné la nature de l'infrastructure que l'on construit, mais cette question mérite que l'on s'y attarde. Nous vous sommes reconnaissants des suggestions que vous nous présentez et nous allons les étudier. Merci.

La vice-présidente : Je profite de cette occasion pour vous remercier tous de votre présence ici. Comme vous pouvez le constater, les sujets soulevés ont suscité beaucoup d'intérêt, et il y aura une suite à cette conversation. Je tiens à remercier tous les sénateurs de leur présence ici et à conclure les travaux de cette séance. Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 10 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, auquel a été renvoyé le projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien, se réunit aujourd'hui à 11 h 32 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Avant d'amorcer les travaux, j'invite les sénateurs à se présenter. Je remarque la présence de nouveaux visages et de remplaçants, et il est merveilleux que nous soyons au complet. Commençons par la vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

La sénatrice Andreychuk : Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Eaton : Nicole Eaton, de l'Ontario.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

Senator Hubley: Elizabeth Hubley, Prince Edward Island.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

Senator Ogilvie: Kelvin Ogilvie, Nova Scotia.

Senator Pate: Kim Pate, Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling, New Brunswick.

Senator Bovey: Patricia Bovey, Manitoba.

The Chair: Thank you, senators. I'm Senator Munson, from Ontario. My heart is in New Brunswick, but here we are. We have one housekeeping note this morning, so I would like a motion:

That notwithstanding the motion adopted in committee on December 11, 2015, reduced quorum for the purposes of hearing testimony for the period from May 15 to May 19 be any three members of the committee.

This may have to do with our trip next week on prisoners' rights and Canadian correctional services

So moved by Senator Ataullahjan.

I think we will be okay now. It has been a very busy time and senators, of course, are members of other committees, but they will come back to join us next week after coming here for the Aboriginal Affairs Committee.

[*Translation*]

Today we begin our consideration of Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month.

[*English*]

We are delighted to have three witnesses with us this morning to speak to Bill S-232, an Act respecting Canadian Jewish Heritage Month. They are, of course, Senator Frum, sponsor of the bill; Shimon Fogel, CEO, Centre for Israel and Jewish Affairs, and from B'Nai Brith Canada, Michael Mostyn, Chief Executive Officer.

I would assume that Senator Frum will be the lead speaker and after we are done this morning, we will have a short break and go to clause-by-clause consideration.

Senator Frum, welcome. The floor is yours.

Hon. Linda Frum, sponsor of the bill: Thank you chair and senators for this opportunity to testify in favour of Senate public Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Hubley : Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Ogilvie : Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Bovey : Patricia Bovey, du Manitoba.

Le président : Merci aux sénateurs. Je suis le sénateur Munson, de l'Ontario. Mon cœur est resté au Nouveau-Brunswick, mais nous sommes ici. Nous avons une question d'ordre administratif à régler ce matin. Je voudrais qu'un membre du comité propose une motion :

Que, nonobstant la motion adoptée au comité le 11 décembre 2015, le quorum réduit nécessaire pour entendre des témoins du 15 au 19 mai soit trois membres du comité.

Cette proposition n'est peut-être pas sans lien avec nos déplacements de la semaine prochaine, portant sur les droits des prisonniers dans les services correctionnels du Canada.

La sénatrice Ataullahjan propose la motion.

Tout ira bien maintenant, je crois. Nous avons été très occupés et les sénateurs siègent également à d'autres comités, mais ils nous reviendront la semaine prochaine, étant rentrés pour les travaux du Comité des affaires autochtones.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous commençons notre étude du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien.

[*Traduction*]

Nous sommes enchantés d'accueillir trois témoins qui nous parleront du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien. Ce sont la sénatrice Frum, marraine du projet de loi, Shimon Fogel, président-directeur général du Centre consultatif des relations juives et israéliennes, et Michael Mostyn, chef de la direction de B'Nai Brith Canada.

Je présume que nous entendrons d'abord la sénatrice Frum. Lorsque nous aurons terminé, ce matin, nous ferons une brève pause, après quoi nous étudierons le projet de loi article par article.

Bienvenue, sénatrice Frum. Vous avez la parole.

L'honorable Linda Frum, marraine du projet de loi : Merci au président et aux sénateurs de cette occasion de témoigner en faveur du projet de loi d'intérêt public S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien.

This is certainly my first time on this side of the hearing table. I had to resist introducing myself when we went around the table, but I'm happy to be here to speak in support of a bill that has already received so much support in our chamber. This bill is a result of a bipartisan, bicameral effort to formalize in law a time each year to celebrate the contributions of the Jewish community to Canada.

I would like to acknowledge the efforts of Michael Levitt, Member of Parliament for York Centre, who is responsible for initiating this bill. I would also like to recognize and express my appreciation for the support from Members of Parliament Randall Garrison and Peter Kent, along with Senators Wetston, Fraser, Jaffer and Gold.

Although Senator Jaffer is technically referred to as the critic of this bill, her eloquent words of endorsement during her second reading speech were particularly moving and heartfelt. It is apropos that this bill is being studied in the Senate during the month of May, a month that is meaningful to the Jewish community around the world. The month of May has been proclaimed by the United States as the time to celebrate the contributions of the American Jewish community, and has been ever since 2006, when President George W. Bush and Congress passed a resolution deeming it such.

In this his remarks celebrating Jewish American Heritage Month in 2010, President Obama had this to say:

This month is a chance for Americans of every faith to appreciate the contributions of the Jewish people throughout our history — often in the face of unspeakable discrimination and adversity. For hundreds of years, Jewish Americans have fought heroically in battle and inspired us to pursue peace. They've built our cities, cured our sick. They've paved the way in the sciences and the law, in our politics and in the arts. They remain our leaders, our teachers, our neighbours and our friends.

Across the United States, you will find a wide range of activities during Jewish American Heritage Month, from lectures at the Library of Congress and National Archives, to cooking classes and Klezmer music performances in American cities throughout the country.

In Ontario, Jewish Heritage Month was established in 2012 and is also celebrated in the month of May. Since its adoption in Ontario, Jewish Heritage Month has received widespread support among citizens, community organizations and local governments across the province.

For example, a photo exhibit showcasing Jewish life in Canada is on display at the Vaughan City Hall for the duration of this month. In Toronto, the annual Jewish Film Festival is held during Jewish Heritage Month to celebrate and appreciate Jewish film making from around the world.

C'est certainement la première fois que je prends place de ce côté-ci de la table des audiences. J'ai dû me retenir pour ne pas me présenter lorsque les membres du comité l'ont fait. Je suis tout de même heureuse de prendre la parole pour appuyer un projet de loi qui a déjà reçu un soutien très solide au Sénat. Le projet de loi est l'aboutissement d'un effort des deux partis et des deux chambres visant à désigner par voie législative un moment de l'année où nous célébrerons les contributions que la communauté juive a apportées au Canada.

Je tiens à saluer les efforts de Michael Levitt, député de York-Centre, qui a pris l'initiative du projet de loi. Je veux aussi signaler le soutien qu'ont apporté les députés Randall Garrison et Peter Kent et les sénateurs Wetston, Fraser, Jaffer et Gold et les en remercier.

Bien que la sénatrice Jaffer soit officiellement désignée comme la critique du projet de loi, l'appui éloquent qu'elle lui a donné à l'étape de la deuxième lecture a été particulièrement émouvant et bien senti. Il tombe bien que le projet de loi soit étudié au Sénat en mai, car ce mois revêt une grande signification pour la communauté juive du monde entier. C'est le mois de mai que les États-Unis ont choisi pour célébrer les contributions de la communauté juive américaine. Ils l'ont fait en 2006, année où le président George W. Bush et le Congrès ont pris une résolution en ce sens.

S'exprimant à l'occasion du Mois du patrimoine juif américain, en 2010, le président Obama a déclaré :

Ce mois-ci, les Américains de toutes les confessions ont l'occasion de prendre conscience des contributions de la communauté juive tout au long de leur histoire, souvent en dépit d'une discrimination et d'une adversité indescriptibles. Pendant des centaines d'années, les Américains juifs se sont battus de façon héroïque dans les combats et ils nous ont incités à rechercher la paix. Ils ont bâti nos villes et guéri nos malades. Ils ont fait œuvre de pionniers dans le domaine des sciences, en politique, dans les arts. Ils sont toujours au nombre de nos dirigeants, de nos enseignants, de nos voisins et de nos amis.

Dans l'ensemble des États-Unis, de très nombreuses activités soulignent le Mois du patrimoine juif américain : conférences à la Bibliothèque du Congrès et aux Archives nationales, cours de cuisine, concerts de musique klezmer dans des villes des quatre coins du pays.

En Ontario, le Mois du patrimoine juif a été établi en 2012, et c'est le mois de mai qui a été choisi là aussi. Depuis sa création, il reçoit un large soutien parmi les citoyens, dans les organisations communautaires et dans des administrations locales de toute la province.

Par exemple, une exposition de photographies illustrant la vie juive au Canada est proposée à l'hôtel de ville de Vaughan pendant tout le mois. À Toronto, le festival annuel de cinéma juif coïncide avec le Mois du patrimoine juif et permet de célébrer la cinématographie juive du monde entier et de l'apprécier.

May is also the month that Israel celebrates one of its more joyful holidays, Yom Ha'atzmaut, or Israeli Independence Day.

Soon, we hope, with passage of Bill S-232, Canada will also have a national Jewish Heritage Month of its own. By establishing Jewish Heritage Month in law, Parliament formalizes that this month is to be recognized each and every year, in light of yesterday's report by B'Nai Brith Canada, which we'll be hearing more about shortly, that anti-Semitic events in Canada last year were the highest on record, this official embrace of the Jewish people and the Jewish culture by Canadians can only help to promote the values of tolerance, acceptance and inclusion.

Another advantage to setting this month formally in law is that it gives community organizations the lead time they need to plan events. The European Association for the Preservation and Promotion of Jewish Culture and Heritage hosts Jewish Heritage Week each year throughout Europe, bringing over 120,000 visitors to the many events across European cities. One of the keys to their success is planning and informing stakeholders far in advance of their heritage week.

It is my hope that once Jewish Heritage Month is enacted in law, community organizations here in Canada will be similarly empowered to plan in advance as well. Having that lead time is especially helpful because there is so much to celebrate and praise when looking at the accomplishments and contributions of the Jewish community to Canada.

The earliest Jewish settlers arrived in Canada in 1768; however, it was not up till the end of the 19th century that Jews arrived here in any significant numbers. Most Jewish refugees came to Canada with nothing other than a sincere desire to build a safer, more prosperous future for their children and to embrace the country that so openly embraced them.

Fleeing pogroms and anti-Semitism, primarily in Russia and Eastern Europe, Jewish exiles settled across Canada from coast to coast. In fact, the two oldest synagogues in Canada are in Sydney, Nova Scotia and Victoria, British Columbia.

Another significant wave of Jewish refugees arrived in Canada after World War II, when Montreal became the third largest centre of holocaust refugees in the world. In total, Canada accepted 40,000 Holocaust survivors. Today, Canada is home to nearly 400,000 Jewish people, the fourth largest Jewish population in the world after Israel, the United States and France.

To properly measure the immense and diverse contributions that have been made by Jewish Canadians to our society, you would have to survey nearly every aspect of human endeavour, be it in academia, the law, politics, medicine, business, philanthropy, science, art, entertainment and even food. It is my hope that with

C'est également en mai qu'Israël célèbre une de ses fêtes les plus joyeuses, le Yom Haatzmaout, ou Jour de l'Indépendance.

Nous espérons que bientôt, grâce à l'adoption du projet de loi S-232, le Canada aura également son mois national du patrimoine juif. En légiférant pour instituer le Mois du patrimoine juif, le Parlement donne un caractère officiel à cette célébration annuelle, ce qui est important, étant donné le rapport que B'Nai Brith Canada a publié hier et dont nous entendrons davantage parler sous peu : l'an dernier, les actes antisémites ont atteint un niveau record. Cette reconnaissance officielle de la communauté et de la culture juives par les Canadiens ne peut qu'aider à promouvoir la tolérance, l'acceptation et l'intégration.

L'institution officielle de ce mois par voie législative présente un autre avantage : les organisations communautaires auront le temps voulu pour préparer des activités. L'Association européenne pour la préservation et la promotion de la culture est l'hôte de la Semaine du patrimoine juif chaque année dans toute l'Europe, manifestation qui attire plus de 120 000 visiteurs qui viennent participer à des activités dans diverses villes européennes. L'une des clés de ce succès, c'est la planification de la semaine et la communication de l'information aux intéressés très longtemps à l'avance.

J'espère que, une fois promulguée la loi sur le Mois du patrimoine juif, les organisations communautaires au Canada auront, elles aussi, la possibilité de prévoir les activités très à l'avance. Il sera d'autant plus utile d'avoir ces délais qu'il y a beaucoup de choses à célébrer et à souligner, si on songe aux réalisations et aux contributions de la communauté juive au Canada.

Les premiers arrivants juifs sont venus au Canada en 1768, mais ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que les juifs sont arrivés ici en nombre assez important. La plupart des réfugiés juifs sont venus au Canada sans rien d'autre qu'un désir sincère de bâtir un avenir plus sûr, plus prospère, pour leurs enfants et d'adopter le pays qui les avait généreusement adoptés.

Fuyant les pogroms et l'antisémitisme, surtout en Russie et en Europe de l'Est, les exilés juifs se sont installés un peu partout au Canada, d'un océan à l'autre. En fait, les deux synagogues les plus anciennes au Canada se trouvent à Sydney, en Nouvelle-Écosse, et à Victoria, en Colombie-Britannique.

Une autre vague importante de réfugiés juifs est arrivée au Canada après la Seconde Guerre mondiale. C'est alors que Montréal est devenu le troisième centre au monde pour le nombre des réfugiés qui avaient échappé à l'Holocauste. Le Canada a accueilli 40 000 survivants de l'Holocauste. Aujourd'hui, le Canada compte près de 400 000 Juifs, ce qui représente la quatrième population juive au monde, après celles d'Israël, des États-Unis et de la France.

Pour mesurer correctement les contributions immenses et variées que les Juifs canadiens ont apportées à la société, il faudrait passer en revue presque tous les aspects de l'entreprise humaine : vie universitaire, droit, politique, médecine, affaires, philanthropie, sciences, arts, divertissement et même

the establishment of Canadian Jewish Heritage Month, all Canadians, Jewish and non-Jewish alike, will have the opportunity to better understand the culture and history of Jewish Canadians, as well as to celebrate the integral role that the Jewish community has played in shaping Canada into one of the very best currents in the world in which to live. These celebrations will take the form of exhibits, concerts, book fairs, school assemblies and many other creative initiatives.

As a Conservative senator, I would be remiss not to mention that there are no costs or funding associated with enacting this legislation. The only foreseeable expense would be any events the government chooses to participate in; however, it has been the experience in Ontario that Jewish organizations typically host events themselves and invite the community at large to attend.

I am proud that this bill has received unanimous support thus far, and I look forward to answering any questions you may have.

The Chair: Thank you, Senator Frum. Gentlemen, do you have comments you would like to make before we ask questions? You are more than welcome to.

Shimon Fogel, CEO, Centre for Israel and Jewish Affairs: If I could be permitted just a couple of observations while, first and foremost, acknowledging the leadership of Senator Frum and her colleague in the other place, Michael Levitt, for advancing this particular initiative.

Sometimes it feels as if Canada serves as one of the last bastions of multiculturalism, where we celebrate diversity and flank with pride the contributions of so many different communities — faith communities, ethnic communities — to the upbuilding of our great land. Yet, even here we are confronted with a shocking level of hatred and discrimination that's directed at so many different groups, not least of the which is the Jewish community. I understand Michael Mostyn will be speaking to that, so I will leave it for a moment.

We put into place a number of different measures and instruments to try to protect against those expressions of hate. Most recently, Parliament is looking at a bill to enhance protections for faith-based and ethnic community centres and to extend the protections that are already accorded to places of worship. Those are good things. But for the most part, they really represent reactive kinds of initiatives, meant to protect and to enhance the safety and security of those who are most vulnerable.

The concept of heritage months offer a proactive approach to peeling back the ignorance that really serves as the engine or driver of the kind of intolerance that all of us would wish to see diminish and eradicated. It is in this context that I think they play an important role in helping other Canadians appreciate the shared values of specific communities; in this case, the one to

alimentation. J'espère que, grâce à l'institution du Mois du patrimoine juif canadien, tous les Canadiens, juifs et autres, auront la possibilité de mieux comprendre la culture et l'histoire des Juifs canadiens et de célébrer le rôle essentiel que la communauté juive a joué pour amener le Canada à s'intégrer à l'un des meilleurs courants qui se manifestent dans le monde où nous vivons. Ces célébrations prendront la forme d'expositions, de concerts, de salons du livre, d'assemblées scolaires et de beaucoup d'autres initiatives de création.

Moi qui suis une sénatrice conservatrice, je manquerais à mon devoir si je ne faisais pas remarquer que la promulgation de la loi proposée n'entraînerait aucun coût, aucun effort de financement. Les seules dépenses prévisibles seront celles qui seront engagées dans les activités auxquelles le gouvernement décidera de participer; ce qui se passe en Ontario, toutefois, c'est que, le plus souvent, les organisations juives sont les hôtes des manifestations et invitent la société en général à y participer.

Je suis heureuse que, jusqu'à maintenant, le projet de loi ait recueilli un appui unanime. J'ai hâte de répondre aux questions que vous pourriez avoir à poser.

Le président : Merci, madame la sénatrice Frum. Messieurs, voudriez-vous intervenir avant que nous ne posions des questions? Vous y êtes chaleureusement invités.

Shimon Fogel, président-directeur général, Centre consultatif des relations juives et israéliennes : On me permettra une observation ou deux, mais je tiens au préalable à reconnaître le rôle de premier plan que la sénatrice Frum et son collègue de l'autre endroit, Michael Levitt, ont joué dans la promotion de cette initiative.

On a parfois l'impression que le Canada est l'un des derniers bastions du multiculturalisme. Nous y célébrons la diversité et faisons valoir avec fierté les contributions d'une multitude de communautés confessionnelles et ethniques à l'édification de notre beau pays. Pourtant, même chez nous, nous devons affronter un niveau choquant de haine et de discrimination qui visent un grand nombre de groupes, dont la communauté juive n'est pas la moindre. Je m'en tiendrai là sur la question pour l'instant, car je crois savoir que Michael Mostyn abordera ce sujet.

Nous avons mis en place différentes mesures et différents moyens afin de nous protéger contre ces manifestations de haine. Depuis peu, le Parlement étudie un projet de loi qui vise à renforcer la protection des centres confessionnels et ethniques et à élargir les protections déjà accordées aux lieux de culte. Tout cela est bien. Mais pour l'essentiel, il s'agit d'initiatives qui constituent des réactions après coup, et elles visent à protéger et à renforcer la sûreté et la sécurité des plus vulnérables.

L'idée des mois du patrimoine est celle d'une approche proactive qui vise à faire reculer l'ignorance qui est au fond la source de l'intolérance que nous voudrions tous réprimer et éradiquer. C'est dans ce contexte que les mois du patrimoine jouent un rôle important, à mon sens, pour aider les autres Canadiens à prendre conscience des valeurs communes de

which I'm proud to belong. They bring down that sense of suspicion and hostility that is born from a sense of ignorance about other faith communities.

As a final comment, and one that I think is as important, we also have to understand that heritage months offer another important value, and that's to the communities themselves. On the one hand, a heritage month provides an opportunity to dispel some of the fallacies or misapprehensions about a particular community. On the other hand, we shouldn't lose sight of the fact that this whole enterprise is anchored in the contribution of a particular community to Canadian society.

By doing that, we are signalling to these communities that we value what they bring to Canada, but we want it to be integrated in a context that strengthens core Canadian values and enriches the lives of all Canadians and Canadian society. When we contemplate the idea of introducing a heritage month, we're doing so with the hope that it's going to be of benefit to Canadian society but also to the community, particularly to those communities that are newer to Canada, in helping them to understand that there is a place for them to make a meaningful contribution to our society and that doing so strengthens all Canadians.

I'm very grateful for the support that has been expressed for establishing Canadian Jewish Heritage Month, and I again thank Senator Frum and Michael Levitt for their work in advancing this particular initiative.

The Chair: Thank you very much.

Michael Mostyn, Chief Executive Officer, B'Nai Brith Canada: Thank you and good morning, honourable senators. I would first like to thank again Senator Frum for spearheading Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month. I'd also like to acknowledge and thank Michael Levitt, who is here from the other place today and who is really such a strong representative both for the Jewish community and the people of York Centre.

This act is most welcome. It will recognize the many achievements of Canada's Jewish community, the members of which faced many hurdles from the outset of Canada's original existence as a colony and yet were able to greatly contribute to the fabric of Canadian society. Despite facing systematic racism, our community has never seen ourselves as victims, viewing roadblocks as opportunities rather than obstacles. It is because of our perseverance and our willingness to stand up to adversity and better ourselves that the Jewish community was able to help build this country up, despite our small numbers.

The first Jewish immigrant to Canada was Esther Brandeau of France who arrived in 1738. In order to gain entrance into this country, Esther was forced to hide her Jewish faith. A woman of

communautés particulières, en l'espèce de celle à laquelle je suis fier d'appartenir. Ils atténuent la méfiance et l'hostilité qui découlent de l'ignorance où nous sommes des autres communautés confessionnelles.

Une dernière observation qui me semble importante : nous devons aussi comprendre que les mois du patrimoine représentent une autre grande valeur, cette fois pour les communautés elles-mêmes. D'une part, nous ne devons pas oublier qu'un mois du patrimoine est l'occasion de démasquer les faussetés et les appréhensions au sujet d'une communauté donnée. D'autre part, nous devons nous souvenir que toute cette entreprise est ancrée dans la contribution d'une communauté donnée à l'ensemble de la société canadienne.

Ainsi, nous faisons comprendre à ces communautés que nous attachons de la valeur à ce qu'ils apportent au Canada, mais aussi que nous voulons qu'elles s'intègrent dans un contexte qui renforce les valeurs canadiennes fondamentales et enrichit la vie de tous les Canadiens et de la société canadienne. Lorsque nous songeons à instituer un mois du patrimoine, nous espérons que cette initiative sera bénéfique pour la société canadienne, mais aussi pour la communauté en cause, notamment lorsqu'il s'agit de communautés installées depuis moins longtemps au Canada, car il faut les aider à comprendre qu'elles ont la possibilité d'apporter une vraie contribution à la société et que cela renforcera toute la société canadienne.

Je suis très reconnaissant du soutien qui s'est exprimé en faveur d'un Mois du patrimoine juif canadien, et je réitère mes remerciements à la sénatrice Frum et à Michael Levitt, qui ont su porter cette initiative.

Le président : Merci beaucoup.

Michael Mostyn, chef de la direction, B'Nai Brith Canada : Merci et bonjour, honorables sénateurs. Qu'on me permette tout d'abord de remercier de nouveau la sénatrice Frum d'avoir été le fer de lance du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien. Je salue et remercie également Michael Levitt, de l'autre endroit, qui est parmi nous aujourd'hui. Il est un solide représentant de la communauté juive et de la population de York-Centre.

La loi proposée est tout à fait la bienvenue. Elle reconnaîtra les nombreuses réalisations de la communauté juive canadienne, dont les membres ont dû surmonter maints obstacles dès les premières années du Canada comme colonie et qui ont malgré tout apporté une importante contribution au tissu de la société canadienne. En dépit du racisme systémique qui les visait, les membres de notre communauté ne se sont jamais considérés comme des victimes, préférant voir dans les embûches des occasions d'agir plutôt que des obstacles. C'est grâce à notre persévérance et à notre volonté d'affronter l'adversité et de nous améliorer que la communauté juive a pu aider à construire le Canada, même si elle était peu nombreuse.

La première immigrante juive au Canada a été Esther Brandeau, de France, qui est arrivée en 1738. Pour pouvoir se faire admettre au Canada, elle a été contrainte de cacher sa

principle, she stood fast when her religion was revealed and refused to conform to societal and governmental pressure and convert, which ultimately resulted in her removal from Canada.

This is a hallmark case of anti-Semitism from early Canadian culture, where an individual faced discrimination on the sole basis of being Jewish. This was a harsh reality for many Canadians, including commissary officer Aaron Hart, who moved to modern-day Quebec in 1761. Unlike many in the community who were fearful of advertising their faith, Aaron Hart actively publicized his religion by becoming a founder of Shearith Israel synagogue in Montreal in 1768.

Our community's political engagement began with Hart's son Ezekiel, who stirred controversy when he was elected to the Legislative Assembly of Lower Canada in 1807 and swore on the Hebrew Bible instead of the Christian Bible. Hart was a pioneer, and it is people like him who are a testament to the strength and resilience of our community.

People like David Arnold Croll, elected to the Canadian House of Commons in 1945 and who became the first Canadian Jewish senator in 1955. Then there's Nathan Phillips, a former president of the B'Nai Brith Upper Canada Lodge, who was first elected to Toronto city council in 1926 and served as mayor of Toronto from 1955 to 1962. Mayor Phillips broke the trend of Protestant mayors that had led Toronto for over a century and marked the birth of the diverse and multicultural Canada we are all proud of today.

But it wasn't just individual Jews who helped strengthen and develop this country. Members of our community often banded together on important initiatives when facing racist discrimination. For example, some of Canada's most reputable health care centres were started as Jewish medical institutions after Jewish doctors were unable to practise medicine due to quotas restricting the amount of Jewish medical students allowed to study at Canadian universities. In the face of anti-Semitic discrimination, Jewish individuals united to create hospitals like Mount Sinai Hospital in Toronto, the Jewish General Hospital in Quebec and the Louis Brier Home and Hospital in Vancouver. Despite a foundation caused by anti-Semitism, today these centres are inclusive and accessible to all Canadians, regardless of their race, religion or creed.

The Jewish community has a long-standing tradition of emphasizing and supporting education. Similar to the negativity Jews experienced in the medical sphere, public schools also often treated Jewish individuals with prejudice. In response, we built our own schools, not only to avoid these issues but to ensure that we could design curriculums that teach important Jewish religious and cultural values — teachings that we hold sacred to this day.

confession juive. Femme de principe, elle a tenu bon, lorsque sa religion a été révélée, et a refusé de céder aux pressions sociales et gouvernementales et de se convertir, ce qui a fini par entraîner son expulsion du Canada.

C'est là l'exemple par excellence illustrant l'antisémitisme qui sévissait pendant cette première période de la culture canadienne : on pouvait être victime de discrimination du simple fait qu'on était juif. Ce fut une dure réalité à vivre pour beaucoup de Canadiens, y compris l'officier commissaire Aaron Hart, qui s'est installé dans le Québec moderne de 1761. À la différence de bien des membres de la communauté qui craignaient d'afficher leurs convictions religieuses, Aaron Hart a ouvertement fait connaître sa religion en fondant la synagogue Shearith Israel à Montréal en 1768.

L'engagement politique de notre communauté a débuté avec le fils de Hart, Ézéchiél, qui a suscité la controverse en se faisant élire à l'Assemblée législative du Bas-Canada en 1807 et en prêtant serment sur la Bible hébraïque plutôt que sur la Bible chrétienne. Hart a été un pionnier, et ce sont des gens comme lui qui témoignent de la vigueur et de la résilience de notre communauté.

Il y a aussi des gens comme David Arnold Croll, qui a été élu à la Chambre des communes du Canada en 1945 et est devenu le premier sénateur canadien juif en 1955. On songe encore à Nathan Phillips, ancien président de la B'Nai Brith Upper Canada Lodge, qui a été élu pour la première fois au conseil municipal de Toronto en 1926 et a été maire de la ville de 1955 à 1962. Le maire Phillips a interrompu la succession des maires protestants qui avaient dirigé la ville pendant plus d'un siècle, ce qui a marqué la naissance du Canada diversifié et multiculturel dont nous sommes tous fiers aujourd'hui.

Toutefois, il n'y a pas que des juifs isolés qui ont aidé à renforcer et à développer le Canada. Des membres de notre communauté se sont souvent coalisés autour d'initiatives importantes lorsqu'ils étaient en bute à la discrimination raciale. Ainsi, certains des centres de santé les plus réputés au Canada ont été au départ des établissements médicaux juifs créés après que des médecins juifs se furent trouvés dans l'impossibilité d'exercer leur profession à cause de contingents qui limitaient le nombre d'étudiants juifs admis en médecine dans les universités canadiennes. Devant cette discrimination antisémite, des Juifs se sont réunis pour créer des hôpitaux comme le Mount Sinai, à Toronto, l'Hôpital général juif, au Québec, et le Louis Brier Home and Hospital de Vancouver. Même s'ils ont été fondés à cause de l'antisémitisme, ces centres sont aujourd'hui ouverts à tous les Canadiens sans distinction de race, de religion ou de croyance.

La communauté juive a derrière elle une longue tradition qui accorde une grande importance à l'éducation et à son soutien. L'expérience négative que les juifs ont vécue dans le domaine médical, ils l'ont aussi connue dans les écoles publiques où ils étaient souvent victimes de préjugés. Notre réaction a été de bâtir nos propres écoles non seulement pour éviter ces problèmes, mais aussi pour pouvoir élaborer des programmes d'études qui

Many Jewish entrepreneurs also found success in Canada through the establishment of successful businesses. Not too long ago, members of our community who graduated from law school could not find work because of deeply rooted anti-Semitism. Bora Laskin, former Chief Justice of the Supreme Court of Canada, graduated from law school and despite being the gold medallist at both University of Toronto and Harvard, he could not get hired at a Canadian law firm. Eventually, the University of Toronto hired him as a professor because of his outstanding legal acumen. Jewish lawyers understood this trend yet rather than accept these racist hiring practices, committed to building their own firms where they could freely practise law and hired not only other Jews but other minorities to ensure they too had the opportunity to do so.

Our community's long-standing accomplishments and developments are not a result of luck. They are the result of the hard work and dedication of people like Irwin Cotler, a lawyer professor and politician who contributed to anti-discrimination efforts in Canada and around the world, and worked with Nelson Mandela's South African legal team at their request. Cotler is just one of many Canadian Jewish leaders who have added to the fabric of Canada's landscape as it stands today.

Then there are the many Jewish artists who have contributed to Canadian artistry in groundbreaking ways, some of whom felt compelled to hide their religious identity in order to be deemed legitimate. Canadians like Abraham Moses Klein, Leonard Cohen, Frank Gehry, Geddy Lee, Mordecai Richler, Eugene Levy, Paul Shaffer and countless others continue to give us beautiful forms of artistic expression that will influence and inspire for years to come.

The contributions that Jewish-Canadians have made to Canada's social, political and cultural spheres are crucial to understanding the fabric of Canadian history. And while we are still targeted today, as B'Nai Brith Canada's annual audit of anti-Semitic incidents shows, we have not allowed anti-Semitism to define us nor intimidate us. On the contrary, it is our faith, our culture and our heritage that drives us, along with our love of Israel, the homeland of the Jewish people. Organizations like B'Nai Brith Canada have been giving back to Canada since 1875 and while there is a need for Canadian Jewish advocacy, as we continue our battle against modern forms of anti-Semitism, like the BDS movement, there is also so much that we have accomplished and so much that we can be proud of.

inculquent des valeurs religieuses et culturelles juives importantes, enseignements qui, à ce jour, revêtent toujours un caractère sacré à nos yeux.

Beaucoup d'entrepreneurs juifs ont aussi réussi au Canada en créant des entreprises qui ont su prospérer. Il n'y a pas si longtemps, les membres de notre communauté qui obtenaient leur diplôme en droit ne pouvaient trouver un emploi à cause d'un antisémitisme profondément ancré. Bora Laskin, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, a obtenu son diplôme de droit et, même s'il avait décroché la médaille d'or à l'Université de Toronto et à Harvard, il n'arrivait pas à se faire engager par un cabinet d'avocats canadiens. L'Université de Toronto a fini par l'engager comme professeur à cause de son sens exceptionnel du droit. Des avocats juifs ont bien saisi cette tendance, mais au lieu d'accepter ces pratiques d'embauche racistes, ils ont entrepris d'établir leurs propres cabinets, où ils pouvaient librement pratiquer le droit et engager non seulement d'autres Juifs, mais aussi des membres d'autres minorités pour leur donner la possibilité d'exercer leur profession.

Les réalisations et les progrès qu'on doit depuis longtemps à notre communauté ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont le produit d'un travail acharné et du dévouement de gens comme Irwin Cotler, juriste, professeur et homme politique qui a contribué aux efforts de lutte contre la discrimination au Canada et ailleurs dans le monde et qui a travaillé avec l'équipe juridique de Nelson Mandela, en Afrique du Sud, à la demande de cette équipe. Cotler n'est qu'un des nombreux avocats canadiens juifs qui ont enrichi le paysage juridique du Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Et puis, il y a une légion d'artistes juifs qui ont contribué à la vie artistique canadienne de façon innovatrice et dont certains se sont sentis obligés de dissimuler leur identité religieuse pour faire reconnaître leur légitimité. Des Canadiens comme Abraham Moses Klein, Leonard Cohen, Frank Gehry, Geddy Lee, Mordecai Richler, Eugene Levy, Paul Shaffer et beaucoup d'autres continuent de nous donner des œuvres splendides qui exerceront une influence et seront une source d'inspiration pendant des années.

Les contributions des Juifs canadiens dans les sphères sociale, politique et culturelle sont indispensables à la compréhension de l'histoire du Canada. Et même si nous sommes toujours la cible d'attaques aujourd'hui, comme le montre la vérification annuelle des incidents antisémites publiée par B'Nai Brith Canada, nous n'avons pas laissé l'antisémitisme nous définir ni nous intimider. Au contraire, c'est notre foi, notre culture, notre patrimoine qui nous animent, ainsi que notre amour d'Israël, patrie du peuple juif. Des organisations comme B'nai Brith Canada donnent en retour au Canada depuis 1875, et même s'il faut toujours se porter à la défense des Juifs canadiens, tandis que nous poursuivons la lutte contre des formes modernes d'antisémitisme, comme le BDS Movement, nous avons accompli beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers.

Yes, our community remains a minority but our success story is one of triumph over historical and modern obstacles. The month of May as Canadian Jewish Heritage Month will celebrate how we've overcome these hurdles, as well as the diverse contributions and accomplishments that our community has made to our great country of Canada. Our strength has propelled us to continuously break down these obstacles by focusing on how we can empower ourselves and then help others around us. Instead of being victims, we have become a strong force of passionate, driven and caring individuals. As Hillel the Elder said, "If I am not for myself, who is for me?"

This is the notion the Jewish community has subscribed to in order to overcome the restrictions that were historically placed on us and support one another in creating a fully inclusive and diverse Canada for all Canadians of all backgrounds.

The Chair: Thank you for your compelling testimony. We will start with questions from the deputy chair.

Senator Ataullahjan: Thank you for being here this morning. Are there any differences between legislation we're considering today and the legislation that the Province of Ontario passed in 2012?

Mr. Fogel: I believe the short answer is nothing significant, if I'm not mistaken. Maybe Senator Frum can speak more specifically to it, but I believe that this initiative is modelled on the language and approach that Ontario used to bring forward heritage month at the provincial level.

Senator Frum: With the Ontario bill establishing the month, and our bill, the language is virtually identical.

Senator Ataullahjan: You just mentioned, and I also saw on the news yesterday, the rise of anti-Semitism. Do you think adoption of this bill would help combat anti-Semitism in Canada and to what do we attribute the recent rise in anti-Semitism? What has changed that we see more incidents?

Mr. Mostyn: Thank you very much for the question. Unfortunately, I think what we've seen, and what B'Nai Brith Canada longitudinal data has shown, is that we have seen a consistent level of anti-Semitism. I agree there is more reporting going on in the media and I think that's very positive. Sunshine is the greatest disinfectant. If there is racism, we need to know about it as a society. If we don't talk about it, we cannot deal with it. Education is key. One group understanding another's group basic humanity is key.

Heritage months such as this spotlight the humanity of different communities, the accomplishments and the ways we can work together to build a better country will be very helpful in combatting this trend, I hope.

Il est vrai que notre communauté est toujours minoritaire, mais l'histoire de notre réussite, c'est l'histoire d'un triomphe sur les obstacles du passé et d'aujourd'hui. En soulignant en mai le Mois du patrimoine juif canadien, nous célébrerons votre aptitude à surmonter ces obstacles et les contributions et réalisations diverses de notre communauté en faveur du Canada, notre grand pays. Notre énergie nous a toujours permis de renverser ces obstacles les uns après les autres en mettant l'accent sur les moyens de nous prendre en charge nous-mêmes et, ensuite, d'aider ceux qui nous entourent. Au lieu d'être des victimes, nous sommes devenus un groupe dynamique de personnes passionnées, énergiques et compatissantes. Comme le disait Hillel l'Ancien : « Si je ne suis pas pour moi, qui le sera? »

La communauté juive a souscrit à cette notion pour surmonter les restrictions qui lui ont été imposées par le passé et s'entraider afin de créer un Canada diversifié et accueillant pour tous les Canadiens, venus de tous les horizons.

Le président : Merci de votre convaincant témoignage. Nous commencerons par les questions de la vice-présidente.

La sénatrice Ataullahjan : Merci d'être parmi nous ce matin. Y a-t-il des différences entre le texte à l'étude et la loi que l'Ontario a fait adopter en 2012?

M. Fogel : Sauf erreur, la réponse brève est la suivante : aucune différence importante. La sénatrice Frum pourra peut-être donner une réponse plus précise, mais je crois que le projet de loi s'inspire du libellé et de l'approche que l'Ontario a retenus en proposant, au niveau provincial, un mois du patrimoine.

La sénatrice Frum : La formulation du projet de loi ontarien et celle du nôtre sont à peu près identiques.

La sénatrice Ataullahjan : Vous venez de parler de la montée de l'antisémitisme. Il en était aussi question dans les informations hier. Croyez-vous que l'adoption du projet de loi aiderait à combattre l'antisémitisme au Canada? Comment expliquons-nous cette montée récente de l'antisémitisme? Quel changement est-il survenu pour que les incidents se fassent plus nombreux?

M. Mostyn : Merci beaucoup de cette question. Hélas, ce que nous avons observé, et ce que les données longitudinales de B'Nai Brith Canada ont montré, c'est qu'il existe un niveau constant d'antisémitisme. Je conviens cependant qu'un plus grand nombre d'incidents sont signalés dans les médias, ce qui est positif. La lumière du soleil est le meilleur désinfectant. S'il existe du racisme, notre société doit le savoir. Si nous n'en parlons pas, nous ne pouvons pas le combattre. La sensibilisation est la clé. La clé, c'est qu'un groupe donné puisse comprendre l'humanité fondamentale d'un autre groupe.

Les mois du patrimoine comme celui qui est proposé ici braquent les projecteurs sur l'humanité de différentes communautés, sur les réalisations et sur nos moyens de travailler ensemble pour bâtir un meilleur pays, ce qui sera très utile pour combattre cette tendance, je l'espère.

The Chair: Welcome back Senator Eaton. Glad to have you here.

Senator Eaton: Senator Frum, perhaps this is obvious, but why is May a special month to the Jewish people?

Senator Frum: As I mentioned, there's significance to May in terms of the Jewish homeland of Israel; it's the month of Israeli independence. But the reason we wanted to make May the federal national month is so that it is harmonized with both Ontario and the United States. So this will become something that is celebrated at the same time —

Senator Eaton: As the Independence Day in Israel.

Senator Frum: It's the same time as the Independence Day in Israel, the Jewish American Heritage Month and the Ontario heritage month. It makes sense that the Canadian month would be the same as the Ontario month, and I think the Ontario month was chosen because it is the same as the American month.

Senator Eaton: The Americans chose it because of Israeli independence.

Senator Frum: I don't know if that's the specific reason, but it's probably a good explanation.

Mr. Fogel: It's also a relationship to key events during World War II, the Holocaust. It is not coincidental that even though the UN declared January 27 as International Holocaust Remembrance Day for particular historical reasons, there is an intense focus on dates in May that signal milestones — if that is what we call them — related to the Holocaust. I think heritage month is the most powerful and eloquent repudiation of that which drove the Holocaust forward, namely, the contribution of the community, the capacity to be welcomed and integrated, and so I think it had special resonance for the month of May.

Senator Martin: Thank you for your presentations. I didn't realize that Victoria was home to the oldest synagogue so I will have to go visit one day.

You mentioned that Canada has the fourth largest Jewish community. The U.S. obviously has this month, does France also have a Jewish heritage month?

Mr. Fogel: In Europe, as with many things, especially now with the French elections, they do things in a more integrated way. There is an umbrella organization that represents numerous countries within the European community that host or sponsor a variety of heritage-related activities. They take place at different times of the year in different countries, but France is certainly involved. Spain is involved. Portugal is involved. It even goes into

Le président : Heureux que vous soyez de retour, madame la sénatrice Eaton. Bienvenue.

La sénatrice Eaton : Madame la sénatrice Frum, cela tient peut-être de l'évidence, mais pourquoi mai est-il un mois spécial pour le peuple juif?

La sénatrice Frum : Comme je l'ai dit, mai revêt une importance particulière à cause d'Israël, la patrie du peuple juif; C'est le mois de l'indépendance d'Israël. Mais si nous avons choisi le mois de mai pour souligner le mois fédéral ou national du patrimoine, c'est par souci d'harmonisation avec l'Ontario et les États-Unis. Ce mois du patrimoine sera célébré partout en même temps...

La sénatrice Eaton : À cause du Jour de l'indépendance en Israël.

La sénatrice Frum : C'est effectivement le mois du Jour de l'indépendance en Israël, le Jewish American Heritage Month et le mois ontarien du patrimoine. Il est logique que le mois canadien corresponde au mois ontarien, et je crois que mai a été choisi par l'Ontario parce que c'était celui retenu aux États-Unis.

La sénatrice Eaton : Les Américains ont choisi ce mois à cause de la fête de l'indépendance israélienne.

La sénatrice Frum : J'ignore si c'est la raison précise, mais c'est probablement une bonne explication.

M. Fogel : Il existe aussi un lien avec des faits essentiels, pendant la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste. Ce n'est pas un effet du hasard, même si l'ONU a choisi le 27 janvier pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste. Pour certaines raisons historiques, on accorde beaucoup d'attention à certaines dates en mai qui constituent des étapes, pour peu qu'on puisse employer ce terme, relativement à l'Holocauste. Selon moi, le mois du patrimoine marque le rejet le plus puissant et le plus éloquent de ce qui a mené à l'Holocauste. Il met l'accent sur la contribution à la communauté, la capacité d'être accueilli et intégré. Le mois de mai a donc une résonance particulière.

La sénatrice Martin : Merci de vos témoignages. Je ne savais pas que la synagogue la plus ancienne se trouvait à Victoria. Il faudra que j'y aille un jour.

Vous avez dit que, par sa taille, la communauté juive du Canada était au quatrième rang par ordre d'importance. Évidemment, les États-Unis célèbrent ce mois du patrimoine. La France a-t-elle également un mois du patrimoine juif?

M. Fogel : En Europe, comme pour bien des choses, surtout maintenant, après les élections en France, on fait les choses de façon plus intégrée. Il existe une organisation cadre représentant de nombreux pays de la communauté européenne qui sont les hôtes ou les parrains de diverses activités liées au patrimoine. Ces activités ont lieu à différents moments de l'année, mais chose certaine, la France y participe, ainsi que l'Espagne et le Portugal.

Eastern Europe. There is a collective coordinated approach to those kinds of events.

Senator Martin: I know in North America we often see this shared approach to commemorating or celebrating. So with the United States, I know they too have May as Asian Heritage Month, which we are celebrating.

Do you know if there is some coordination or synergistic activities that take place in the United States, in that we're looking at stories of immigrants and their contributions? I wonder if there are things that happened there and how we may study that and look at making sure we're supporting one another in all of these different celebrations.

Mr. Fogel: I'm not aware of any coordinated programming, but I would say that much of the successful heritage month-related programming, if you look generically, is done at the local level. There you find much more immediate partnership and collaboration between different communities. That, perhaps, could be one of the challenges we put forward, which is making it more meaningful by bringing in and sharing the experience with other communities that have a similar story to tell about their experience in growing their Canadian identity.

Senator Hartling: Thank you very much, Senator Frum, for sponsoring this bill and for coming here today and telling us more about your culture. I support the idea of having a time when you are honoured.

I come from a small community in Moncton, New Brunswick, where the Jewish population is there but very small, as well. One of my favourite volunteers was a female who worked hard with me in the early days when I started an organization.

My question today is about women in Jewish heritage and culture and the contributions they have made to Canada, but also, during this month, would there be a way to honour women during the month? That's for whoever wants to jump in.

Senator Frum: I will refer, in a way, to Shimon's answer to the last question which is yes, there is an infinite number of things you can do and there is no restriction on how this is done. I think that Senator Martin's question, and your question, show that when you start applying your mind to how to properly celebrate these things, it brings out creativity about what is the right way to do it, whether it is co-sponsoring events with other communities or choosing to focus on a segment of your community, like the female contribution.

Il y a même une certaine participation en Europe de l'Est. Il existe là-bas une approche collective coordonnée de ce type de manifestation.

La sénatrice Martin : Je sais que, en Amérique du Nord, nous observons souvent cette approche commune de la commémoration ou de la célébration. Je sais que les États-Unis ont aussi un mois du patrimoine asiatique, que nous célébrons.

Savez-vous s'il y a une certaine coordination, des activités synergiques, aux États-Unis, car il s'agit de remémorer l'histoire d'immigrants et de rappeler leur contribution? Je me demande s'il y a des choses qui se font là-bas. Nous pourrions peut-être les étudier et nous assurer de nous épauler les uns les autres pour toutes ces différentes célébrations.

M. Fogel : Je ne suis au courant d'aucune programmation coordonnée, mais je dirais qu'une grande partie des activités réussies du mois du patrimoine, si on se place sur le plan générique, se déroulent au niveau local. On trouve là un partenariat et une collaboration beaucoup plus immédiats entre différentes communautés. Ce pourrait être là un des défis qui nous attendent : rendre l'expérience plus signifiante en faisant intervenir d'autres communautés, en partageant l'expérience avec d'autres communautés qui ont une histoire semblable à raconter au sujet de l'épanouissement de leur identité canadienne.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup, madame la sénatrice Frum, d'avoir parrainé le projet de loi, et de comparaître aujourd'hui pour nous renseigner un peu plus sur votre culture. Je suis favorable à l'idée de prévoir une certaine période pour honorer votre communauté.

Je suis issue d'une petite communauté, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, où la population juive est présente, mais très peu nombreuse. L'un des mes bénévoles favoris était une femme qui travaillait très fort avec moi dans les débuts d'une organisation que j'ai créée.

Ma question porte sur la place des femmes dans la culture et le patrimoine juifs et sur les contributions qu'elles ont apportées au Canada. Je voudrais aussi savoir si, pendant le mois du patrimoine, il y aurait une façon de souligner l'apport des femmes. N'importe lequel des témoins peut répondre.

La sénatrice Frum : D'une certaine façon, je vais me reporter à la réponse que Shimon a donnée à la dernière question : oui, il y a un nombre infini d'activités qui sont possibles et il n'y a aucune restriction sur la façon de s'y prendre. La question de la sénatrice Martin et la vôtre montrent que, quand on réfléchit à la façon de célébrer correctement le patrimoine et la culture, on mobilise la créativité pour définir la bonne façon de s'y prendre, qu'il s'agisse de coparrainer des activités avec d'autres communautés ou de choisir de mettre l'accent sur un segment de la communauté, comme les femmes et leur contribution.

I guess I am the only one on this panel who can say this, but Jewish women are well-known for being a significant force in our community. I can't imagine that this month could be celebrated without respecting that. That would be a problem.

Certainly, I can't envision a Jewish heritage month without celebrating the contributions of Jewish women.

There are lots of Jewish female organizations that would also embrace the opportunity to celebrate the heroines of their movement and making sure that younger Jewish women stay very involved in the community. I know in Toronto I am involved in associations that do that.

Senator Hartling: You are probably one of those women.

Senator Frum: I know a lot of those women.

Senator Bovey: I want to thank you for this very important bill. As one who spent her professional life in Winnipeg and Victoria, I must underline the huge contributions of the Jewish community to the fabric of both those communities, especially the artistic community. I think you mentioned, Mr. Mostyn, some of the artists involved. We would be here for the rest of the week if we listed all the major Canadian artists of Jewish background.

I suppose it is not our place, but I have one observation. I would love to see more made of the historical and present-day contributions of members of the Jewish community represented in our education curriculum across the country. If we are to stem issues of hatred and racism, somehow we have to find a collective way to make sure that our young people also celebrate what has gone on before in a positive way. May this month assist in that.

Senator Bernard: Thank you all for your presentations this morning. I have found them very moving.

Let me start with a bit of background. I fully support the movement and the adoption of this bill. But I'm very aware of the fact that, like anti-Semitism, anti-black racism is on the rise in this country. Also thinking about our neighbours to the south, African American History Month has been celebrated in the U.S. since 1926 and in this country since the early 1950s. In 1995, the House of Commons adopted Black History Month and the Senate adopted Black History Month in 2008, led by Senator Oliver. So we have very vibrant celebrations every year. Many people look forward to them, but they don't do much in terms of really addressing racism, and particularly systemic racism.

I would be interested in the ideas that you have in terms of how this bill might help move the dial just a bit more in terms of addressing the anti-Semitism and racism.

Mr. Fogel: I accept the premise of your observation, and I would go back to my comment earlier.

Je présume que, de nous trois, je suis le seul témoin qui puisse le dire, mais les femmes juives sont bien connues comme une force qui compte dans notre communauté. Je ne peux imaginer qu'on célèbre ce mois sans tenir compte de ce fait. Ce serait un problème, si on ne le faisait pas.

Chose certaine, je ne peux pas envisager un mois du patrimoine juif qui ne soulignerait pas les contributions des femmes.

Il y a beaucoup d'organisations féminines juives qui voudront saisir l'occasion de célébrer les héroïnes de leur mouvement et de s'assurer que les jeunes femmes juives demeurent très engagées dans leur communauté. À Toronto, je m'occupe d'associations qui œuvrent en ce sens.

La sénatrice Hartling : Vous êtes probablement l'une de ces femmes.

La sénatrice Frum : Je connais beaucoup de ces femmes.

La sénatrice Bovey : Je vous remercie de ce projet de loi très important. Moi qui ai passé ma vie professionnelle à Winnipeg et à Victoria, je dois souligner l'énorme contribution de la communauté juive, notamment artistique, à la vitalité de ces villes. Vous avez parlé, monsieur Mostyn, de certains des artistes en cause. Nous serions ici pour le reste de la semaine si nous énumérions tous les grands artistes canadiens d'ascendance juive.

Cela ne relève probablement pas de nous, mais j'ai une observation à faire. Je voudrais qu'on parle davantage des contributions passées et actuelles des membres de la communauté juive dans nos programmes d'études un peu partout au Canada. Si nous voulons tuer dans l'œuf la haine et le racisme, nous devons trouver un moyen collectif d'amener les jeunes à se réjouir des réalisations passées. Puisse ce mois du patrimoine nous y aider.

La sénatrice Bernard : Merci à vous tous de vos témoignages, que j'ai trouvés très émouvants.

Commençons par situer le contexte. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on propose et adopte le projet de loi. Mais je suis aussi très consciente du fait que, tout comme l'antisémitisme, le racisme contre les noirs est à la hausse au Canada. Chez nos voisins, les États-Unis, l'African American History Month est célébré depuis 1926, alors qu'un mois semblable est célébré depuis le début des années 1950 chez nous. En 1995, la Chambre des communes a adopté le Mois de l'histoire des Noirs, et le Sénat a fait la même chose en 2008, à l'instigation du sénateur Oliver. Nous avons donc chaque année des célébrations très dynamiques. Bien des gens ont hâte à ces célébrations, mais ils ne font pas grand-chose pour lutter vraiment contre le racisme, notamment le racisme systémique.

Que pensez-vous de la façon dont le projet de loi peut aider à renforcer un peu la lutte contre l'antisémitisme et le racisme?

M. Fogel : J'accepte la prémisse de votre observation et j'en reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure.

What will break down a lot of these barriers and what will enhance sensitivity to the challenges faced by a whole range of different communities is the peeling back of the suspicion and hostility and actually getting to know the other in ways that our tendency towards silos and insular living doesn't allow.

What I would think is the most important feature of a heritage month is the opportunity to allow members of one group to engage more directly and fully with another. At least in my experience, what people discover is commonality and an appreciation for the specific challenges faced by the other and a real sense of desire to work together.

We have today mechanisms, technology and ability to touch and reach others that didn't exist in previous generations, and I think that provides us with an opportunity to really accelerate that process of getting to know the other. If we can manage to do that, I think that what naturally flows from that is a shared resolve to improve things. We have this term in Jewish tradition called Tikkun Olam that has been used widely by others and it means to correct that which is broken in the world. I think that if we can use these events as platforms for engagement and for touching each other in a very direct and real way, we can develop the momentum to direct that kind of contact towards collective good.

Mr. Mostyn: If I could add to that briefly, because I agree with everything Shimon said, there is no point in any community holding a celebration for itself. We are all part of Canada and the essence of any heritage day has to be how we communicate the contributions of our particular community to other communities so they can understand that.

I think if communities will start thinking a bit more creatively and outside of the box than we all have been, we will find those clever ways. Really, it is a lost opportunity. If it is just a celebration, okay, great, we have been in Canada for a period of time, we have overcome some hurdles and done some great things in this country; many groups can state that. At the same time, recognizing the honest reality of the world today, how we can use that and our experiences in this country to overcome the next challenges and how we can do so together is probably something every community should be challenging itself to do.

Senator Ogilvie: As I was listening to the powerful arguments for this bill, it struck me that I had an example that illustrated what all three of you have focused on in your comments and that is how the Jewish community has integrated into society and made itself part of communities over time.

I am from Nova Scotia, and I am well aware that, in general, the community originating in Cape Breton has had a powerful impact in Atlantic Canada, usually without any cultural or religious reference — and its full integration into the community.

Ce qui permettra de renverser beaucoup d'obstacles et de sensibiliser l'opinion aux difficultés que doivent surmonter beaucoup de communautés, c'est de faire reculer la suspicion et l'hostilité, c'est de connaître l'autre d'une manière que ne permet pas notre tendance à vivre chacun dans son petit monde, chacun pour soi.

À mon sens, l'aspect le plus important du mois du patrimoine est qu'il fournit aux membres d'un groupe donné l'occasion de se lier plus directement, plus profondément avec les autres. D'après ma propre expérience, en tout cas, les gens découvrent alors ce qu'ils ont en commun, comprennent les difficultés que l'autre doit surmonter et acquièrent la volonté de travailler ensemble.

Nous avons aujourd'hui des mécanismes, une technologie et une capacité que la génération précédente ne possédait pas pour communiquer entre nous. Nous tenons là l'occasion d'accélérer vraiment la connaissance de l'autre. Si nous pouvons y arriver, il en découlera naturellement une volonté commune d'améliorer les choses. Nous avons dans la tradition juive une notion, le Tikkun Olam, à laquelle d'autres ont largement fait appel, et cela veut dire réparer ce qu'il y a de brisé dans le monde. Si nous pouvons utiliser ces manifestations comme des bases pour pouvoir nous engager et nous rejoindre vraiment les uns les autres, nous pourrions créer une impulsion pour mobiliser ces contacts et servir le bien collectif.

M. Mostyn : Puis-je ajouter un mot? Je suis d'accord sur tout ce que Shimon vient de dire, mais il n'y a aucun intérêt à ce qu'une communauté tienne des célébrations toute seule. Nous faisons tous partie du Canada et l'essentiel de toute journée du patrimoine, c'est de faire connaître les contributions d'une communauté donnée aux autres communautés pour qu'elles puissent comprendre.

Si les diverses communautés commencent à faire preuve d'un peu plus de créativité que par le passé et à sortir des sentiers battus, nous trouverons des moyens plus éclairés. En fait, il s'agit d'une occasion perdue. S'il s'agit d'une simple célébration, fort bien : nous sommes au Canada depuis un certain temps, nous avons vaincu des obstacles et nous avons réalisé de grandes choses au Canada. Bien d'autres groupes peuvent en dire autant. Parallèlement, si nous tenons compte de la vraie réalité du monde d'aujourd'hui, il est probable que chaque communauté devrait s'efforcer de voir comment s'appuyer sur cette base et sur ses expériences pour agir tous ensemble.

Le sénateur Ogilvie : En écoutant les arguments très convaincants invoqués en faveur du projet de loi, je me suis dit que j'avais un exemple qui illustrait ce sur quoi vous avez tous les trois insisté dans vos déclarations : l'intégration de la communauté juive à la société, sa façon de se joindre à d'autres communautés.

Je suis originaire de la Nouvelle-Écosse, et je sais fort bien que, en général, la communauté originaire du Cap-Breton a eu un impact marqué dans le Canada atlantique, le plus souvent sans aucune référence culturelle ni religieuse, grâce à une intégration totale à la société.

My first graduate student when I assumed my first position at the University of Manitoba, where I started my professional career, was Louis Slotin. His uncle had been involved in the nuclear experiments in the United States. It is an example that shows incredible heroism and great scientific brilliance to even be involved in what was a formidable development that is usually recognized in serious impact terms but still has the potential to benefit humanity in incredible ways.

It is known by most people of my age that the nuclear pile experiment got out of control at one point. An individual threw himself into the pile — Louis's uncle of the same name. He had the knowledge of what was happening and also what would happen to him. He took the crucial step to shut down the runaway nuclear reaction, thereby saving countless lives, and, ultimately and directly, it led to a tremendous contribution to the knowledge of this incredible source of energy.

It is an example of the instinctive reflection of the contribution of members originally of the community to the greater community in this regard.

The Chair: Thank you very much. If we don't have other senators who wish to speak, I want to make a personal observation, because the Montreal Jewish General Hospital was mentioned. If it hadn't been for the Montreal Jewish General Hospital — I will put it this way, the care for my brother-in-law was incredible. I will just leave it at that. He is very much alive and happier for that. That is just a personal note.

On the other issue, we are the Standing Senate Committee on Human Rights, and you used the word "integration" and the humanity involved and education. We just did a study on Syrian refugees, and the marvel with all this is the fact that, whether it is the United Church or the Jewish community, there were a lot of startled Syrian refugees who discovered it was the Jewish and other communities that welcomed them. If anything is going to happen on May 2018, that would be a wonderful place of connecting. You say you can't operate by yourself in celebration; this would be a wonderful gesture to the Muslim world and to the rest of the world about what we are doing in this country.

In closing, I am a firm believer in private members' bills. Sometimes it takes time, but Senator Ogilvie's Social Affairs Committee passed my private member's bill about the world of autism. It took a while, but in that sense, the day that is April 2 has now galvanized that community. Across the country, they raise flags and talk. It's more than just awareness or to ask, "why this day, week or month"; it is way beyond that.

I admire what you are doing.

Mon premier étudiant diplômé, lorsque j'ai pris mon premier poste à l'Université du Manitoba, où a débuté ma carrière professionnelle, était Louis Slotin, dont l'oncle a participé à des expériences nucléaires aux États-Unis. Cette seule participation à un développement formidable dont le grand impact est habituellement reconnu, mais qui peut toujours avoir d'incroyables retombées pour l'humanité, témoigne d'un incroyable héroïsme et d'un grand brio scientifique.

La plupart des gens de mon âge savent que l'expérience de pile atomique a échappé à la maîtrise des scientifiques à un moment donné. L'un d'eux s'est précipité dans la pile. C'était l'oncle de Louis. Il savait ce qui se passait et savait aussi ce qu'il adviendrait de lui. Il a fait cette intervention cruciale pour freiner une réaction qui s'emballait, sauvant ainsi d'innombrables vies. Cela a finalement et directement mené à une contribution extraordinaire à la connaissance de cette source d'énergie incroyable.

C'est un exemple de réflexion instinctive sur la contribution apportée par des gens d'une communauté à la société plus large.

Le président : Merci beaucoup. Si aucun autre sénateur ne souhaite intervenir, je voudrais faire une observation personnelle, puisqu'il a été question de l'Hôpital général juif de Montréal. N'eût été de cet établissement... Mon beau-frère y a reçu des soins incroyables. Je m'en tiendrai à cela. Il vit bel et bien et il est heureux des soins reçus. C'est là une note strictement personnelle.

Quant à l'autre question, je rappelle que nous sommes le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, et vous avez employé le terme « intégration » et parlé de l'humanité de chacun et de la sensibilisation. Nous venons de réaliser une étude sur les réfugiés syriens. Ce qu'il y a de merveilleux dans tout cela, qu'il s'agisse de l'Église unie ou de la communauté juive, c'est que beaucoup de réfugiés ont été renversés d'apprendre que c'était la communauté juive ou d'autres communautés qui les accueilleraient. Si quelque chose se fait en mai 2018, ce serait un cadre merveilleux pour établir un lien. Vous dites que vous ne pouvez pas mener des célébrations seuls; ce serait un geste merveilleux envers le monde musulman et le reste du monde, et il témoignerait de ce que nous faisons, de ce que fait le Canada.

Pour conclure, je dirai que je suis profondément convaincu de la valeur des projets de loi d'initiative parlementaire. Il faut parfois beaucoup de temps pour les faire aboutir, mais le Comité des affaires sociales du sénateur Ogilvie a adopté mon projet de loi sur le monde de l'autisme. Il a fallu passablement de temps, mais en ce sens, le 2 avril est désormais une date qui galvanise cette communauté. Dans l'ensemble du Canada, on brandit des drapeaux et on discute. C'est plus que de la simple sensibilisation, c'est plus que se demander pourquoi on le fait durant cette journée, cette semaine, ce mois; c'est bien plus que cela.

J'admire ce que vous faites.

Senator Pate: One of the questions I have is in regard to both the challenge, but as a supportive challenge, is that, given the history of human rights violations experienced by Jewish people throughout the world so often, it would be wonderful to see if we could combine, as others have suggested, ways of challenging and demonstrating where those human rights violations have not just been to Jewish people and not just during the Holocaust but in other areas where we have seen that kind of denigration of minority, vulnerable or marginalized groups. My question is: Are you thinking anything along those lines? If you are, how could others become involved?

Mr. Fogel: I don't want to take too much away from your busy schedule, but not integrated into the concept of heritage month but something to be reflected in it is a long and proud tradition that Jewish communal organizations have. The chair referenced the experience recently with Syrian and Middle Eastern refugees who have been welcomed to Canada, not the least by sponsorship within the Jewish community from coast to coast, but the record of Jewish engagement on issues like Darfur, South Sudan and a whole range of other issues, even things like Ukraine over the last number of years. Those signal that the Jewish community takes to heart their own bitter lessons as ways of not only championing social justice issues but lending from their own experience to help others confront abuse, discrimination and the like, both here in Canada and abroad.

I take your point that it is something that should be reflected in telling the story and the contributions of the Jewish community here in Canada, but it can't be limited to telling a story of what was. We focus on what can be, with the help and the participation of the Jewish community. Whether it is social justice issues here in Canada or ones that are unfolding elsewhere in the world, we are front and centre in advancing the issue of social justice, human rights and the like.

Mr. Mostyn: I would only add that both of our organizations have a long and proud tradition here in Canada of intervening all the way up to the Supreme Court of Canada on behalf of other groups on social justice and human rights issues. That's because that is part of all of our heritage and our tradition. It is something that we are all continuing to do going forward into the future. It is important to us all.

Senator Frum: One bill that recently passed through the Senate on genetic discrimination and one that is before us now on transgender rights, CIJA, the organization that Shimon is the CEO of, has been one of the most active lobby groups on both of those issues. I know, because I have been lobbied by them. The position they take is about protecting minorities and protecting those people who have been historically discriminated against.

La sénatrice Pate : Une des questions que je me pose concerne le défi, un défi constructif... Étant donné les violations des droits de la personne dont les juifs ont été victimes si souvent et depuis si longtemps dans le monde entier, il serait merveilleux d'essayer de voir s'il est possible d'associer, comme d'autres l'ont proposé, des façons de mettre en évidence les cas où les violations des droits de la personne n'ont pas visé que les juifs et n'ont pas eu lieu que pendant l'Holocauste, mais où il y a eu une dénigration de minorités, de groupes vulnérables ou marginalisés. Ma question est la suivante : avez-vous des idées de cet ordre? Dans l'affirmative, comment d'autres personnes pourraient-elles participer?

M. Fogel : Votre programme est chargé, et je ne veux pas prendre trop de temps. Ces idées ne sont pas intégrées à la notion de mois du patrimoine, mais il existe une longue et fière tradition de cet ordre dans les organisations communautaires juives. Le président a parlé de l'expérience récente des réfugiés de Syrie et du Moyen-Orient qui ont été accueillis au Canada, et l'effort de parrainage de la communauté juive de tout le Canada n'a pas été le moindre. Mais les juifs se sont engagés dans des dossiers comme ceux du Darfour, du Soudan du Sud et une foule d'autres dossiers, même celui de l'Ukraine ces dernières années... Cela montre que la communauté juive prend à cœur ses propres leçons amères pour se faire le champion de questions de justice sociale et qu'elle puise dans sa propre expérience pour en aider d'autres à affronter les violences et la discrimination, par exemple, aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Je prends acte de votre point de vue : c'est là une chose dont il faudrait tenir compte lorsque nous parlons de l'histoire de la communauté juive au Canada et de ses contributions, mais il ne faut pas se limiter à raconter le passé. Nous mettons l'accent sur ce qui peut être, avec l'aide et la participation de la communauté juive. Qu'il s'agisse de questions de justice sociale qui se posent chez nous, au Canada, ou qui surgissent ailleurs dans le monde, nous sommes au premier rang lorsqu'il s'agit de promouvoir la justice sociale, les droits de la personne et les autres valeurs du même ordre.

M. Mostyn : J'ajouterais simplement que nos deux organisations ont au Canada une longue et fière tradition d'intervention jusqu'au niveau de la Cour suprême du Canada pour défendre les intérêts d'autres groupes en matière de justice sociale et de droits de la personne. Cela fait partie de notre patrimoine et de notre tradition. Nous allons tous persévérer dans la même voie à l'avenir. C'est important pour nous tous.

La sénatrice Frum : Le Sénat a adopté récemment un projet de loi sur la discrimination génétique et il en étudie maintenant un autre sur les droits des personnes transgenre. Le Centre consultatif des relations juives et israéliennes, dont Shimon est président-directeur général, a été un des groupes de lobbying les plus actifs dans ces deux dossiers. Je le sais, puisqu'il a fait des démarches auprès de moi. Il cherche à protéger les minorités et ceux qui, par le passé, ont été victimes de discrimination.

It is a deep part of our heritage and culture. Your question gives us the opportunity to talk about it, as will Canadian Jewish Heritage Month give us the opportunity to talk about what we do.

Mr. Fogel: Let me conclude with the second half of what Mr. Mostyn talked about earlier when he quoted Hillel the Elder when he said, “If I am not for myself, who will be for me?” The second half of that statement was “If I am only for myself, then what am I?” I think the Jewish community has taken that message to heart over the two millennia since he articulated that dual challenge in terms of our responsibility for the other.

The Chair: That is the way we operate with the Human Rights Committee: together. The interventions that we have just both made have spawned other interventions.

Senator Andreychuk: We all want to be on the record. I want to be on the record to say that this community before us is one of the most organized, committed communities, and it has done a lot of work for Canada as well as their own community. The sooner we pass this bill — because they are well ahead of us — the sooner they can organize around it.

I want to thank Senator Frum, who is a great spokesperson in the Senate for her community but also across the world. I worked with Mr. Fogel and Mr. Mostyn for many years. They are well organized and ahead of us. Other communities have learned from them and continue to work with them.

Let's pass the bill.

Senator Ataullahjan: As a Muslim, I have to express my gratitude to you. You are the first who stands up and speaks on behalf of Muslims when they face discrimination. I don't know if you hear it from the Muslim community, but there is a lot of gratitude there. We are honoured that you speak on behalf of all of us. Senator Frum knows that I am very supportive of this bill. I thank you for the work you do.

Senator Martin: Briefly, I am inspired. I want to say on record how much I support this bill and appreciate what the Jewish community has done. You are a model community for other groups that are looking at how to become a stronger community within Canada's mosaic. I want to say that I wholeheartedly support the bill.

Senator Eaton: As chair of the Pontifical Institute in Toronto, one of the four in the world, I want to say that I keep reminding people that Jews, Christians and Muslims are all Abrahamic religions. We all come from the same root. We should all be educating each other about each other, because we are all one family. We are just different chapters.

C'est un élément qui fait partie de notre patrimoine et de notre culture. Votre question nous donne l'occasion d'en parler, tout comme le Mois du patrimoine juif canadien nous offrira la possibilité de parler de ce que nous faisons.

M. Fogel : Qu'on me permette de conclure en rappelant la deuxième partie de la citation d'Hillel l'Ancien dont M. Mostyn a évoqué la première partie tout à l'heure : « Si je ne suis pas pour moi, qui le sera? » Voici la deuxième : « Et si je ne suis que pour moi, qui suis-je? » La communauté juive est restée fidèle à cet enseignement, depuis deux millénaires que ce sage a défini ce double défi qui concerne notre responsabilité envers autrui.

Le président : C'est ainsi que le Comité des droits de la personne fonctionne : ensemble. Les interventions que nous venons tous deux de faire en ont suscité d'autres.

La sénatrice Andreychuk : Nous voulons tous dire clairement que la communauté dont les représentants comparissent est l'une des plus organisées, l'une des plus engagées qui soient, et elle a beaucoup travaillé pour le Canada et pour elle-même. Plus tôt nous adopterons le projet de loi — car cette communauté est bien en avance sur nous —, plus tôt elle pourra organiser la célébration de ce mois.

Merci à la sénatrice Frum, qui est une grande porte-parole pour sa communauté tant au Sénat que dans le monde entier. J'ai travaillé pendant de longues années avec MM. Fogel et Mostyn. Cette communauté est bien organisée et elle est plus avancée que nous. D'autres communautés se sont inspirées d'elle et continuent de travailler avec elle.

Adoptons le projet de loi.

La sénatrice Ataullahjan : Comme musulmane, je dois vous exprimer ma gratitude. Vous êtes les premiers à intervenir et à défendre les musulmans lorsqu'ils sont victimes de discrimination. J'ignore si vous recevez ce message de la communauté musulmane, mais elle est très reconnaissante. Nous sommes honorés que vous parliez au nom de nous tous. La sénatrice Frum sait que j'appuie fermement le projet de loi. Merci du travail que vous accomplissez.

La sénatrice Martin : Je dirai brièvement que cela est inspirant. Je tiens à dire à quel point j'appuie le projet de loi et apprécie ce que la communauté juive a fait. Votre communauté est un modèle pour d'autres groupes qui cherchent à devenir des communautés plus solides dans la mosaïque canadienne. J'appuie à fond le projet de loi.

La sénatrice Eaton : À titre de présidente de l'Institut pontifical de Toronto, et il n'y a que quatre de ces instituts dans le monde, je tiens à dire que je rappelle sans cesse que le judaïsme, le christianisme et l'islam sont autant de religions rattachées à Abraham. Nous avons tous la même origine. Nous devrions tous nous faire connaître les uns aux autres, car nous sommes les membres d'une même famille. Nous sommes des chapitres différents d'un même livre.

The Chair: In closing, being a Maritimer — and understanding all my Cape Breton friends — we should take an example of what has happened in Sydney, Nova Scotia, with all the friends I know there that are Cape Bretoners. It is important to have the three of you here today. Thank you very much for your presentations.

If there are no more questions, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-232, An Act respecting Canadian Jewish Heritage Month?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause one, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: No.

The Chair: Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That is what I will do. Thank you very much. We are adjourned.

(The committee adjourned.)

Le président : Un mot de conclusion. Je viens des Maritimes, et je comprends tous mes amis du Cap-Breton. Nous devrions prendre exemple sur ce qui s'est passé à Sydney, en Nouvelle-Écosse, avec tous mes amis du Cap-Breton. Il est important que vous ayez comparu tous les trois aujourd'hui. Merci beaucoup de vos exposés.

S'il n'y a pas d'autres questions, est-ce d'accord pour que nous passions à l'étude article par article du projet de loi S-232, Loi instituant le Mois du patrimoine juif canadien?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il reporté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le comité souhaite-t-il ajouter des observations au rapport?

Des voix : Non.

Le président : Est-ce d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est ce que je ferai. Merci beaucoup. La séance est levée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, May 3, 2017

Office of the Auditor General of Canada:

Michael Ferguson, Auditor General of Canada;
Carol McCalla, Principal.

As individuals:

Justin Piché, Associate Professor, Department of Criminology;
Teneisha Green, Master's Student, Department of Criminology;

Jasmine Hébert, Master's Student, Department of Criminology;

Ana Kovacic, Master's Student, Department of Criminology.

Wednesday, May 10, 2017

The Honourable Senator Linda Frum, sponsor of the bill.

Centre for Israel and Jewish Affairs:

Shimon Fogel, CEO.

B'Nai Brith Canada:

Michael Mostyn, Chief Executive Officer.

TÉMOINS

Le mercredi 3 mai 2017

Bureau du vérificateur général du Canada :

Michael Ferguson, vérificateur général du Canada;
Carol McCalla, directrice principale.

À titre personnel :

Justin Piché, professeur agrégé, Département de criminologie;
Teneisha Green, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie;
Jasmine Hébert, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie;
Ana Kovacic, étudiante à la maîtrise, Département de criminologie.

Le mercredi 10 mai 2017

L'honorable sénatrice Linda Frum, marraine du projet de loi.

Centre consultatif des relations juives et israéliennes :

Shimon Fogel, président-directeur général.

B'Nai Brith Canada :

Michael Mostyn, chef de la direction.